

# L'OBSERVATEUR de l'**OCDE**



Publication bimestrielle en anglais et en français éditée par L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :  
Service de l'Information de l'OCDE,  
Château de la Muette, 2 rue André-Pascal,  
F 75775 PARIS CEDEX 16.

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de L'OBSERVATEUR DE L'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.

L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.

**Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.**

Abonnement (un an) :  
F 18; £ 1,80; \$ 4,50.

Le numéro :  
F 4,00; £ 0,40; \$ 1,00.

RÉDACTEUR EN CHEF : Jane Bussière

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :  
Ulla Jeanneney

DIRECTION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE :  
Marc Delemme

RECHERCHE PHOTOGRAPHIQUE :  
Silvia Lépot

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

PHOTOS : Couverture (haut) : Yves Descamps-Rapho ; (bas) : R. Nicol-ambassade d'Australie, Paris ; page 13 : Gerald Bloncourt ; page 16 : Skydoniep ; page 17 : A-Bild, Stockholm ; page 20 : Centre culturel américain ; page 24 : L. Jouan - OCDE ; pages 26-27 (haut) : ambassade d'Australie, Paris ; (bas) : Central Office of Information, Londres ; page 29 (haut) : Miltop Topcas - Science et Vie ; (bas) : BIT ; page 32 : Robert Doisneau Rapho ; page 37 : délégation du Japon auprès de l'OCDE ; page 40 : G. Sipahioglu ; page 41 : Almas ; page 44 : Vilko Zuber ; page 45 : ambassade de Nouvelle-Zélande, Paris.

## Sommaire

Les points essentiels des PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE — juillet 1975	3
ALLOCATIONS CHOMAGE ET INDEMNITÉS CONNEXES DANS LES SEPT GRANDS PAYS DE L'OCDE	11
TOURNANT POUR LA MIGRATION EUROPÉENNE	13
POLITIQUES SALARIALES, INFLATION ET RELATIONS PROFESSIONNELLES	16
LES PERTES DE NAVIRES BATTANT PAVILLON DE COMPLAISANCE	20
SCIENCE, TECHNOLOGIE ET MAITRISE DES PROBLÈMES COMPLEXES	23
SCIENCE, TECHNOLOGIE ET POLITIQUE DES RESSOURCES NATURELLES	25
SCIENCE — SOCIÉTÉ : DES RELATIONS NOUVELLES	28
ÉVOLUTION DEPUIS 1971 DU NIVEAU ET DES STRUCTURES DE LA R-D DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE	30
AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES MEMBRES DU CAD EN 1974	33
LES PRINCIPAUX PROBLÈMES DE LA POLITIQUE AGRICOLE	36
LES ASPECTS SOCIAUX DE LA FISCALITÉ	41
TENDANCES DU TOURISME DANS LES PAYS DE L'OCDE EN 1974 ET AU COURS DES PREMIERS MOIS DE 1975	42
NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE	46

*L'opinion publique est actuellement à la fois plus réservée à l'égard de la science et plus soucieuse de dire son mot sur l'utilisation qui en est faite (p. 28). En même temps, les nouveaux programmes de recherche sont moins spectaculaires qu'avant : contribuer à résoudre des problèmes sociaux ou ceux que posent les limites des ressources naturelles (p. 25) suppose une laborieuse et souvent obscure mise en commun des connaissances et des techniques propres à différentes disciplines — des sciences de la nature aux sciences sociales.*

*Ces thèmes ont été parmi d'autres — dont celui du financement de la R-D (p. 30) — au centre des discussions qu'ont eues à Paris les 24 et 25 juin les ministres de la Science des pays Membres de l'OCDE.*



# Les points essentiels des PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N°17 JUILLET 1975

*Les six ou neuf derniers mois ont vu une nette atténuation de l'inflation mais aussi la plus forte baisse de la production et les taux de chômage les plus élevés qui aient été enregistrés depuis la deuxième guerre mondiale. Le fléchissement de l'activité ayant marqué un palier au deuxième trimestre et bon nombre de pays ayant réorienté leur politique de régulation de la demande, la zone de l'OCDE semble en position d'enregistrer une reprise modérée de sa production au cours des douze prochains mois. Cela devrait permettre de contenir le taux d'inflation mais le chômage pourrait, dans la meilleure hypothèse, rester inchangé d'ici un an. Les pays ne souhaitent pas laisser la production et l'emploi fléchir davantage et se tiennent prêts à prendre de nouvelles mesures de soutien si cela s'avérait nécessaire pour assurer la reprise de l'activité. Mais les responsables de la politique économique ont conscience de la persistance d'un taux élevé d'inflation et de la nécessité de ne pas répéter les erreurs de la dernière phase d'expansion, et ces préoccupations introduisent une forte dose de prudence dans l'attitude des pouvoirs publics.*

## Évolution récente et prévisions

Au premier trimestre de cette année, la production industrielle avait diminué, par rapport à son dernier sommet, de quelque 20 % au Japon, 10 à 15 % aux Etats-Unis, en Allemagne, en France et en Italie et 5 % au Royaume-Uni. On peut se faire une idée de ce qu'aura coûté la récession en termes de perte de production d'après l'estimation selon laquelle, au cours des dix-huit mois qui ont commencé au début du second semestre de 1973, le PNB a probablement baissé d'environ 7 ½ % aux Etats-Unis et pratiquement stagné dans l'ensemble des autres pays de la zone, alors que les taux d'accroissement habituels au cours d'une période de dix-huit mois étaient dans le passé d'environ 6 % et 9 ½ % respectivement (voir graphique A et tableau 1).

La baisse de la production totale a commencé l'an dernier par un net recul de la demande intérieure finale, entraîné par la consommation privée et le secteur du logement; la demande en provenance de l'extérieur de la zone a contribué pendant un certain temps à

modérer la régression générale. La demande finale a continué à baisser dans les premiers mois de 1975, mais l'amplitude de la récession allait être considérablement accentuée par des mouvements négatifs des stocks qui ont probablement été à l'origine des quatre cinquièmes de la baisse du PNB au premier semestre de cette année. Le nombre total de chômeurs enregistrés dans la zone est maintenant d'environ 15 millions, chiffre deux fois plus élevé qu'au sommet du dernier cycle conjoncturel et qui équivaut à plus de 5 ½ % de la population active civile. Le marché du travail s'est d'ailleurs affaibli plus sensiblement que ne l'indiquent ces seuls chiffres; les taux d'activité ont baissé dans bon nombre de pays et le nombre moyen d'heures travaillées a fortement diminué (voir graphique B).

La récession a certainement contribué à modérer l'inflation. Au cours des six mois qui ont pris fin en mai, le taux annuel de la hausse des prix à la consommation dans la zone de l'OCDE, qui

## A. PRODUCTION INDUSTRIELLE dans sept grands pays

Indices mensuels c.v.s. 1970 = 100

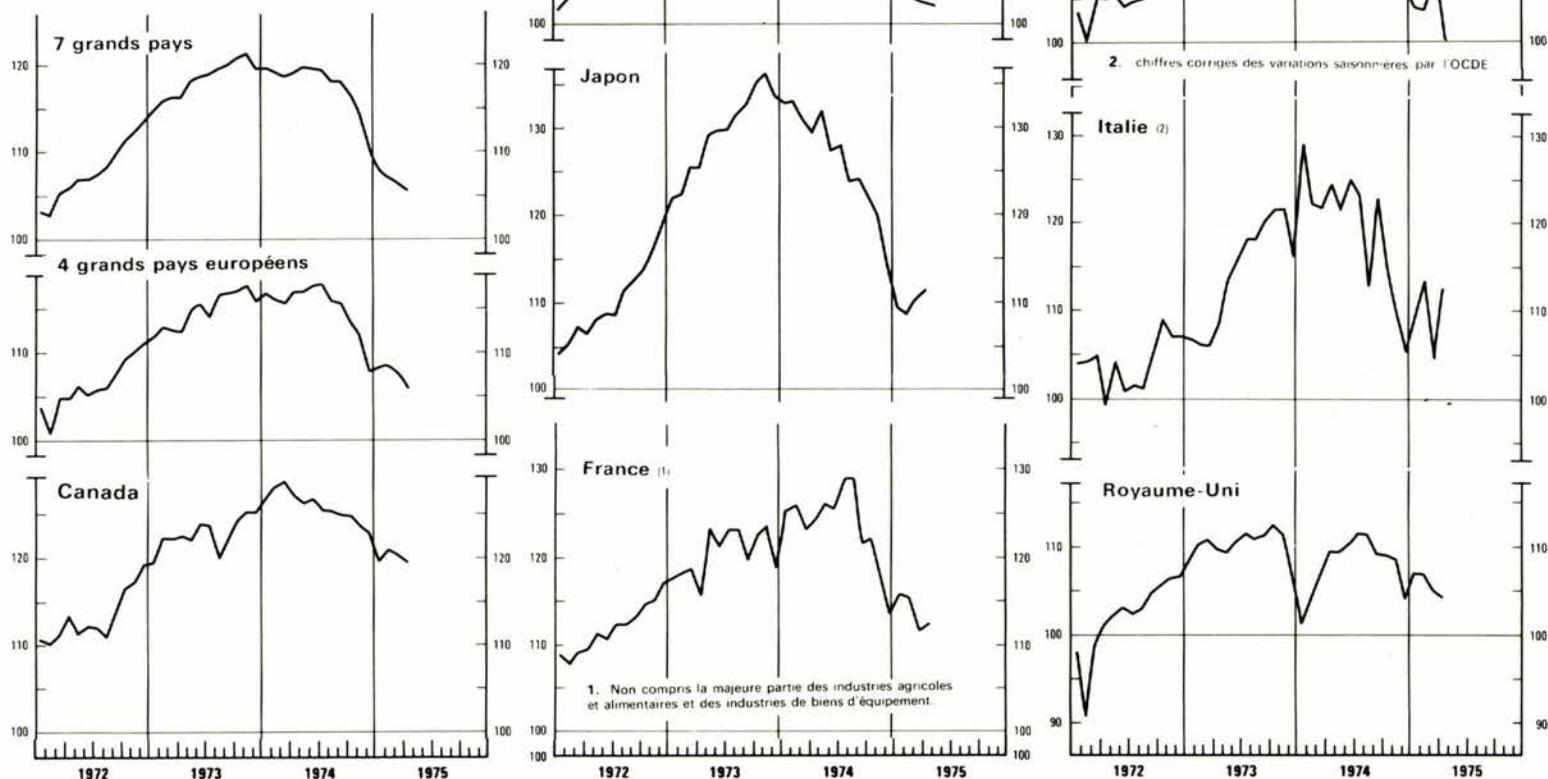


Tableau 1  
Croissance du volume  
du PNB/PIB  
dans les sept  
grands pays

Taux annuels de variation  
désaisonnalisés  
Estimations et prévisions

	Pondé- ration <sup>a</sup>	Moyenne 1959-60 à 1971-72	Par rapport à l'année précédente			Par rapport au semestre précédent				
			1973	1974	1975	1974		1975		1976 I
						I	II	I	II	
Canada (PNB)	3.7	5.0	6.9	2.8	-1/4	3.3	-0.5	-2 3/4	5 1/2	5 1/4
États-Unis (PNB)	40.0	4.1	5.9	-2.1	-3 3/4	-3.4	-3.7	-8	5	5 1/4
Japon (PNB)	12.9	11.0	9.9	-1.8	1 1/2	-5.8	3.1	-1	5	6
France (PIB)	8.0	5.8	6.5	3.9	1	4.3	2.5	0	1 1/2	2
Allemagne (PNB)	10.9	4.9	5.3	0.4	-2	0.9	-1.7	-4 1/2	3	4
Italie (PIB)	4.3	5.5	6.3	3.4	-2 3/4	6.0	-7.0	-1 1/2	-1 1/2	1/2
Royaume-Uni (PIB)	5.4	3.1	5.2	-0.2	1/2	-3.0	5.4	0	-2 3/4	1 1/4
Total des pays ci-dessus	85.3	5.5	6.5	-0.6	-1 3/4	-1.7	-1.3	-4 3/4	3 1/2	4 1/2
Autres pays de l'OCDE <sup>b</sup>	14.7	5.3	5.3	2.7	3/4	..	..	..	..	..
Total OCDE	100.0	5.4	6.3	-0.1	-1 1/2	-0.9	-1.0	-4	3 1/4	4 1/4
<i>Pour mémoire :</i> Total OCDE sans les États- Unis	60.0	6.3	6.6	1.2	1/4	0.8	0.8	-1 1/4	2 1/4	3 1/2

a) Pondération et taux de chan-  
ge de 1973.

b) Données détaillées dans le  
tableau 4.

avait atteint 15 % juste avant le nouvel an, est retombé à environ 10 %. Cette amélioration, qui recouvre certes de fortes différences entre pays, reflète cependant deux éléments communs : la baisse des prix des matières premières et des denrées alimentaires et la stabilisation des prix du pétrole d'une part, une nette modération du comportement des prix intérieurs d'autre part, liée sans aucun doute au mouvement de liquidation des stocks et à la faiblesse de la demande finale. Il s'est également produit un ralentissement modéré de la hausse tendancielle des salaires — qui augmentent peut-être maintenant en moyenne à un taux inférieur de quelque

2 à 3 % au taux maximum enregistré récemment. La progression des gains s'est naturellement ralentie encore davantage, mais avec des différences marquées entre pays, du fait de la réduction du nombre d'heures travaillées (voir tableau 2).

L'incidence du recul du commerce mondial sur les balances des paiements a été frappante, renforçant la position de certains grands pays mais créant des difficultés croissantes pour certains autres pays de l'OCDE et pour les pays en-développement non producteurs de pétrole. Au premier trimestre de 1975, la baisse des importations a fait apparaître un excédent de l'ordre de 10 milliards de dollars en

taux annuel dans la balance globale des paiements courants de l'ensemble des sept grands pays de l'OCDE, qui s'était soldée par un déficit de 20 milliards de dollars au second semestre de l'an dernier. On ne peut encore discerner avec précision la contrepartie de ce retournement; peut-être s'est-il produit pour moitié avec les pays de l'OPEP, en raison, pour une large part, de la faiblesse conjoncturelle des importations de pétrole. Mais il a pu intervenir pour environ un quart avec les petits pays de l'OCDE et pour l'essentiel du reste avec les pays en développement non producteurs de pétrole (voir tableau 3).

Devant le net affaiblissement de la demande finale, les gouvernements de plusieurs grands pays ont sensiblement modifié l'orientation de leur politique de régulation de la demande. Aux Etats-Unis, le train de mesures fiscales qui a été adopté pourrait accroître cette année d'environ 2% le revenu disponible des ménages, et la politique monétaire a été assouplie. Au Japon, la réorientation de la politique économique a eu un caractère plus progressif et a surtout consisté en mesures sélectives d'allègement pour les secteurs les plus durement touchés, comme la construction, et en une certaine accélération des travaux publics. En Allemagne, des mesures fiscales de stimulation (équivalent à environ 1 1/2 % du PNB) avaient déjà été mises en œuvre avant la fin de l'année dernière, mais de nouvelles mesures ont été prises pour assouplir la politique monétaire. En France, où le ralentissement de l'activité s'est produit plus tard que dans la plupart des autres grands pays, un certain nombre de mesures sélectives ont été adoptées récemment, en vue notamment d'accroître les investissements publics et d'encourager les investissements privés.

Sur les sept grands pays, deux seulement, dont la balance des paiements courants accusait un déficit particulièrement important

et où la hausse des prix était particulièrement forte, se sont abstenus de prendre des mesures importantes pour stimuler la demande intérieure. La politique italienne de régulation de la demande, bien qu'elle ait été récemment quelque peu assouplie, demeure restrictive. Et au Royaume-Uni, les mesures budgétaires prises dernièrement constituaient un coup de barre dans le sens d'une plus grande modération de la demande intérieure. En ce qui concerne les petits pays de l'OCDE, il est difficile de formuler des conclusions générales au sujet de l'orientation de leur politique économique. Quelques-uns d'entre eux, notamment la Finlande et l'Espagne, ont dû adopter une politique plus restrictive de régulation de la demande en raison du déséquilibre extérieur et intérieur.

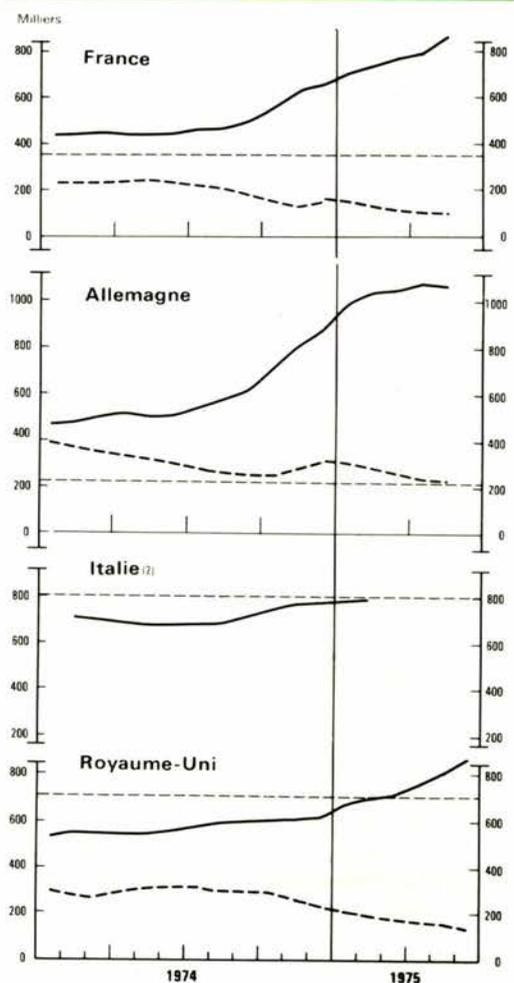
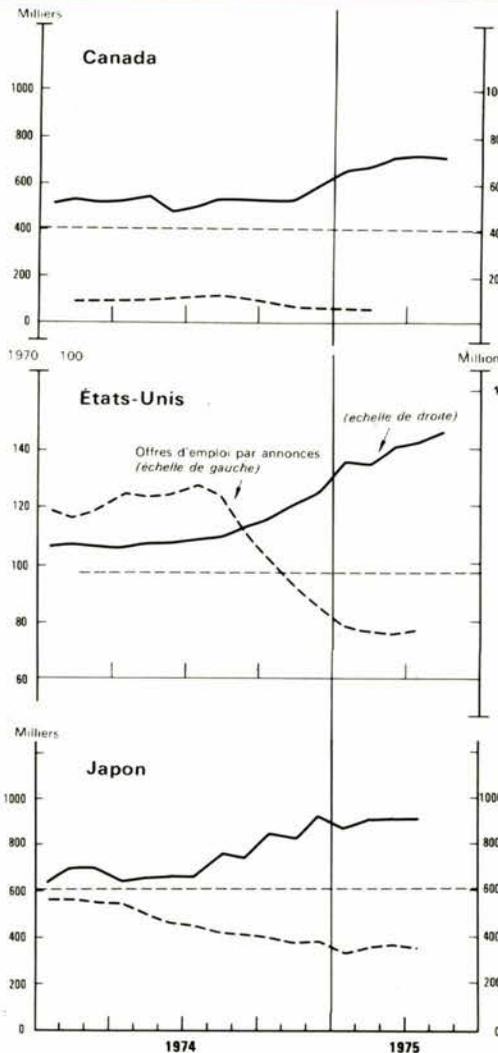
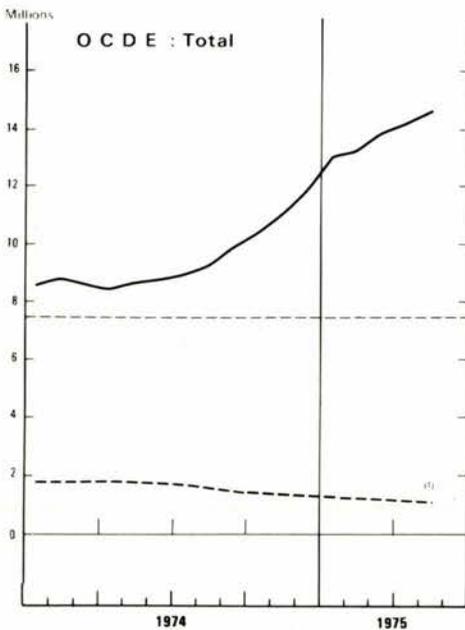
Pour la plus grande part, toutefois, ces pays — où la demande intérieure a jusqu'ici baissé moins fortement que dans les grands pays — se sont abstenus de prendre d'importantes mesures restrictives, bien que bon nombre d'entre eux continuent d'enregistrer des déficits courants substantiels; et, même dans certains cas, ils ont pris des mesures pour limiter la récession.

Les indicateurs disponibles les plus récents laissent penser que le creux de la récession a maintenant été dépassé au Japon; et aux Etats-Unis les conditions semblent être réunies pour qu'une certaine reprise s'amorce vers le milieu de l'année. Bien qu'au moment de la rédaction, on relève peu d'indices d'une reprise dans la plupart des pays européens, les prévisions présentées ici (et fondées comme d'ordinaire sur les politiques actuelles) envisagent des augmentations du PNB dans tous les grands pays de l'OCDE, sauf au Royaume-Uni et en Italie, au second semestre de 1975, augmentation qui se poursuivrait dans la première moitié de 1976 (voir tableau 1).

## B. ÉVOLUTION DU CHOMAGE DANS LES PAYS DE L'OCDE

chiffres corrigés des variations saisonnières

— Chômage (chiffres effectifs)  
 - - - Chômage (moyenne 62-73)  
 - - - Offres d'emploi non satisfaites



1. À l'exclusion des États-Unis et de l'Italie.  
 2. Chômeurs plus 50 % des chômeurs partiels.

**Tableau 2**  
**Indice de prix implicite**  
**de la consommation privée**  
**dans les sept grands pays**

Taux annuels de variation  
désaisonnalisés  
Estimations et prévisions

	Moyenne 1959-60 à 1971-72	Par rapport à l'année précédente			Par rapport au semestre précédent				
		1973	1974	1975	1974		1975		1976 I
					I	II	I	II	
Canada	2.3	6.5	10.6	10½	10.4	13.4	9½	8¾	8¼
États-Unis	2.4	5.6	11.4	8	12.5	11.8	7	5¾	5¾
Japon <sup>a</sup>	5.5	11.8	24.4	12½	32.1	17.6	11¾	9¼	8½
France <sup>a</sup>	4.3	7.1	13.7	11¾	15.0	14.5	11½	9½	9¼
Allemagne	3.0	7.1	7.3	6	7.6	6.5	6	5¾	5¾
Italie <sup>a</sup>	4.1	10.8	19.1	18¼	19.5	25.7	17¼	13½	12½
Royaume-Uni	3.8	8.5	14.5	22½	16.9	15.9	25	23¾	17½
Total des pays ci-dessus <sup>b</sup>	3.3	7.4	13.6	10¼	15.6	13.3	9¾	8¼	7¾
<i>Pour mémoire :</i>									
Indice de prix implicite du PNB/ PIB :									
Total des pays ci-dessus <sup>b</sup>	3.6	7.1	12.1	10½	12.6	14.0	10¼	8½	8¼

a) Indice des prix à la consommation.  
Chiffres non désaisonnalisés.  
b) Pondération par le PNB et taux de  
change de 1973.

**Tableau 3**  
**Balances des opérations**  
**courantes**

Chiffres corrigés  
des variations saisonnières  
En milliards de dollars

	1973	1974	1975	1974		1975		1976 I
				I	II	I	II	
Canada	0.02	-1.68	-6	-0.15	-1.53	-3	-3	-2¾
États-Unis	0.34	-0.87	3	0.82	-1.70	4	-1	-1½
Japon	-0.14	-4.69	-½	-3.88	-0.82	½	-1	-1¼
Australie, Nouvelle-Zélande	-0.73	-4.28	-2½	-1.75	-2.53	-1¼	-1¼	-1¼
France <sup>a</sup>	-0.69	-5.90	-1¾	-3.16	-2.74	0	-1¾	-1½
Allemagne	4.31	9.34	8	5.38	3.94	4¼	3¾	3
Italie	-2.67	-7.92	-1¾	-4.59	-3.32	-½	-1¼	-1
Royaume-Uni	-2.88	-9.00	-3¾	-4.49	-4.51	-1¼	-2½	-2
Belgique-Luxembourg <sup>b</sup>	1.29	0.66	¾	0.20	0.46	½	¼	¼
Pays-Bas	1.77	1.61	3	1.07	0.55	1¼	1¼	1¼
Autres pays de la CEE	-0.71	-1.68	-1¼	-1.27	-0.41	-½	-¾	-¾
Autres pays du nord de la zone OCDE	0.23	-3.80	-4¾	-1.41	-2.39	-2¼	-2½	-2¾
Autres pays du sud de la zone OCDE	0.39	-5.57	-7¾	-2.76	-2.81	-3¾	-4	-4
Total OCDE	2	-34	-15	-16	-18	-2	-13	-13½
<i>Pour mémoire :</i>								
CEE	½	-13	3¼	-7	-6	3¾	-½	-¼

a) Transactions avec l'ensemble du  
monde.  
b) Estimations de l'OCDE sur la base  
des transactions.  
Note : Les chiffres ayant été arrondis,  
le total peut ne pas correspondre exacte-  
ment à la somme des composantes.

L'allure de l'essor escompté n'est pas très rapide en comparaison des reprises antérieures et n'exclut sans doute pas que le chômage marque encore une légère augmentation au début de la phase de reprise et ne se réduise pas sensiblement (si tant est qu'il diminue) pendant le reste de la période allant jusqu'au milieu de 1976. C'est peut-être là un fait inévitable dans les circonstances actuelles, et ce serait probablement une erreur d'essayer de contraindre les économies des pays de l'OCDE à se redresser plus vite que ne l'envisagent les présentes prévisions, dans l'espoir d'accélérer le retour à des conditions d'emploi plus satisfaisantes. Les perspectives diffèrent beaucoup selon les diverses catégories de demande. Le phénomène de résorption des stocks non désirés ne touche peut-être pas encore à sa fin dans la plupart des pays; il devrait néanmoins devenir un facteur moins dépressif. Parmi les composantes de la demande finale, il est probable que la construction de logements se renforcera, étant donné l'assouplissement de la politique monétaire et les autres mesures prises; mais, du fait de la faiblesse de la demande, la reprise pourrait être plus lente que par le passé.

Le comportement de la consommation privée sera dans doute le facteur clé de l'essor. Le revenu disponible réel aura été considérablement accru cette année par des mesures délibérées d'incitation fiscale; et au cours des douze prochains mois, la hausse des prix pourrait se ralentir plus sensiblement que celle des salaires. La consommation des particuliers pourrait par conséquent s'accroître substantiellement. Mais étant donné la situation probable de l'emploi, l'épargne de précaution demeurera peut-être considérable. La marge très grande de capacité inemployée et l'atmosphère générale d'incertitude ne laissent guère prévoir d'accroissement des investissements fixes privés non résidentiels avant 1976.

Les prévisions donnent à penser qu'aux États-Unis et au Japon, le PNB pourrait croître d'environ 5 % entre le premier semestre de 1975 et le premier semestre de 1976, avec une progression de 3 à 4 % pour l'Allemagne. En France et dans un certain nombre des petits pays (voir tableau 4), la production reprendrait aussi dans le courant de cette année, quoiqu'à une cadence qui ne sera sans doute pas suffisamment rapide pour empêcher la formation d'une marge

**Tableau 4**  
**Croissance du volume du PNB/PIB**  
**des autres pays de l'OCDE**

Pourcentages de variation; estimations et prévisions

	Pondération <sup>a</sup>	Moyenne 1959-1960 à 1971-1972	Par rapport à l'année précédente		
			1973	1974	1975
Australie (PIB)	2.0	4.8	6.5	1.5	2
Nouvelle-Zélande (PNB)	0.3	3.4 <sup>b</sup>	5.3	5.0	1
Autres pays de la CEE <sup>c</sup>	4.4	5.0	4.5	2.6	- $\frac{1}{4}$
Belgique (PNB)	1.4	4.9	5.3	4.3	$\frac{1}{4}$
Pays-Bas (PIB)	1.9	5.2	4.2	2.0	- $\frac{1}{2}$
Danemark (PIB)	0.9	4.8	3.8	1.8	0
Irlande (PIB)	0.2	4.0	5.3	1.0	- $1\frac{1}{2}$
Autres pays du nord de la zone de l'OCDE <sup>d</sup>	4.8	4.7	4.1	2.7	$\frac{1}{4}$
Autriche (PNB)	0.8	5.1	5.8	4.4	$\frac{3}{4}$
Finlande (PIB)	0.5	5.4	6.0	3.7	$\frac{1}{2}$
Norvège (PIB)	0.6	5.0	4.2	3.7	$4\frac{1}{2}$
Suède (PIB)	1.6	4.2	3.1	4.1	1
Suisse (PNB)	1.3	4.7	3.5	-0.8	- $3\frac{1}{4}$
Autres pays du sud de la zone de l'OCDE <sup>e</sup>	3.3	7.0	7.2	3.3	2
Espagne (PNB)	1.9	7.3	7.9	5.0	$1\frac{1}{2}$
Total des pays ci-dessus	14.7	5.3	5.3	2.7	$\frac{3}{4}$
Ensemble des sept grands pays <sup>f</sup>	85.3	5.5	6.5	-0.6	- $1\frac{3}{4}$
Total OCDE	100.0	5.4	6.3	-0.1	- $1\frac{1}{2}$
<i>Pour mémoire :</i>					
OCDE Europe	41.0	5.1	5.6	2.0	- $\frac{1}{2}$
CEE	32.9	4.9	5.6	1.8	- $\frac{3}{4}$

a) Pondération et taux de change de 1973.

b) Estimations de la Banque de Réserve de la Nouvelle-Zélande.

c) Y compris le Luxembourg.

d) Y compris l'Islande.

e) Y compris la Grèce, le Portugal et la Turquie.

f) Pour plus de détails, voir tableau 1.

supplémentaire de capacités inemployées jusqu'au milieu de 1976. En Italie et au Royaume-Uni, le PIB pourrait rester stationnaire ou marquer une nouvelle diminution au cours des douze prochains mois. Dans l'ensemble des grands pays, la demande intérieure finale pourrait progresser à un taux d'environ  $3\frac{1}{2}\%$  au cours du premier semestre de l'année prochaine, la formation de stocks devant, selon les prévisions, ajouter 1 % de plus au PNB.

Même si les capacités inemployées paraissent devoir continuer à augmenter un peu, les perspectives actuelles ne laissent guère espérer que les pressions inflationnistes pourront encore sensiblement s'atténuer. Il n'y aura peut-être pas de nouvelle détente appréciable des prix des matières industrielles. La baisse des prix alimentaires de base, si elle est répercutée au stade du détail, pourrait contribuer à améliorer la situation dans certains pays. Et les pressions sur les coûts unitaires de main-d'œuvre devraient s'alléger à mesure que la productivité augmente. Mais dans un certain nombre de pays, ces pressions resteront peut-être fortes en raison de nouvelles augmentations substantielles des salaires nominaux.

Et même si la reconstitution des marges bénéficiaires n'est que modeste, la décélération actuelle des hausses de prix pourrait s'interrompre avant la fin de cette année dans certains pays et en 1976 dans d'autres, en particulier au stade du détail. Cela impliquerait que, pour la zone de l'OCDE dans son ensemble, le taux d'inflation se stabiliserait aux alentours de 8 % en 1975, avant qu'aucune baisse n'ait été enregistrée dans les taux de chômage qui sont considérables selon les normes passées. A l'intérieur de cette moyenne, les pays où les résultats seraient les plus médiocres pourraient toujours enregistrer un taux d'inflation environ trois fois plus élevé que ceux qui se situeraient à l'autre extrême (voir tableau 2).

La récente diminution, en termes réels, des importations des pays de l'OCDE et l'amélioration des termes de l'échange ont peut-être maintenu le déficit courant global de la zone au-dessous de 5 milliards de dollars (en taux annuels) au premier semestre de cette année — mais, comme on l'a indiqué plus haut, avec d'importantes disparités entre les pays. Le déficit pourrait maintenant recommencer à augmenter et atteindre environ 25 milliards de dollars, la reprise de la demande dans la zone de l'OCDE coïncidant avec la nécessité pour les pays en développement non producteurs de pétrole de ramener leurs importations à un niveau qui corresponde mieux à leurs recettes d'exportations. La configuration des paiements à l'intérieur de la zone de l'OCDE restera probablement inégale. Les pays dont la balance était la plus fortement déficitaire en 1974 — le Royaume-Uni, l'Italie et la France — devraient améliorer sensiblement leur position. Mais l'excédent de l'Allemagne ne diminuera peut-être pas beaucoup par rapport au niveau élevé qu'il atteignait en 1974, celui des Pays-Bas pourrait augmenter et la position de la Belgique et de la Suisse restera probablement excédentaire. D'un autre côté, plusieurs des petits pays de l'OCDE enregistreront sans doute des déficits importants — et peut-être croissants — cette année. Le déficit des paiements courants (y compris les transferts d'aide) des pays en développement non producteurs de pétrole augmentera probablement de quelque 5 milliards de dollars. Selon les hypothèses actuelles, l'excédent courant des pays de l'OPEP pourrait diminuer d'environ 20 milliards de dollars et s'établir à 45 ou à 50 milliards de dollars; il était peut être inférieur à ce niveau au cours du premier semestre de 1975 (voir tableau 5).

## Problèmes et politiques économiques

L'expérience passée laisse penser que la reprise prévue pour les douze prochains mois s'accentuerait ensuite. Mais le redressement décrit ici pour le proche avenir est si faible que l'on est contraint de se demander si — sur la base des politiques suivies actuellement — il pourra se maintenir durablement. Etant donné les niveaux d'utilisation des capacités qui prévaudront probablement l'année prochaine, l'incitation à investir se trouvera limitée. Le marché du travail pouvant, dans la meilleure hypothèse, se stabiliser, l'attitude des consommateurs pourrait continuer à être prudente. Aux Etats-Unis, l'impulsion donnée actuellement par les mesures fiscales s'épuisera progressivement. Et dans un certain nombre de pays, la politique monétaire n'est peut-être pas aussi expansionniste qu'au cours des phases antérieures de reprise. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'au cours des dix-huit derniers mois, la plupart des prévisions ont péché par excès d'optimisme; il se peut que la présente série de prévisions n'ait pas entièrement capté les effets multiplicateurs résultant de l'interaction internationale des tendances dépressives, en particulier parmi les économies européennes étroitement interdépendantes.

En examinant si les politiques actuelles sont suffisantes pour engendrer une expansion soutenue, il faut tenir compte du fait que certains pays se trouvent dans une position si faible du point de vue de l'inflation et de la balance des paiements qu'ils ne peuvent

Tableau 5

**Balance mondiale  
des paiements courants<sup>a</sup>**

En milliards de dollars

	1973	1974	1975 <sup>c</sup>	1976 1 <sup>cd</sup>
<b>Balance commerciale</b>				
OCDE	7½	-26½	-3	-11
OPEP	19	82	60	59
Pays en développement non producteurs de pétrole	-3½	-16½	-22	-18
Autres <sup>b</sup>	-6	-12	-14	-11
Erreur statistique	17	27	21	19
<b>Balance courante (à l'exclusion des transferts publics)</b>				
OCDE	10	-24½	-4	-14½
OPEP	3	69	49	51½
Pays en développement non producteurs de pétrole	-11	-25½	-32	-30
Autres <sup>b</sup>	-4	-11	-13	-10
Erreur statistique	-2	8	0	-3
<b>Balance courante (y compris les transferts publics)</b>				
OCDE	2½	-34	-15	-27
OPEP	3½	67	47	49
Pays en développement non producteurs de pétrole	-5	-17½	-22½	-18½
Autres <sup>b</sup>	-4	-10½	-12½	-9½
Erreur statistique	-3	5	-3	-6

a) Estimations et prévisions fondées autant que possible sur les données recensées par les pays de l'OCDE. Les chiffres indiqués ici ont été obtenus par une méthode qui est encore provisoire, des travaux étant en cours sur les moyens de réduire les erreurs statistiques encore très importantes.

b) Zone sino-soviétique, Afrique du Sud, Israël, Chypre, Malte et Yougoslavie.

c) Les chiffres indiqués pour les pays non Membres de l'OCDE sont fondés sur des estimations approximatives et représentent une valeur centrale parmi les valeurs possibles.

d) En taux annuels désaisonnalisés.

pas être à la tête du mouvement de reprise. C'est manifestement le cas du Royaume-Uni; l'Italie et un certain nombre des petits pays entrent aussi dans cette catégorie. On admet généralement que les politiques de régulation de la demande doivent, dans les conditions présentes, être différenciées, les pays les plus forts relançant la demande intérieure cependant que les plus faibles la modèreraient jusqu'à ce que leur taux d'inflation s'atténue et que leurs exportations nettes augmentent. Mais il est naturellement très important que, dans les pays dont la position est la plus forte, la demande — et tel est l'objectif de leurs gouvernements — amorce maintenant une reprise. S'il est nécessaire que les pays les plus faibles attendent un redressement de leurs exportations, pareille attitude serait largement vouée à l'échec si elle était également adoptée par les pays dont la position est la plus forte à un moment où le volume total des importations de la zone de l'OCDE diminue de plus de 10 % par an (voir tableau 6).

Étant donné les délais qui s'écoulent avant que des modifications de la politique de régulation de la demande ne produisent leurs effets, il convient, bien entendu, qu'un pays qui a pris des mesures expansionnistes observe pendant un certain temps une attitude prudente. Un élément particulier d'incertitude, qui empêche effectivement d'apprécier si les mesures prises ont à peu près la vigueur requise, tient aux conditions tout à fait nouvelles dans lesquelles les économies des pays de l'OCDE fonctionnent maintenant et notamment aux effets mal connus de taux élevés d'inflation et de faibles niveaux d'activité sur les réactions des consommateurs et des entreprises aux instruments d'action traditionnels. Il y a des risques, dans la conjoncture présente, aussi bien à prendre sans nécessité de nouvelles mesures d'expansion qu'à attendre trop longtemps.

Bien que les prévisions présentées ici ne couvrent formellement que la période allant jusqu'au milieu de 1976, il n'est peut-être pas trop tôt pour examiner, de façon générale, les perspectives pour les mois suivants de 1976 et pour 1977, époque où, on peut le supposer, les mesures déjà en vigueur ou celles qui seront prises ultérieurement auront fermement établi la reprise. Deux questions cruciales à cet égard concernent l'évolution subséquente de l'inflation et la mesure dans laquelle le chômage sera résorbé.

S'il peut y avoir quelque danger que dans l'immédiat la reprise se révèle plus lente que prévu, elle risque par la suite d'être au contraire plus rapide qu'on ne l'envisage. Tant la phase d'essor de 1972-73 que la récession de 1974-75 ont été remarquablement

synchronisées entre les grands pays, du fait partiellement d'influences extérieures communes : celle des Accords de Washington dans le premier cas et de la crise pétrolière dans le second. Les effets, se renforçant mutuellement (par le biais des multiplicateurs internationaux), de mesures semblables prises dans un certain nombre de pays se sont traduits par des mouvements cycliques plus puissants — dans chaque direction — que les pays ne le souhaitaient et qu'ils ne pouvaient, individuellement, maîtriser. On a peut-être des raisons de penser avec un certain optimisme que ce qui s'est passé en 1972-73 ne se répétera pas cette fois-ci. Premièrement, les positions aujourd'hui différentes des pays « forts » et « faibles » impliquent que les premiers peuvent en toute sécurité envisager la relance de leur demande intérieure mais que beaucoup parmi les seconds ne peuvent en faire autant. Il se pourrait donc qu'en raison des impératifs de leur politique économique, certains pays n'agissent pas de façon synchronisée dans le présent cycle conjoncturel. Deuxièmement, si les pays qui ont pris des mesures expansionnistes, estiment nécessaire de stimuler un peu plus l'activité, ils voudront probablement éviter l'expansion monétaire par trop laxiste qui avait caractérisé le cycle précédent.

Mais il semble en tout état de cause probable que, dans une phase ultérieure de la reprise, la plupart ou la totalité des pays seront en expansion. Il est, bien entendu, souhaitable qu'il en soit ainsi, puisque tous ont désormais d'importantes marges de main-d'œuvre et de capital inemployées. Mais le danger est qu'à ce stade, l'expansion prenne une allure trop rapide avec le risque de voir s'effriter les résultats durement acquis des efforts déployés pour réduire l'inflation. La zone de l'OCDE pourrait très prochainement sortir de la récession avec un taux annuel moyen de hausse des prix à la consommation qui resterait d'environ 8 % — chiffre qui représente la moitié du maximum de l'an dernier mais le double de la moyenne des années soixante pour la quasi-totalité des pays et beaucoup plus que le double pour certains d'entre eux. Au-delà de l'avenir immédiat, la question cruciale est de savoir si un pareil taux d'inflation constituerait un minimum à partir duquel pourrait se produire une nouvelle accélération, ou s'il serait possible de le réduire encore au cours des trois ou quatre prochaines années.

Le taux d'inflation moyen de 8 % prévu pour la zone de l'OCDE dans la première phase de la reprise pourrait correspondre à des taux de 5 à 7 % pour les trois plus grands pays — les États-Unis, le Japon et l'Allemagne (voir tableau 2) — mais à des résultats extrêmement variables dans les autres pays.

En ce qui concerne les trois plus grands pays, les discussions tenues récemment à l'OCDE laissent penser qu'il est peut-être raisonnable de supposer qu'une reprise progressive, mais soutenue, impliquant le maintien d'une certaine marge de capacités inemployées (correspondant à un taux de chômage un peu supérieur au niveau structurel et frictionnel), pourrait permettre au taux d'inflation de se stabiliser entre 5 et 7 % au cours des trois ou quatre prochaines années.

La réalisation de cette hypothèse relative aux trois plus grands pays et des prévisions pour les autres dépendra dans une large mesure du comportement des prix des produits de base. L'évolution des prix alimentaires dépendra en partie des caprices de la nature mais également de la mesure dans laquelle il y aura des incitations à accroître la production et à constituer des stocks. En ce qui concerne les matières premières industrielles, les réserves importantes de capacité et les stocks accumulés pendant la présente récession devraient maintenir d'amples approvisionnements pour deux ou trois ans. Mais on peut percevoir certains dangers à cet égard. De fait, la contraction actuelle des positions financières des pays producteurs de matières premières, touchés simultanément par le marasme des ventes et par une forte hausse des coûts, a déjà entraîné des réductions des investissements. Si cette tendance se poursuivait, on pourrait se trouver en présence d'une insuffisance des capacités avant la fin de cette décennie.

Des progrès vers une tenue plus satisfaisante des coûts et des prix à moyen terme pourraient dépendre très largement de l'aptitude des pays où les résultats ont été récemment les moins bons, à réduire les fortes disparités actuelles des taux d'inflation. Dans une certaine mesure, les résultats à moyen terme des trois plus

grands pays fixeront les grands paramètres de l'évolution de la production, des coûts et des prix sur lesquels les autres pays s'aligneront au bout d'un certain temps. Tel est le cas pour le Canada où l'expérience passée donne à penser qu'en dépit des taux de change flottants, il ne lui est pas possible de suivre une évolution différente de celle des États-Unis pendant une période prolongée; c'est probablement aussi le cas pour certains pays participant au « serpent » européen qui se règlent sur l'Allemagne. En ce qui concerne les autres pays, toutefois, il est possible, étant donné le flottement des taux de change, que le comportement des coûts et des prix y soit pendant un temps assez long nettement moins bon que la moyenne. Une amélioration substantielle s'impose ici en raison du danger des effets cumulatifs de la dépréciation monétaire; mais cette amélioration prendra du temps. Étant donné le risque de voir une inflation rapide se perpétuer dans un certain nombre de ces pays, on peut penser que la régulation de la demande devra pendant un certain temps rester plus restrictive que ne le justifierait le seul degré de sous-emploi des capacités. Dans certains de ces pays, les instruments de la politique des prix et des revenus pourraient aider à maintenir des conditions d'emploi satisfaisantes à moyen terme tout en contenant l'inflation à un niveau raisonnable. Étant donné le caractère critique de la situation, il est urgent de réexaminer tous les instruments d'action, d'améliorer la souplesse avec laquelle ils peuvent être utilisés et de chercher à en concevoir de nouveaux, de façon à pouvoir peu à peu répondre plus promptement et par des mesures de plus large portée à l'évolution de la situation. Le fait est que l'on a constaté des différences frappantes dans l'évolution récente des prix entre les pays qui ont fait un usage particulièrement énergique de mesures de restriction de la demande et/ou de mesures de plus large

**Tableau 6**  
**Commerce extérieur**  
**de la zone de l'OCDE<sup>a</sup>**

Taux annuels de variation  
désaisonnalisés  
Estimations et prévisions

	1973 milliards de dollars	Par rapport à l'année précédente		Par rapport au semestre précédent				
		1974	1975	1974		1975		1976 I
				I	II	I	II	
<b>VOLUME</b>								
Importations		$\frac{1}{2}$	-6	$-1\frac{1}{2}$	-3	-13	7	$7\frac{1}{2}$
Exportations		7	$-4\frac{1}{2}$	11	-1	$-7\frac{1}{2}$	-1	6
<b>VALEUR MOYENNE EXPRI- MÉE EN MONNAIES NATIO- NALES</b>								
Importations		44	8	$68\frac{1}{2}$	$23\frac{1}{2}$	2	$5\frac{1}{2}$	6
Exportations		$26\frac{1}{2}$	11	34	$21\frac{1}{2}$	8	$7\frac{1}{2}$	7
<b>VALEUR EXPRI-MÉE EN MON- NAIES NATIONALES</b>								
<b>Total des échanges<sup>b</sup></b>								
Importations	390.5	$44\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$	66	$19\frac{1}{2}$	$-10\frac{1}{2}$	$12\frac{1}{2}$	14
Exportations	398.0	35	6	$48\frac{1}{2}$	$20\frac{1}{2}$	0	$6\frac{1}{2}$	$13\frac{1}{2}$
<b>Échanges intra-OCDE</b>								
Exportations	299.0	30	5	42	14	$-1\frac{1}{2}$	$9\frac{1}{2}$	13
<b>Échanges avec le reste du monde</b>								
Importations	91.5	94	-6	$173\frac{1}{2}$	31	-28	$17\frac{1}{2}$	16
Exportations	99.0	54	10	$68\frac{1}{2}$	40	$3\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$	$14\frac{1}{2}$
<b>Pour mémoire :</b> (en dollars)								
<b>Valeurs unitaires moyennes</b>								
- matières premières autres que le pétrole		30	$-6\frac{1}{2}$	$48\frac{1}{2}$	$5\frac{1}{2}$	-11	$-8\frac{1}{2}$	$-2\frac{1}{2}$
- biens manufacturés		22	19	18	$24\frac{1}{2}$	$21\frac{1}{2}$	8	$7\frac{1}{2}$
<b>Total des échanges<sup>b c</sup></b>		$38\frac{1}{2}$	$10\frac{1}{2}$	$45\frac{1}{2}$	22	5	$10\frac{1}{2}$	$13\frac{1}{2}$

a) Chiffres corrigés des discordances dans le recensement des échanges intra-OCDE. Les chiffres des importations sont exprimés sur la base f.o.b.

b) Y compris les importations dont l'origine ou la destination n'est pas spécifiée.

c) Moyenne des importations et des exportations.

portée pour limiter la hausse des prix et des revenus et ceux qui ont agi moins vigoureusement à cet égard.

Dans bon nombre de pays de l'OCDE, le chômage atteint maintenant le niveau le plus élevé qui ait été enregistré depuis la dernière guerre. Au sommet de la dernière phase d'essor, il avait déjà tendance à être sensiblement plus élevé que dans les périodes antérieures d'intensité comparable de la demande; et conformément aux stratégies visant à prévenir une nouvelle explosion de l'inflation, il est peu probable que, dans l'ensemble, les pays aient pour objet de rétablir un tel degré de pression de la demande. Il pourrait donc y avoir de sérieuses difficultés à résorber entièrement le chômage, à moins que les gouvernements ne prennent des mesures pour adapter la structure de la demande et les mécanismes du marché du travail. Si les récentes *augmentations* du chômage peuvent être en grande partie attribuées à l'évolution conjoncturelle, il se peut que le chômage structurel soit aussi plus élevé que précédemment. En premier lieu, les salaires se sont ajustés à l'inflation dans une plus large mesure que les taux d'intérêt, de sorte que les entreprises ont été incitées à se convertir à des techniques propres à économiser de la main-d'œuvre. En second lieu, dans la mesure où le changement structurel s'est accéléré, il y a peut-être une inadaptation croissante de l'offre à la demande sur les marchés du travail. Ainsi, si une politique d'expansion de la demande est nécessaire pour réduire le chômage, ce dernier pourrait demeurer à des niveaux inacceptables dans le cas où les politiques générales ne sont pas étayées par des mesures de caractère plus sélectif. De ce point de vue, il serait utile que des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme les travaux publics et la construction, apportent une large contribution à l'expansion de la demande. Des politiques plus actives de la main-d'œuvre, et notamment, de nouvelles méthodes de travail et la mise en place de moyens de recyclage, pourraient avoir un rôle à jouer.

Dans l'examen des perspectives de croissance et de l'évolution probable de l'inflation et du chômage, un point essentiel pour les responsables de la politique économique est de savoir ce qu'est devenu le potentiel de production des économies des pays de l'OCDE. Dans le passé, il augmentait à un taux d'environ 5 % par an dans l'ensemble de la zone et, sur cette base, le niveau de la production se situerait maintenant à au moins 10 % au-dessous du potentiel. Mais un certain nombre de facteurs contribuent peut-être à réduire le niveau et/ou le taux de croissance des capacités. Des études préliminaires faites à l'OCDE laissent penser que les effets directs de l'évolution des prix relatifs provoquée par la hausse des prix du pétrole sur le niveau et la croissance à moyen terme du potentiel de production ne sont pas très importants mais que ses effets indirects ne sont peut-être pas négligeables. L'effet initial de contraction qu'a exercé sur la demande intérieure la dégradation des termes de l'échange a déjà renforcé le mouvement décroissant du cycle des investissements dans bon nombre de pays, affaiblissant ainsi le potentiel de croissance pour un certain temps. Et si la hausse du prix du pétrole entraîne de façon durable de plus fortes anticipations inflationnistes et de plus grandes incertitudes pour les différents pays sur le front de la balance des paiements, les politiques de régulation de la demande pourraient être plus restrictives que ce n'aurait été le cas autrement, ce qui pourrait encore réduire le niveau des investissements fixes et, par conséquent, la future croissance du potentiel de production.

La contraction plus forte que prévu du déficit global des paiements courants de la zone de l'OCDE s'explique non seulement par la récession qu'ont traversée les pays de l'OCDE mais aussi par un déficit extrêmement important de la balance des pays en développement non producteurs de pétrole. A ces deux titres, on peut s'attendre que le déficit de la zone de l'OCDE recommence

prochainement à augmenter. En ce qui concerne sa répartition entre les grands pays de l'OCDE, on a déjà mentionné le rôle que peuvent jouer, dans la réduction des déséquilibres, des politiques différenciées de régulation de la demande. A moins que des modifications des taux de change ne se révèlent plus efficaces au cours de la prochaine reprise du commerce mondial que ne le laisserait supposer l'expérience passée, des politiques différenciées de régulation de la demande pourraient continuer d'être nécessaires pendant un certain temps. En outre, un certain nombre des petits pays qui ont réussi à maintenir jusqu'à récemment l'activité économique à un niveau relativement satisfaisant, enregistrent maintenant d'importants déficits. D'une manière générale, le financement de ces déficits s'est effectué jusqu'à présent sans trop de difficultés, mais dans certains pays il n'en irait plus de même s'ils persistaient. Les contraintes imposées par la balance des paiements pourraient donc retarder plus qu'on ne le pensait précédemment la reprise de l'activité dans ces pays.

La période de transition qui vient — et au cours de laquelle, on l'espère, la récession fera place à une reprise modérée, sans retour immédiat à des taux d'inflation supérieurs à 10 % pour l'ensemble de la zone de l'OCDE — cette période pourrait fort bien être suivie d'une nouvelle phase de perturbation si l'on ne discerne pas un peu plus clairement les priorités communes parmi les objectifs économiques nationaux et si ne s'instaure pas une coordination plus étroite des politiques. Il serait souhaitable de parvenir à un plus grand degré de consensus international qu'il n'en existe actuellement quant aux priorités relatives à attribuer aux objectifs intérieurs. A défaut, il serait nécessaire d'arriver au moins à une meilleure compréhension mutuelle des différences qui restent inconciliables — et à l'acceptation de leurs conséquences. En ce qui concerne les balances des paiements, l'on voit assez clairement dans quelle direction la plupart des pays devraient s'orienter pour l'immédiat, mais on risquerait moins de voir apparaître à l'avenir des conflits entre les politiques nationales si les pays pouvaient commencer à comprendre plus clairement et à accepter réciproquement leurs objectifs, une fois que les importants déséquilibres qui se sont manifestés récemment auront été atténués. En termes plus concrets, il semble toujours nécessaire, par exemple, que les différentes autorités nationales comprennent mieux quelles sont les relations appropriées entre leurs taux d'intérêt respectifs, en vue de tenir compte le plus possible des effets de ceux-ci sur les taux de change et les conditions du commerce international en ayant conscience qu'aussi longtemps que les taux d'inflation différeront aussi sensiblement qu'à l'heure actuelle entre les pays, il faudra qu'existent des écarts substantiels entre les taux d'intérêt nominaux pour que s'opère la répartition souhaitable des mouvements de capitaux sensibles aux différences de taux d'intérêt.

Il faut que ces problèmes et les questions connexes soient l'objet de consultations et d'une coopération permanente au niveau international. La volonté de coopérer a été amplement attestée par la création récente du Fonds de soutien financier de l'OCDE et par la décision prise par les ministres, réunis à la fin du mois de mai, de proroger pour une nouvelle période d'un an la déclaration (« Déclaration sur les règles du commerce ») par laquelle ils affirmaient leur détermination de s'abstenir de recourir à de nouvelles restrictions portant sur les échanges et les autres opérations courantes, ainsi qu'à des mesures visant à stimuler artificiellement les exportations visibles et invisibles. A propos des relations avec les pays en développement, les ministres sont en outre convenus que dans la situation actuelle, la plus large coopération internationale était nécessaire et ils ont exprimé leur ferme détermination d'accomplir des progrès réels dans la voie d'une structure plus équilibrée et plus équitable des relations économiques internationales.



*Trois études spéciales sont publiées avec les Perspectives économiques de l'OCDE : l'une d'entre elles est résumée ci-après; les deux autres sont intitulées Excédents et déficits des balances des paiements : définition et signification de différents concepts par Erwin Veil et Comparabilité des indices de prix à la consommation dans les pays de l'OCDE par Charlotte Vannereau.*

# Allocations - chômage et indemnités connexes dans les sept grands pays de l'OCDE

*Les indemnités versées aux chômeurs qui ont naturellement un grand intérêt sur le plan social, sont aussi appelées à jouer un rôle de stabilisateurs de la demande globale.*

*Axel Mittelstädt du Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE esquisse dans le dernier numéro des Perspectives économiques les grands principes des systèmes actuellement en vigueur dans les sept plus grands pays de l'OCDE.*

*Quelques-uns des principaux points en sont présentés ci-après.*

**D**evant la perspective menaçante d'une aggravation brutale du chômage qui risque d'atteindre des niveaux sans précédent depuis la grande dépression, certains pays ont commencé à réagir énergiquement, vers la fin de 1974 et au début de 1975, afin de mieux assurer le maintien des revenus. Les moyens d'y parvenir ont été principalement une extension de la couverture, un assouplissement des conditions du droit aux prestations, une prolongation au-delà de la normale de la durée de celles-ci et une augmentation des taux des indemnités, allant parfois de pair avec un accroissement des crédits affectés aux programmes de formation et de création d'emplois. Quelques pays ont aussi décidé d'augmenter les cotisations aux régimes d'assurance-chômage.

Le système de transferts liés au chômage englobe le plus souvent un certain nombre de programmes différents : indemnités de chômage partiel, indemnités de chômage total, et bien souvent, le droit à ces dernières étant épuisé, des allocations sociales complémentaires sujettes, le cas échéant, à un contrôle des revenus ou des ressources.

L'importance du total des indemnités varie avec la couverture par secteur, la prestation moyenne, la sévérité des conditions à remplir pour en bénéficier et la durée moyenne de l'assurance-chômage. Le Canada, les États-Unis et l'Allemagne disposent aujourd'hui d'une couverture des secteurs économiques virtuellement complète. Au Royaume-Uni, le renoncement facultatif des travailleurs indépendants et des femmes mariées à l'assurance-chômage

normale réduit la couverture à environ 80 %. Les secteurs couverts sont beaucoup moins nombreux au Japon, en France et en Italie. Dans ces deux derniers pays, comme d'ailleurs aux États-Unis, le taux de couverture effective de l'assurance-chômage est abaissé aussi bien par la structure de la population active que par la sévérité des conditions exigées pour pouvoir en bénéficier.

Aux États-Unis, la plupart des États accordent des indemnités de 20 à 36 semaines, selon l'État; la durée maximale des indemnités dépend de la durée de l'emploi précédent couvert par l'assurance. En outre, certains mécanismes de « déclenchement » entrent en jeu qui prolongent la durée des prestations quand le taux du chômage national ou local atteint un certain seuil. Les récentes propositions du gouvernement envisagent une prolongation de la durée maximale des prestations jusqu'à 65 semaines pour la période finissant en juin 1976.

En France, la durée de l'assurance-chômage (ASSEDIC) augmente avec l'âge des assurés, qui peuvent après 60 ans bénéficier d'allocations spéciales jusqu'à l'âge de 65 ans. Le régime d'allocations supplémentaires, récemment créé, offre, pendant une année au maximum, aux salariés en chômage conjoncturel ou structurel des prestations complémentaires proportionnelles aux salaires. En Italie, les indemnités normales d'assurance sont versées, en général, pendant 180 jours; des allocations supplémentaires, réservées aux travailleurs de l'industrie, sont éventuellement prolongées pendant 60 jours par le gouvernement. En Allemagne et au Royaume-Uni, la durée maximale des prestations est d'environ 52 semaines, et les deux pays disposent, en outre, de systèmes d'aide sociale qui assurent un secours substantiel aux personnes ayant épuisé leurs droits aux indemnités de chômage. Au Royaume-Uni, le versement des indemnités supplémentaires proportionnelles aux salaires prend fin au bout de 26 semaines.

Si l'on considère l'importance moyenne des prestations exprimée en pourcentage des salaires bruts, les pays les plus généreux sont probablement le Canada, l'Allemagne et le Japon, où les indemnités atteignent entre 60 et 80 % du salaire perdu.

Le chômage partiel est souvent mieux

indemnisé que le chômage total. C'est le cas en Italie, où les travailleurs de l'industrie touchent 80 % du salaire perdu, et au Royaume-Uni, où de nouvelles dispositions prévoient le versement d'indemnités de 60 à 80 % selon le montant du salaire et le nombre d'heures de travail.

En règle générale, des mesures spéciales sont prises en période de récession économique, lorsque le volume des paiements de transfert entraîne l'épuisement des ressources disponibles. Au Canada et aux États-Unis, des dispositions spéciales permettent de faire appel à un financement supplémentaire, assuré en partie par le budget général, pour prolonger exceptionnellement la durée des prestations. Le rôle du financement public est plus important dans le domaine de l'aide sociale, qui apporte souvent un secours supplémentaire aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux prestations. De tels systèmes existent en Allemagne, au Royaume-Uni, en France et en Italie; dans les deux derniers pays, cependant, l'importance des allocations et par conséquent de l'apport financier du gouvernement sont relativement faibles.

Les indications données dans l'étude de l'OCDE montrent qu'une augmentation du taux de chômage (dont la définition varie d'un pays à l'autre) d'un point se traduit pour les transferts par une augmentation qui représente, en moyenne, environ 0,3 % du PIB. Bien que ce chiffre ne soit pas négligeable, il est évidemment loin de compenser la baisse de production et de revenus qui était à l'origine de l'augmentation du chômage : en règle générale, une augmentation du taux de chômage d'un point correspond à une chute du PIB de plusieurs points. Par conséquent, bien qu'en termes de maintien de revenus pour le chômeur en tant qu'individu, les indemnités payées ne soient pas loin de remplacer le salaire perdu, leur incidence sur la stabilisation du cycle conjoncturel est faible.

Le potentiel stabilisateur des transferts bruts est probablement le plus fort au Canada qui combine les avantages d'une bonne couverture par l'assurance avec un accès facile aux prestations et des indemnités, liées au niveau du salaire, relativement élevées. En gros, un point de relèvement du taux de chômage se traduirait par un relèvement des transferts bruts de

Tableau 1

Systèmes de transferts aux chômeurs - Couverture, éligibilité et prestations<sup>a</sup>

Pays	Assurance chômage	Aide publique	Prestations à court terme
Couverture en 1974/5 <sup>b</sup>			
États-Unis	95	—	—
Canada	99	—	—
Japon	45	—	—
France	61	—	—
Allemagne	93	—	—
Italie	51	—	—
Royaume-Uni	80 <sup>c</sup>	—	—
Importance des prestations vers le milieu de 1975 (en pourcentage des gains bruts)			
États-Unis	51 <sup>d</sup>	—	—
Canada	67	—	67
Japon	60-80 <sup>e</sup>	—	75-90 <sup>g</sup>
France	40 <sup>f</sup>	Forfait	Forfait
Allemagne	60 <sup>g</sup>	51 <sup>n</sup>	60 <sup>g</sup>
Italie	Forfait en partie	80 <sup>o</sup>	80 <sup>g</sup>
Royaume-Uni	Forfait en partie	Jusqu'à un plafond fixé <sup>p</sup>	60-80
Période de prestations maximum au milieu de 1975 (semaines)			
États-Unis	65	—	—
Canada	51	—	—
Japon	.. <sup>h</sup>	Sans limite	—
France	52 <sup>i</sup>	Sans limite	52
Allemagne	52	—	26 <sup>r</sup>
Italie	26 <sup>j</sup>	—	52
Royaume-Uni	52 <sup>d</sup>	—	—
Éligibilité au milieu de 1975 (durée de l'emploi dans la période précédant le chômage)			
États-Unis	.. <sup>l</sup>	—	—
Canada	8/52	—	—
Japon	26/52	—	—
France	13/52	21/52	} Heures non travaillées en dessous de 40 h par semaine <sup>s</sup>
Allemagne	26/156	10/52	
Italie	52/104 <sup>m</sup>	..	
Royaume-Uni	26/52 <sup>m</sup>	Moyennes testées	

a) Les paiements de transferts par des compagnies privées sont exclus.

b) Travailleurs assurés en pourcentage de l'emploi total.

c) Estimation.

d) Estimation; les taux d'allocation-chômage diffèrent grandement entre les États.

e) L'importance des prestations est intensément proportionnelle aux gains.

f) A l'exclusion des prestations supplémentaires accordées en cas de mise-à-pied pour raisons économiques.

g) Estimation; les prestations sont égales à 68 % des gains nets.

h) La durée de versement des prestations individuelles dépend de la durée d'adhérence au système d'assurance-chômage et aussi des difficultés rencontrées en cherchant un nouvel emploi.

i) Personnes âgées de moins de 50 ans; la durée maximum de versement des prestations augmente avec l'âge.

j) Les travailleurs de la construction

reçoivent des prestations pendant un maximum de 52 semaines.

k) La période maximum de versement des allocations supplémentaires en fonction des gains est de 26 semaines.

l) Les conditions diffèrent beaucoup selon les États.

m) Allocation forfaitaire.

n) Les paiements égalent 58 % des gains nets.

o) Paiements spéciaux effectués par la « Cassa d'Integrazione Guadagni », pour perte de ressources causée par la restructuration ou la situation de crise dans l'industrie et les petites entreprises du secteur de la construction.

p) Plafond fixé selon les besoins.

q) Applicable aussi aux travailleurs qui ont arrêté de travailler mais qui continuent cependant à être rémunérés (suspension de travail).

r) La période maximum peut être étendue à 12 ou 24 mois.

s) Pour la France, jusqu'à 470 heures; pour l'Allemagne et l'Italie, pas de limite.

Tableau 2

Accroissement des transferts du chômage associé à un accroissement du chômage de un pour cent<sup>a</sup>  
En pourcentage du PIB

États-Unis	0.32
Canada	0.37
Japon	0.31
France	0.15
Allemagne	0.31
Italie	0.38
Royaume-Uni	0.29

a) Les estimations se réfèrent à la capacité de réponse des transferts bruts aux hypothèses de taux de chômage (voir les définitions nationales) sur la base des réglementations en vigueur au milieu de 1975.

presque 0,4 % du PIB, effet entièrement dû aux stabilisateurs automatiques créés par la législation de 1971.

En France, le potentiel stabilisateur est plus faible; il reflète une couverture restreinte, une structure du chômage marquée par le grand nombre de jeunes sans travail et un régime d'indemnités partiellement forfaitaires. Les récentes mesures discrétionnaires n'ont pas été très efficaces, car la nette amélioration des allocations supplémentaires de chômage s'accompagne d'un règlement qui restreint les droits aux prestations.

L'influence stabilisatrice des transferts bruts effectués aux taux des indemnités en vigueur au milieu de 1975 est à peu près la même — 0,3 % du PIB pour une hausse du taux de chômage d'un point — aux États-Unis, au Japon, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Aux États-Unis, la sensibilité des transferts bruts a été considérablement intensifiée, tout au moins pendant la durée des programmes en question, par les récentes mesures discrétionnaires qui comportent un accroissement temporaire à la fois de la couverture et des durées maximales des prestations. Au Japon et en Allemagne, des dispositions discrétionnaires (relèvement des indemnités dans les deux pays, réductions d'impôt en Allemagne et prolongation de la durée des prestations au Japon) ont relevé l'« élasticité » des transferts bruts au-dessus de 0,3 % du PIB (pour chaque point de hausse du taux de chômage selon la définition nationale); ceci a renforcé l'incidence des allocations rattachées au salaire et consolidé la proportion relativement élevée du chômage assuré par rapport au chômage total. Au Royaume-Uni, la sensibilité des transferts bruts s'est accrue à la suite du relèvement des indemnités forfaitaires et du supplément proportionnel au salaire; les modifications proposées en matière d'allocations de chômage partiel et d'indemnités de licenciement pourraient encore accroître cette sensibilité.

# TOURNANT POUR LA MIGRATION EUROPEENNE

Les pays européens industrialisés qui se sont appuyés pendant les dix dernières années sur une offre toujours croissante de main-d'œuvre étrangère ont pris récemment une série de mesures destinées à considérablement limiter ou même à arrêter, l'entrée de travailleurs migrants.

Cette évolution n'étonnerait guère l'observateur superficiel qui la verrait uniquement en fonction de la situation conjoncturelle sur le marché du travail et qui s'attendrait à la voir accompagnée d'un important retour d'étrangers à leurs pays d'origine.

Mais la migration est un phénomène complexe qui comporte des facteurs aussi bien sociaux et politiques qu'économiques. S'il est vrai que les restrictions ont en général été introduites dans une phase de faible croissance, il l'est également — au moins jusqu'à présent — que, malgré les restrictions, aucun flux de retour important des migrants ne s'est manifesté.

Il n'est pas non plus une coïncidence que ces restrictions font écho à une préoccupation de plus en plus ressentie par les gouvernements des pays d'immigration : ils craignent les problèmes sociaux potentiels qui pourraient résulter d'un flux croissant de travailleurs étrangers. Le rapport SOPEMI (1) de 1974 note à cet égard que « même si elle est modulée par la suite, l'interruption de la migration correspond trop bien à l'orientation des gouvernements et aux nécessités socio-politiques de pays importateurs pour qu'elle soit totalement remise en cause ».

Si les raisons des limitations à l'entrée de nouveaux immigrants ne sont pas uniquement économiques, des contraintes économiques diminuent néanmoins la liberté de manœuvre des gouvernements et plus particulièrement leur liberté de réduire considérablement le nombre de travailleurs étrangers qui se trouvent déjà dans le pays. L'utilisation de main-d'œuvre étrangère a pris un caractère structurel et affecte à la fois l'emploi de la main-d'œuvre nationale et le fonctionnement de secteurs essentiels, dont les services publics. Il s'ensuit que toute action destinée à agir sur l'effectif de travailleurs étrangers doit être très sérieusement pesée.

(1) *Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE.*



*Une politique appropriée devrait prendre en considération toutes les phases de la « chaîne migratoire » : départ, séjour et retour.*

Cela explique pourquoi, en même temps que des mesures étaient prises pour limiter l'entrée de main-d'œuvre étrangère, la politique des pouvoirs publics dans les pays d'immigration consistait à intégrer les étrangers — et leurs familles — qui étaient déjà installés dans le pays. Cela explique également pourquoi on admettait — ou au moins tolérait — en général que cette main-d'œuvre puisse prolonger son séjour même en cas de chômage.

Il semble par conséquent probable que, quelle que soit l'évolution future de l'économie européenne, les politiques d'immigration continueront à avoir un caractère restrictif. Il est donc nécessaire de trouver une solution de rechange viable à la poursuite de la migration.

Depuis la guerre jusqu'à la fin des années soixante on tenait plus ou moins pour acquis que l'émigration présentait pour les pays d'origine beaucoup d'avantages : elle contribuait à résoudre les

problèmes de chômage et de sous-emploi, à relever le niveau de formation des migrants — chose importante lors des retours éventuels — et à fournir des revenus en devises étrangères, très précieux pour l'équilibre des balances des paiements et pour les investissements productifs.

Comment a résisté à l'épreuve des faits cette appréciation? On a certainement pu constater des effets positifs sur les pays d'origine : le chômage et le sous-emploi ont été absorbés, au moins jusqu'à un certain point, bien que cela ait pu être partiellement neutralisé par le départ de travailleurs relativement jeunes dont certains, sans être encore qualifiés, auraient au moins été aptes à acquérir une qualification si leurs capacités avaient été rationnellement mises en valeur.

Le travailleur en tant qu'individu peut naturellement ressentir comme positive son expérience d'émigrant : il a réalisé

parfois un plan d'épargne, construit une maison et acquis un statut social plus élevé par rapport aux normes en vigueur dans son environnement.

En dehors de ces avantages pour l'individu, l'émigration a eu un effet positif indéniable sur les balances des paiements des pays d'origine (voir graphique). Les statistiques montrent une croissance soutenue des envois d'argent, ou remises, qui correspond à l'expansion des flux migratoires. Pour certains pays et certaines années, ces remises ont réussi à renverser dans les balances des paiements courantes, le déficit des biens et services. Il faut rajouter que ces flux peuvent par ailleurs alimenter des tendances inflationnistes dans la mesure où l'on doit faire face à la demande additionnelle qu'elles suscitent par une augmentation des importations.

Cependant, les migrants n'ont pas eu à l'étranger les possibilités de formation espérées qui, lors des retours, leur auraient

## Le nombre des travailleurs migrants - estimation 1974

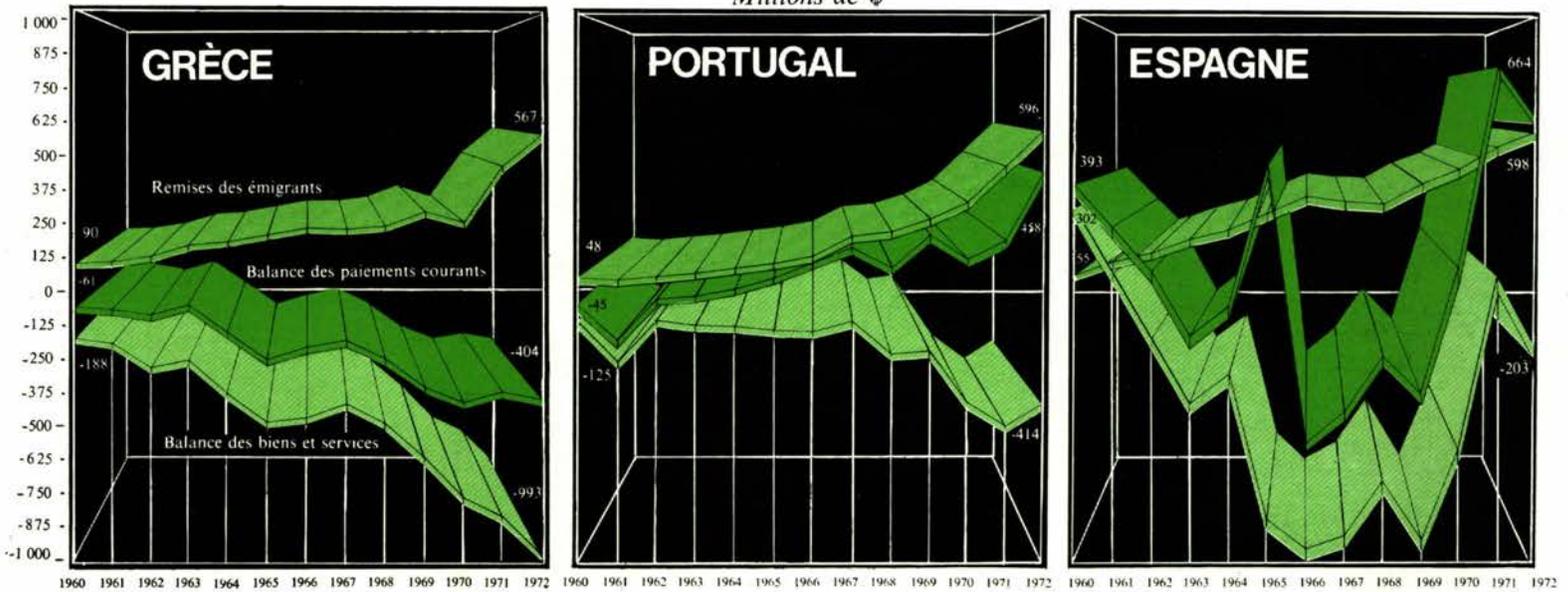
Pays d'émigration \ Pays d'immigration	Allemagne	Suisse	France	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg	Autriche	Suède	Royaume-Uni	TOTAL
Portugal	81 000	3 000	475 000	4 000	4 000	9 000*	—	1 000	10 000	588 000
Espagne	160 000	75 000	265 000	34 000	19 000	2 000	—	2 000	17 000	574 000
Italie	405 000	306 000	230 000	70 000	10 000	11 000	2 000	3 000	—	1 037 000
Yougoslavie	495 000	23 000	50 000	3 000	9 000	1 000	166 000	23 000	—	770 000
Grèce	223 000	5 000	5 000	6 000	2 000	—	—	8 000	—	249 000
Turquie	585 000	14 000	25 000	10 000	33 000	—	29 000	2 000	—	698 000
Finlande	5 000	1 000	1 000	—	—	—	—	105 000*	1 000	113 000*
Maroc	14 800	—	130 000	30 000	23 000	—	—	—	—	197 800
Algérie	—	—	440 000	3 000	—	—	—	—	—	443 000
Tunisie	10 600	—	70 000	—	1 000	—	—	—	—	81 600
Autres	415 600*	158 000	209 000*	70 000	57 500*	18 000	32 000	53 000	1 772 000	2 784 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 395 000</b>	<b>585 000*</b>	<b>1 900 000</b>	<b>230 000</b>	<b>158 500</b>	<b>41 000</b>	<b>229 000</b>	<b>197 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>7 535 500</b>
	* dont 100 000 Autrichiens	* établis et annuels; ne comprend pas 152 000 saisonniers et 98 000 frontaliers	* surtout Africains et ressortissants de la CEE autres qu'Italiens; ne comprend pas 130 000 saisonniers		* ne comprend pas 22 500 Antillais et Surinamais	* 15 000 selon les chiffres portugais		* 100 000 selon les chiffres suédois; 110 000 selon les chiffres finlandais	voir note	* ne comprend pas 1 000 Finlandais au Danemark et 2 000 en Norvège

Ce tableau n'est pas définitif. Il est fondé sur les estimations préparées à l'origine par le rapporteur du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), le professeur B. Kayser, et soumises ensuite aux commentaires des correspondants du système. Dans le cas où ces correspondants ont proposé des corrections non concordantes entre elles, le Secrétariat a préféré reproduire les chiffres les plus récents ou présenter des valeurs compatibles avec les grandeurs extrêmes. Les caractéristiques particulières de l'immigration au Royaume-Uni n'ayant pas permis de procéder à un ajustement de cette nature, on a reproduit également, à titre indicatif, les chiffres que le correspondant britannique avait fournis, à savoir ceux du recensement de 1971.

Irlande	478 000	Espagne	36 000
Australie		Pologne	78 000
Canada, Nouvelle-Zélande	73 000	États-Unis	49 000
Autres Commonwealth	558 000	U.R.S.S.	33 000
Allemagne	69 000	Autres	330 000
Italie	75 000		
Autres CEE	37 000	<b>TOTAL</b>	<b>1 816 000</b>

## L'effet des envois de fonds des émigrants sur la balance des paiements du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce

Millions de \$



permis de contribuer au développement de leurs propres pays. En effet, dans les pays d'accueil les immigrants ont en général été confinés dans des positions subordonnées où ils ont pu assurer au marché du travail local une flexibilité qu'autrement il aurait perdue. La parcelisation du travail généralement assigné à l'étranger tend à faire de lui un exécutant de tâches répétitives, sa seule « formation » consistant en une accoutumance à la discipline industrielle. Ceci peut être précieux mais certainement insuffisant pour en faire un travailleur qualifié lors de son retour au pays d'origine, à supposer que des emplois de ce genre y soient disponibles. Par ailleurs, les remises des migrants n'ont pas contribué comme on l'avait espéré à l'investissement productif. En fait, beaucoup de migrants de retour ont mis sur pied de petites entreprises principalement dans le secteur des services qui n'a qu'un faible effet d'innovation sur le processus de développement.

En somme, les mouvements de main-d'œuvre semblent avoir été relativement efficaces pour favoriser la croissance dans les pays d'immigration. Par contre, le flux inverse de qualifications et d'argent a moins bien réussi à contribuer au développement des pays d'origine. En termes de « chaîne migratoire », une partie du maillon a eu beaucoup plus de résultats positifs que l'autre. Le Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE en a conclu qu'il convient maintenant de redresser ce déséquilibre.

### Propositions d'action

Une des approches possibles consiste à remédier aux déficiences de la chaîne

migratoire en reliant, dans un seul processus, émigration, orientation, formation et retour et faire ainsi contribuer chaque phase à la réussite de l'expérience. Il s'agit plus précisément d'améliorer les possibilités de formation dans les pays d'accueil pour ceux qui désirent retourner et de trouver des moyens d'encourager les travailleurs étrangers à utiliser leur épargne d'une manière qui favorise l'investissement productif et la création d'emplois dans les pays d'origine.

Mais, bien qu'elle soit importante, la formation — et de façon plus générale les efforts continus que font les pays d'immigration pour promouvoir l'emploi du migrant de retour — n'est pas en elle-même suffisante. A cause des problèmes structurels des pays d'émigration et de leurs faibles taux de formation de capital, il ne peut y avoir d'autre alternative valable à la continuation de la migration qu'un franc transfert de capacité productive des pays d'immigration à ceux qui, au moins jusqu'à maintenant, ont été leurs fournisseurs de main-d'œuvre migrante.

Mais les pays d'immigration doivent être prêts à payer le prix d'une évolution de ce genre car elle comporterait des changements structurels de leur appareil de production : dans la mesure où les travailleurs étrangers qui se trouvent déjà dans les pays d'accueil sont de plus en plus intégrés et prennent les caractéristiques de la population nationale ils ne fourniront plus de la main-d'œuvre aux secteurs à haute intensité de travail.

Une politique de transfert de la capacité productive aux pays d'émigration demandera de la même façon une adaptation de la part de ces pays : le transfert doit s'insérer harmonieusement dans un cadre cohérent de développement régional. Sans

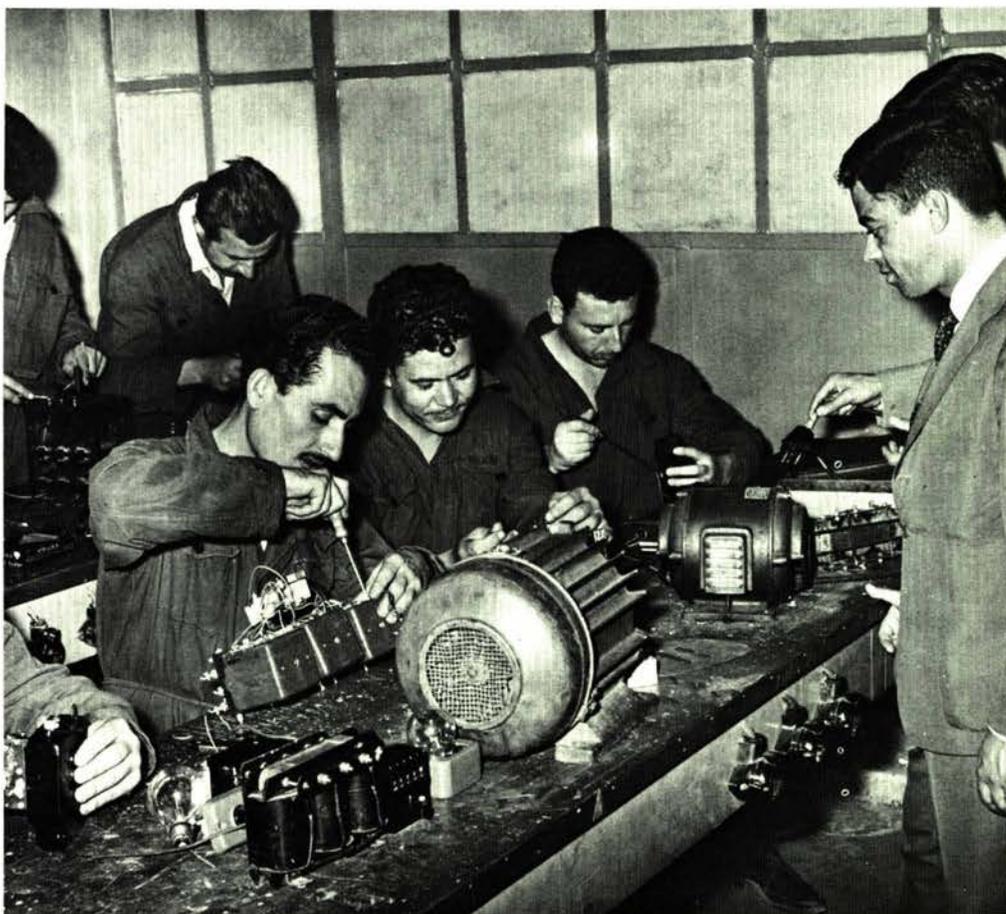
cela, l'afflux de capitaux étrangers aurait tendance à se concentrer dans le secteur moderne de l'économie plutôt que d'augmenter les possibilités d'emploi pour la masse de la population qui est, elle, très largement rurale.

Des programmes de ce type rencontreront de nombreuses difficultés, en particulier celle de l'autonomie des décisions d'investissement des entreprises privées. Ceci n'empêche pas que des recherches et des expériences soient mises en œuvre dans les deux groupes de pays en ce qui concerne les activités potentiellement transférables, la technologie et l'emploi, l'effet net sur l'emploi et les besoins de formation professionnelle.

### Principes directeurs

Pour attirer l'attention des gouvernements sur les implications et les conséquences des choix politiques qu'ils décident de faire, le Conseil de l'OCDE a approuvé les principes directeurs suivants qui lui ont été soumis par le Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales.

- Les pays concernés par des flux migratoires spécifiques devraient, dans la plus large mesure possible, se concerter lorsqu'ils sont amenés à prendre d'importantes décisions à leur propos, en tenant compte des besoins des sociétés d'origine et des sociétés d'accueil, et pour éviter d'avoir à modifier leurs politiques de façon inopinée.
- Ce faisant, les pays concernés devraient s'efforcer de dépasser leurs besoins immédiats et fonder leurs politiques sur une appréciation objective des conséquences à long terme des choix qu'ils opèrent, suivant qu'ils décident de favoriser les mouvements migratoires ou d'en freiner le cours.



*La formation professionnelle, qu'elle ait lieu dans les pays d'origine ou dans les pays d'immigration, est un élément essentiel de toute politique dans le domaine de la migration.*

Dans les deux cas, et dans les deux groupes de pays, il convient d'apprécier notamment les coûts sociaux des diverses options afin de pouvoir les répartir en meilleure connaissance de cause entre les diverses parties prenantes.

- A cet égard, les pays d'immigration devraient évaluer les conséquences structurelles des options auxquelles ils sont affrontés : soit continuer à recourir à d'importants apports de main-d'œuvre étrangère, ce qui exigera un aménagement corrélatif des structures d'accueil (et une adaptation des comportements et des mentalités); soit arrêter ou freiner considérablement de nouvelles introductions pour maintenir à peu près constant le volume de main-d'œuvre étrangère (voire même pour le réduire), ce qui exigera un aménagement des structures d'emploi et une restructuration de l'appareil de production (avec des conséquences également pour les comportements).

- Les décisions concernant l'utilisation des travailleurs étrangers ont donc de profondes implications pour les politiques de main-d'œuvre. Il importe que ces deux types de politiques soient mieux intégrées qu'elles ne le sont généralement. Il en est de même en ce qui concerne les politiques sociales, dont les divers dispositifs devraient être aménagés de manière à faciliter l'adaptation ou l'intégration des travailleurs étrangers et de leurs familles dans la société d'accueil.

- Les pays d'émigration peuvent soit faciliter l'émigration, soit s'abstenir d'intervenir, ou bien encore contrebalancer la propension à l'émigration par des mesures positives. Il leur faudrait définir plus clairement ces options, en tenant compte des exigences du développement et inscrire dans leurs Plans de développement des hypothèses quant au volume souhaitable ou tolérable de l'émigration.

- Qu'il s'agisse de valoriser l'émigration (formation professionnelle, orientation, utilisation de l'épargne) pour en faire un instrument du développement, ou d'offrir des alternatives valables aux émigrants susceptibles de revenir ou déjà revenus au pays (création d'emplois et mesures d'adaptation), il importe que les pays d'émigration élaborent, avec le concours des pays d'immigration concernés, des dispositifs et des moyens d'intervention adéquats.

- Ce type de coopération devrait être conçu de manière à déboucher sur une nouvelle stratégie d'ajustement international, au plan économique et social, s'inspirant davantage d'une communauté d'objectifs que des schémas traditionnels d'aide au développement. Dans cette stratégie, la coopération des pays d'immigration au développement industriel et technologique des pays d'émigration, considéré comme alternative ou complément à la migration, revêt une importance grandissante.

# Politiques s relations pr

« Dans un certain sens  
et des revenus se cor  
finit par déborder ces

**T**elle est une des conclusions d'une étude de l'OCDE sur les politiques salariales résumée ci-dessous (1).

Au système statutaire, on peut opposer une politique volontariste, comme celles qui ont été appliquées en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni, les quatre pays étudiés dans le rapport de l'OCDE. Celui-ci conclut que des politiques volontaristes de ce type constitueront sans doute à long terme le meilleur moyen de surmonter les contraintes.

## Quatre approches différentes

Chacun des pays étudiés a une conception différente de la politique salariale volontariste mais il y a aussi entre eux quelques éléments communs.

### Allemagne

En Allemagne, les réunions régulières entre le gouvernement, la Banque centrale et les confédérations de salariés et d'employeurs constituent le mécanisme dit d'« action concertée ». Son origine remonte à 1967, mais il a subi depuis lors des changements importants. Sous sa forme actuelle, ce mécanisme repose sur l'opinion généralement admise que l'évolution des prix et des salaires doit tenir compte de la situation économique générale du pays bien que l'on puisse avoir sur celle-ci des appréciations différentes. Le principal objet de l'action concertée est d'atteindre le plus haut degré possible de compréhension et d'accord sur le contexte économique général dans lequel doivent s'inscrire les négociations collectives. Il s'ensuit que le gouvernement fournit un certain nombre d'informations sur la politique qu'il compte adopter pour la période à venir. Des prévisions économiques et des modèles quantitatifs de différentes solutions sont aussi d'importants éléments du dossier. Dans la mesure où l'évolution probable ou souhaitable des variables économiques — en particulier des salaires — fait l'objet de discussions quantitatives, il est convenu entre les participants qu'en aucune circonstance les chiffres ne servi-

# Salariales, inflation et professionnelles

« L'histoire malheureuse des politiques réglementaires des salaires fond avec l'évolution de contraintes dont la rigueur croissante politiques... »

ront de ligne directrice, mais seulement d'éléments d'orientation lors des négociations futures.

## Suède

Depuis de très nombreuses années, le système de négociations collectives est caractérisé par la centralisation et par la forte autorité des confédérations syndicales et patronales. La politique des salaires en Suède est essentiellement entre les mains des salariés et du patronat, et on a toujours considéré comme indésirable et inutile d'instaurer une politique réglementaire des revenus. Depuis quelque temps cependant le gouvernement a diminué les impôts sur les revenus afin d'atténuer la poussée inflationniste des revendications salariales provoquée par l'alourdissement de la fiscalité (à mesure que les salaires augmentent en termes monétaires, ils tombent dans des tranches fiscales supérieures, même si le pouvoir d'achat qu'ils représentent ne croît pas). C'est le mouvement syndical qui a pris l'initiative de cette politique. En 1974 et en 1975, plusieurs autres mesures d'ordre fiscal ont été prises pour influencer sur le climat des négociations collectives. Outre un déplacement de l'incidence fiscale des salariés vers les employeurs, ces mesures ont surtout consisté à geler des bénéfices excessifs, de façon à éviter que les demandes de salaires augmentent comme réaction à une élévation rapide des bénéfices dans certains secteurs.

## Pays-Bas

La période de « politique salariale concertée », appliquée depuis la guerre et dans le cadre de laquelle le gouvernement exerçait une forte autorité réglementaire sur les revenus, a pris fin en 1967. Depuis lors diverses mesures ont été prises aux Pays-Bas pour assurer la liaison entre la politique économique et sociale du gouvernement et l'évolution de la politique des salaires par le libre jeu des négociations collectives. Une forte tendance à décentraliser ces dernières a été contrebalancée par des efforts destinés à les centraliser pour faire face à l'inflation. En 1973, les fédé-

rations syndicales et patronales se sont mises d'accord pour adopter sur le plan national un ensemble de dispositions qui ont permis au mouvement ouvrier comme au patronat d'obtenir de la part du gouvernement des mesures économiques et sociales en contrepartie de la modération dont ils faisaient preuve en matière d'augmentations de salaires et de prix. Bien que cet accord ait eu d'excellents résultats il n'a pas été possible d'en conclure d'analogues dans les années qui ont suivi. L'accord de 1973 continue cependant en 1974 et en 1975 à servir de modèle et de point de départ pour les négociations salariales. Aussi bien le patronat que les syndicats élaborent leurs politiques de salaires et de prix en fonction des perspectives économiques et des mesures économiques et sociales annoncées par le gouvernement. Au cours des dernières années, celui-ci a pris dans les domaines fiscal et social un certain nombre de dispositions visant délibérément à influencer sur les négociations salariales. Si les négociations centrales n'aboutissent pas à un accord, les salaires sont fixés à l'échelon de la branche, mais, même à ce dernier niveau, les négociations sont fortement influencées par celles qui ont été menées antérieurement au niveau central.

## Royaume-Uni

Comme aux Pays-Bas, la politique réglementaire des revenus pratiquée au Royaume-Uni a fait place peu à peu à une approche volontariste. La politique réglementaire, appliquée de la fin de 1972 jusqu'au milieu de 1974, comprenait trois phases successives dont chacune marquait un degré différent de contrainte sur les décisions concernant prix et salaires. Cette politique est devenue de plus en plus difficile à maintenir en raison de l'accumulation, aussi bien entre les partenaires sociaux que sur le marché, de pressions qui ont exigé un nombre croissant de dérogations par rapport aux normes prescrites. Après le rétablissement, au milieu de l'année 1974, de négociations collectives libres, un « contrat social » est entré en vigueur après entente entre le gouvernement et le mouvement syndical.

Le gouvernement ayant accepté de modifier sur plusieurs points sa politique sociale et économique (logement, subventions et contrôles des prix, dispositions financières en faveur des travailleurs les moins payés et des retraités, sécurité de l'emploi), les dirigeants syndicaux ont recommandé à leurs membres de faire preuve volontairement de modération en matière de revendications salariales. Dans la pratique, il est difficile pour la confédération des syndicats de faire respecter cette modération, en raison notamment de la structure très décentralisée des négociations collectives : le système repose dans une très large mesure sur le pouvoir de persuasion des dirigeants syndicaux, qui doivent convaincre leurs membres qu'il y a un arbitrage acceptable entre des revendications salariales modérées et des avantages économiques et sociaux découlant de la politique gouvernementale.

## Éléments communs

Ces quatre approches ont en commun plusieurs éléments :

- Le gouvernement n'intervient directement ni dans le déroulement des négociations collectives, ni dans leurs résultats.
- Le gouvernement ne recommande ni ne prescrit par voie réglementaire de directives quantitatives en matière de salaires.
- Les syndicats et les employeurs acceptent volontairement de tenir compte de l'incidence de leurs stratégies salariales sur l'évolution future de l'ensemble de l'économie.
- Le rôle principal du gouvernement consiste à instaurer un climat économique et social favorable aux négociations salariales pour que les syndicats modèrent leurs revendications quantitatives et les employeurs leurs réactions à celles-ci.

(1) Cette étude intitulée Politiques salariales socialement responsables et inflation — Examen de l'expérience de quatre pays a été préparée en février 1975 pour le Groupe de travail sur les relations professionnelles du Comité de la main-d'œuvre et des affaires sociales de l'OCDE.

● Les négociations collectives se situent dans le contexte de l'évolution économique prévisible pour l'année à venir, et, dans certains cas, à plus long terme.

● Les pays sauf l'Allemagne ont dégagé un ensemble de « substitutions » entre la formulation des revendications salariales et diverses combinaisons où interviennent la politique fiscale et/ou sociale du gouvernement.

Dans l'étude de l'OCDE, la notion de « politiques salariales socialement responsables » représente à la fois une synthèse et un résumé de ces éléments communs qui caractérisent le système volontariste de négociations collectives dans les quatre pays. Jusqu'à présent, ce système aurait permis de répondre de façon plus efficace qu'une politique interventionniste directe des gouvernements aux nombreuses contraintes imposées aux politiques salariales anti-inflationnistes par le système des relations professionnelles et par les variations de la conjoncture.

## Les contraintes

Les contraintes examinées dans le rapport sont les suivantes :

### *La structure des négociations collectives*

Plus les négociations sont décentralisées, plus des influences diverses se font sentir aussi bien sur les syndicats que sur les employeurs et plus il est difficile de coordonner les revendications salariales et leurs règlements.

Le degré de centralisation varie beaucoup dans les quatre pays étudiés. La structure la plus centralisée est celle de la Suède, où les négociations se déroulent de façon coordonnée au niveau de chaque branche et de chaque entreprise et où les négociations centrales exercent une forte influence sur celles qui ont lieu à un échelon inférieur. En Allemagne, on observe une structure stable de négociations par branche, tandis que la plus grande diversité règne au Royaume-Uni où les négociations peuvent avoir lieu au niveau de la branche, de l'entreprise et même de l'atelier, et où il est beaucoup plus difficile du côté syndical aussi bien que du côté patronal de centraliser la politique des salaires.

### *Relations entre dirigeants syndicaux et la base*

Avec un taux d'inflation à deux chiffres, le souci de maintenir et d'accroître la consommation privée est l'une des principales contraintes qui ont pesé sur les dirigeants syndicaux dans la négociation d'accords salariaux plus modestes. Ceci veut dire que la situation a évolué dans certains pays, aux Pays-Bas par exemple, où au début des années soixante-dix les

membres des syndicats se préoccupaient beaucoup de la consommation publique.

Les pressions croissantes exercées en faveur d'une démocratisation des syndicats et, de façon plus générale, les comportements anti-autoritaires, ont probablement à cet égard rendu les dirigeants syndicaux plus sensibles qu'avant aux attitudes de leurs membres. La base fait pression pour qu'on s'aligne sur les règlements obtenus dans les autres branches ou les autres entreprises. Cette « exigence de parité » joue souvent un rôle très important dans la formulation des revendications salariales.

Le développement du syndicalisme des « cols blancs » provoqué par l'érosion du pouvoir d'achat des employés par rapport à celui des ouvriers, a également joué un rôle dans ce domaine.

### *Disparités salariales*

S'il existe un phénomène qui tend à devenir une « loi » dans le domaine des relations professionnelles c'est bien la tendance qu'ont les disparités salariales historiques à réapparaître constamment, chaque groupe de travailleurs cherchant dans le processus des négociations à maintenir sa position antérieure par rapport aux autres. Au Royaume-Uni, les forces qui tendent à réaffirmer les disparités salariales traditionnelles ont un effet plus contraignant que dans les autres pays étudiés, en raison notamment de la structure décentralisée du mécanisme de négociation.

En Allemagne, la question des disparités n'a jamais été vraiment importante, puisque les négociations ont lieu par branche. Aux Pays-Bas, pendant la période où la politique réglementaire des revenus était en vigueur, les règlements négociés tendaient à s'aligner sur ce que pouvait consentir les industries où la productivité était la plus faible et les syndicats des secteurs puissants exerçaient des pressions de plus en plus fortes pour obtenir des gains salariaux supérieurs. Les employeurs avaient également intérêt à rétablir les écarts pour pouvoir recuter de la main-d'œuvre.

### *Tensions sur le marché du travail*

L'évolution observée dans les quatre pays donne à penser que lorsque l'offre de travail est supérieure à la demande, la pression vers le haut exercée sur les règlements salariaux est plus puissante que ne l'est l'effet de modération exercée par le chômage. C'est en Allemagne que le processus de détermination des salaires semble le plus fortement affecté par la montée du chômage et au Royaume-Uni que cet effet paraît le moins marqué. Les tensions sur le marché du travail ont été pour beaucoup dans l'échec de la politique réglementaire des revenus aux Pays-Bas dans les années avant 1963. En Suède, ces tensions ont toujours, et de façon importante,

contribué à pousser les majorations de salaires au-delà des niveaux qui avaient été négociés à l'échelon national ou dans chaque branche. Elles se traduisent par un glissement des salaires considérable.

Au Royaume-Uni, la détermination des salaires est devenue de plus en plus indépendante de l'incidence du chômage tandis que les pressions du marché du travail renforcent la position des syndicats dans les négociations et leur permettent de faire des « percées » qui vont très au-delà des normes salariales suggérées dans le Contrat social. Le vaste secteur public, qui joue un rôle stratégique dans l'économie, est en grande partie à l'abri de l'incidence du chômage et l'on y trouve de nombreux accords de salaires types susceptibles de jouer sur les autres secteurs un rôle d'entraînement.

Le degré élevé d'interdépendance des divers secteurs de l'industrie britannique, fait que les travailleurs de certaines branches économiquement stratégiques peuvent bousculer les normes du Contrat social, même lorsque le chômage est important. Ceci peut avoir une influence sur les revendications salariales dans des secteurs fonctionnellement indépendants. Dans certaines branches, comme l'automobile et l'industrie mécanique, le chômage a eu un effet modérateur sur les négociations salariales, mais d'une manière générale le chômage global et même le chômage sectoriel ne semblent influencer notablement ni sur le processus de formation des revendications salariales, ni sur leurs règlements.

### *Revendications salariales nominales, gains réels et imposition*

La volonté d'accroître ou au moins de maintenir le niveau de vie en termes réels s'est renforcée avec l'accélération de l'inflation et l'alourdissement de la fiscalité qui prélève une part croissante des salaires nominaux. Comme les syndiqués sont de plus en plus conscients de leurs revenus réels après impôt, ils poussent les dirigeants à adopter une stratégie dure en matière de salaires : le relèvement des salaires nominaux leur apparaît comme la meilleure protection économique. La stagflation complique par ailleurs la situation, car les travailleurs sont habitués à voir monter leur niveau de vie.

Si les syndicats cherchent à maintenir les revenus réels par une augmentation des salaires nominaux, le résultat sera dans les circonstances actuelles clairement inflationniste. Deux solutions peuvent être envisagées : ou bien accepter un déplacement des ressources du secteur privé vers le secteur public (une majoration limitée des salaires pourrait avoir pour compensation le relèvement des transferts et l'amélioration et l'extension des services publics); ou bien ajuster constamment le taux d'imposition en

fonction de l'inflation. Les deux solutions sont concevables, mais une combinaison des deux semble avoir plus d'effet sur la modération des revendications salariales.

L'étude de l'OCDE conclut qu'il est plus facile à long terme de « tenir compte de ces différentes contraintes, de les rationaliser et de les intégrer » dans une politique volontariste des revenus, plutôt que dans une politique de type réglementaire.

## Le rôle du gouvernement

Le rapport de l'OCDE fait ressortir certains des traits principaux qui sont communs aux politiques des quatre pays.

Bien que dans ce type volontariste de politique salariale les parties prenantes soient entièrement libres d'établir elles-mêmes leurs normes de revendications et de règlements, l'efficacité d'une telle politique dépend essentiellement des mesures que le gouvernement prend pour influencer sur les réactions des partenaires sociaux au cours des négociations. Le rapport de l'OCDE souligne quatre aspects du rôle des gouvernements dans les pays étudiés :

- Le rôle principal du gouvernement est de modeler le contexte économique et social dans lequel s'inscrivent les négociations collectives. Les réactions — et plus particulièrement celles des syndicats — dépendent du succès de la politique de stabilisation des prix, du rythme de la croissance économique réelle et de l'emploi, de la structure de la fiscalité, de la nature des avantages sociaux et du degré de conscience qu'a l'opinion des relations qui existent entre majorations salariales et évolution économique.

- Le gouvernement facilite l'établissement de prévisions quantitatives concernant la marche de l'économie pour aider à définir le cadre général dans lequel se dérouleront les négociations collectives. L'expérience acquise en Allemagne, en Suède et aux Pays-Bas permet de penser qu'un institut indépendant d'analyse économique (ou bien encore un organisme gouvernemental dont les données ne sont pas sujettes à discussion, comme le Bureau central de planification néerlandais) peut faire de telles prévisions de préférence pour au moins un an.

- Des échanges d'informations, officiels ou officieux, existent entre les responsables de la politique économique et sociale au sein du gouvernement d'une part et les syndicats et le patronat d'autre part, sur la nature des modifications de la fiscalité, et des avantages sociaux et d'autres « substitutions » possibles. Le gouvernement communique également son opinion sur les perspectives conjoncturelles et les contraintes économiques.

- Une politique salariale de type volon-

tariste risque d'être gravement compromise si le secteur public ne l'applique pas. Il incombe particulièrement au gouvernement de s'assurer que, dans ce secteur, les négociateurs se conforment aux accords de salaires types établis dans le secteur privé. L'aptitude à mettre en œuvre une telle politique exige de l'opinion, du parlement et du gouvernement lui-même une grande compréhension du problème, lorsque de graves perturbations dans les services publics sont en cause.

## Conséquences institutionnelles

Il est nécessaire que s'établisse une structure permettant d'engager un dialogue entre les syndicats, les employeurs et le gouvernement, que cette structure soit fournie par les parties intéressées, par des établissements indépendants ou par un cadre spécialement créé à cet effet. En Allemagne, le dispositif de l'« action concertée » pour les pourparlers tripartites, et aux Pays-Bas, l'Institut du travail, organisme bipartite, se sont révélés utiles. En Suède, les négociations officielles se déroulent à l'échelon national entre les confédérations syndicales et patronales, mais le gouvernement organise par ailleurs des discussions officieuses avec les deux parties sur la nature des substitutions possibles. En Grande-Bretagne, c'est le Comité de liaison entre le parti travailliste et le Congrès des syndicats (TUC) qui sert de cadre central aux discussions.

## Schémas des substitutions

A l'exception de l'Allemagne, un ensemble de substitutions économiques s'est développé dans chacun des pays étudiés. Il constitue le cadre dans lequel se définit la politique salariale. En Suède, les allègements fiscaux, l'amélioration des avantages sociaux et l'imposition des bénéfices excessifs ont sensiblement modifié le niveau des revendications salariales formulées par les syndicats en 1974, et débouché en 1975 sur la conclusion au niveau central d'un accord de deux ans au lieu d'un accord d'un an. Aux Pays-Bas, les revendications salariales présentées à l'échelon central ont été directement liées à un ensemble de mesures gouvernementales comprenant des ajustements de l'impôt sur le revenu et une amélioration des prestations sociales.

Le principe des substitutions est l'un des éléments essentiels du Contrat social au Royaume-Uni. Cependant en échange de leur modération dans le domaine des salaires, les syndicats ont obtenu du gouvernement non seulement des ajustements de l'impôt sur le revenu, mais également la mise en œuvre d'une vaste gamme de mesures sociales et de dispositions plus géné-

rales. La structure décentralisée des négociations collectives dans ce pays, à laquelle les syndicats attachent une grande importance, comporte pour les dirigeants syndicaux la tâche difficile de persuader leurs adhérents qu'il y a réellement une substitution de la consommation publique à la consommation privée. Dans un effort pour faire comprendre à ses mandants le caractère des relations qui existent entre les salaires nominaux et la consommation publique, le TUC a élaboré le concept de « salaire social ».

## Évaluation

Il est naturellement impossible d'estimer, en termes quantitatifs, si les politiques salariales socialement responsables appliquées dans les autres pays ont réellement modifié les règlements en matière de salaires. Néanmoins, l'étude de l'OCDE aboutit à la conclusion suivante : « La modification de la fiscalité, en Suède, a modéré les revendications salariales; le Contrat social au Royaume-Uni a eu au moins partiellement une influence modératrice; les ajustements de la fiscalité et les modifications de la politique sociale ont permis de ralentir la progression des salaires aux Pays-Bas; il ne fait pas de doute que « l'action concertée » et le fait que le gouvernement et les organismes associés exposent clairement l'évolution prévue de la politique économique, ont eu, en Allemagne, une incidence manifeste. Les stratégies salariales des syndicats ont été plus modérées qu'elles ne l'auraient été autrement car les interventions de l'Etat ont aidé à maîtriser les pressions venant de la base provoquées par le rythme élevé de l'inflation et dont les dirigeants n'ont pas pu ne pas tenir compte. La politique salariale socialement responsable a créé un contexte où les employeurs peuvent véritablement négocier et faire valoir que leur opposition à des revendications salariales excessivement élevées n'est autre chose de leur part que l'expression de leur responsabilité sociale. Le cadre dans lequel les négociations salariales ont lieu dans ces pays contribue à alléger l'incidence des pressions résultant des disparités de salaires, à maintenir une centralisation plus poussée des négociations, ou tout au moins à réduire leur excessif éparpillement, et peut-être à modifier l'effet des tensions sur le marché du travail. Ce type de politique a aidé les dirigeants syndicaux à adopter une position plus « responsable » face aux exigences de la base et des éléments les plus militants. Bien qu'à court terme, les résultats concrets d'une politique salariale socialement responsable soient peut-être moins impressionnants que ceux d'une politique réglementaire des revenus, ils le sont sans doute davantage à long terme, comme en témoignent les expériences de l'Allemagne et de la Suède. »

# Les pertes de navires battant pavillon de complaisance

*Les navires sous pavillon de complaisance sont-ils plus sujets aux accidents que les autres flottes ? Si c'est le cas, peut-on imputer ce fait à certaines de leurs caractéristiques telles que leur âge, leur tonnage ou le type auquel ils appartiennent ? Le Comité des transports maritimes de l'OCDE a analysé ce genre de questions dans son rapport annuel pour 1974. Le chapitre résumé ci-dessous expose les résultats d'une étude fondée sur un examen des navires dont la perte totale a été signalée par Lloyd's Register de 1964 à 1973.*

L'étude porte sur tous les navires de plus de 1 000 tjb. (tonnage qui exclut dans une très large mesure les navires de cabotage et les bateaux de pêche) perdus au cours de la période examinée (1964-73) quel que soit leur pavillon : 1 237 navires représentant au total 7,51 millions de tonnes brutes soit 93 % de tout le tonnage supérieur à 100 tjb. perdu au cours de la période mais 38 % seulement du nombre des navires perdus.

Sept caractéristiques ont été retenues pour chacun des 1 237 navires :

- pavillon
- tonnage brut
- date de la perte
- année de construction
- type (pétrolier, vracquier, transporteur de marchandises générales, autres)
- nature de la perte (nauffrage, incendie, abordage, échouage, autre raison, manquant)
- localité géographique de la perte.

Les résultats de ces données ont été comparés — chaque fois que cela a été possible — aux caractéristiques des flottes exposées au risque en examinant les statistiques de Lloyd's pour les années étudiées. Sept pays offrant des pavillons de complaisance (1) ont été examinés séparément et ensemble et leurs résultats ont été rapprochés de ceux du monde entier ainsi qu'à trois autres groupes : *pays Membres de l'OCDE, Europe orientale et reste du monde.*

On a comparé les résultats des différents pavillons et des différents groupes en calculant le « taux de perte ». Celui-ci correspond au rapport existant entre d'un côté la part que

(1) Chypre, Honduras, Liban, Libéria, Panama, Singapour, Somalie.

*Le Torrey Canyon (61 263 tjb., pavillon libérien), ayant fait naufrage, a disparu à Seven Stones Reef au large de Lands' End en mars 1967.*



représentent les navires ou le tonnage répondant à certains critères dans le total des pertes et de l'autre côté, la part de navires ou de tonnages répondant aux mêmes critères, exposés aux risques dans la flotte mondiale existante. Ainsi, si un pavillon donné, un type de navire particulier, un groupe de navires d'un certain tonnage etc. a perdu huit navires sur un total de cent (8 %), mais qu'il existait 1 000 navires de ce type sur un total mondial de 20 000 navires (5 %), le taux de perte serait de 1,6. Un taux de perte de 1,0 signifie que les pertes d'un certain type correspondent à la moyenne mondiale : des taux supérieurs indiquent des pertes plus élevées que la moyenne. La signification statistique des taux de perte dépend naturellement de l'ampleur de l'échantillon retenu. Le hasard jouant dans une assez large mesure lorsqu'il s'agit de savoir si un navire doit être considéré comme une perte totale, tous les chiffres des tableaux qui ont été calculés à partir d'échantillons comprenant moins de 10 navires ont été mis entre parenthèses pour bien marquer leurs limites.

## Taux de perte

Le tableau 1 indique les taux de pertes en ce qui concerne navires et tonnage pour chacune des années de la décennie considérée. Les pavillons de complaisance ont enregistré des taux de perte élevés pendant toute cette période : dans l'ensemble trois fois plus élevés que ceux des pays de l'OCDE pour le tonnage et quatre fois pour le nombre de navires.

Les résultats obtenus par les pavillons de complaisance paraissent s'être améliorés au cours de la période examinée : les taux de perte moyens pour la période 1968-73 sont en effet d'environ 20 % inférieurs à ceux de la période 1964-67.

En ce qui concerne les pertes des pays de l'OCDE en 1972 — tant en chiffres absolus qu'en pourcentage, en navires comme en tonnage — elles ont été les plus basses enregistrées depuis avant 1964. Les chiffres pour 1973 n'ont été que légèrement supérieurs.

Pour tous les pavillons, l'âge moyen des navires perdus est nettement plus élevé que celui de la flotte dans son ensemble, tandis que leur tonnage moyen est sensiblement plus faible, les deux faits étant bien entendu étroitement liés.

Le tableau 2 indique très clairement que les risques de perte augmentent rapidement avec l'âge, du moins jusqu'à la tranche 20-25 ans. A l'intérieur de chaque tranche d'âge, (à l'exception de celle de 0 à 5 ans qui n'entre que pour 5 % dans les pertes totales) les résultats des pays de l'OCDE sont bien meilleurs que ceux des pays offrant un pavillon de complaisance. Tant globalement que dans la tranche d'âge la plus nombreuse — 20 à 25 ans — qui enregistre 30 % de toutes les pertes, les taux des pays de l'OCDE sont moins du quart de ceux des pays offrant un pavillon de complaisance. Les pays du *reste du monde* se situent environ à mi-chemin entre ces deux groupes.

Il est par conséquent absolument inexact de soutenir que les pertes des navires battant pavillon de complaisance puissent être imputables à leur plus grande vétusté. Néanmoins, compte tenu de l'étroitesse de l'échantillon examiné, il apparaît que les navires sous pavillon de complaisance de moins de 10 ans d'âge ne sont pas plus sujets aux pertes que ceux des pays de l'OCDE. Ceci s'explique peut-être par le fait que plus un navire est vieux, plus il risque d'être exploité par des armateurs plus douteux, s'il bat pavillon de complaisance.

Dans l'ensemble les risques de pertes diminuent régulièrement à mesure que le tonnage augmente. Ceci s'explique en partie par le fait que dans les catégories supérieures de tonnage, la moyenne d'âge diminue régulièrement. Les navires dont le tonnage se situe entre 1 000 et 8 000 tjb. — 50 % de la flotte mondiale — ont fourni 80 % des navires perdus tandis que les navires de plus de 8 000 tjb. n'ont compté que pour 20 % dans les pertes. En outre, pour les navires de moins de 8 000 tjb., les taux de pertes des pavillons de complaisance sont uniformément

## 1. Taux de perte 1964-1973

(Monde dans son ensemble = 1,00)

### a) Nombre de navires

Pavillons Année	Pavillons de complaisance	Pays de l'OCDE	Europe orientale (1)	Reste du monde
1964	3,57	0,67	(0,23)	1,73
1965	3,16	0,71	(0,38)	1,58
1966	3,53	0,73	(0,15)	1,16
1967	3,77	0,58	(0,18)	1,81
1968	2,57	0,80	(0,25)	1,43
1969	2,84	0,66	(0,25)	1,94
1970	2,76	0,75	(0,07)	1,54
1971	2,87	0,75	(0,00)	1,42
1972	2,67	0,60	(0,16)	1,98
1973	2,53	0,63	(0,23)	1,62
<b>1964-1973</b>	<b>2,83</b>	<b>0,69</b>	<b>0,19</b>	<b>1,62</b>

### b) Tonnage (t.j.b.)

1964	2,54	0,69	(0,25)	1,86
1965	2,00	0,81	(0,33)	1,50
1966	2,31	0,77	(0,08)	1,45
1967	2,89	0,54	(0,21)	1,93
1968	2,13	0,67	(0,39)	2,05
1969	1,52	0,87	(0,10)	1,82
1970	1,96	0,81	(0,09)	1,22
1971	1,89	0,81	(0,00)	1,37
1972	1,79	0,43	(0,53)	4,21
1973	2,32	0,45	(0,38)	2,03
<b>1964-1973</b>	<b>2,11</b>	<b>0,68</b>	<b>0,24</b>	<b>1,94</b>

(1) Les taux de perte peu élevés pour l'Europe orientale proviennent presque certainement d'informations incomplètes de Lloyd's sur les pertes sous pavillon soviétique.

six fois supérieurs à ceux des pays de l'OCDE, tandis que pour les catégories de tonnage plus élevé, l'écart est bien moins prononcé. Ceci s'explique également par le fait que plus les navires sous pavillon de complaisance ont un tonnage élevé — et sont de construction plus récente — plus ils ont des chances d'être exploités par des armateurs importants qui se conforment à des normes strictes en matière de sécurité et de personnel. Les navires du *reste du monde* sont, dans la catégorie du plus faible tonnage, moitié moins exposés aux pertes que les navires sous pavillon de complaisance.

## Types de perte

Le tableau 3 indique le nombre de navires dont la perte a été due à cinq principales raisons, ainsi que leur âge et leur tonnage moyens. Si l'on examine les quatre causes les plus fréquentes, on constate que le naufrage est très souvent lié à des déficiences dans les caractéristiques physiques des navires, l'échouage à l'incompétence des équipages tandis que pour les incendies ces deux raisons jouent ensemble. L'abordage est imputable essentiellement à l'incompétence de l'équipage. Ce n'est cependant pas toujours le navire responsable qui est perdu mais plutôt le navire de moindre tonnage. Les abordages sont également plus nombreux dans les eaux très fréquentées, en particulier celles de l'Europe du nord-ouest et du Japon, où la proportion de navires des pays de l'OCDE est plus élevée qu'ailleurs.

## 2. Taux de perte par tranche d'âge

Tranche d'âge / Pavillon	Pavillons de complaisance	Pays de l'OCDE	Europe orientale	Reste du monde	Total
0 - 5 ans	(0,2)	0,3	(0,2)	(0,3)	0,2
5 - 10 ans	(0,4)	0,3	(0,2)	0,7	0,3
10 - 15 ans	1,3	0,5	(0,1)	0,8	0,6
15 - 20 ans	2,6	1,1	(0,5)	2,4	1,5
20 - 25 ans	5,5	1,2	(0,2)	3,5	2,4
25 - 30 ans	6,8	1,4	—	2,5	2,3
plus de 30 ans	8,0	1,8	(0,3)	2,7	2,5
<b>Tous navires</b>	<b>2,83</b>	<b>0,69</b>	<b>0,19</b>	<b>1,62</b>	<b>1,00</b>

## 3. Analyse par type de perte

	Pavillons de complaisance	Pays de l'OCDE	Europe orientale	Reste du monde	Total
<b>a) Nombre de navires perdus</b>					
Naufrage	101	111	10	37	259
Incendie	93	129	—	43	265
Abordage	24	67	9	14	114
Echouage	221	223	7	91	542
Manquants/ autre raison (1)	22	21	2	12	57
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>551</b>	<b>28</b>	<b>197</b>	<b>1 237</b>

### b) Tonnage moyen (t.j.b.)

	Pavillons de complaisance	Pays de l'OCDE	Europe orientale	Reste du monde	Total
Naufrage	5 920	5 610	4 850	4 260	5 510
Incendie	6 660	7 860	—	8 250	7 500
Abordage	7 850	6 460	(5 230)	8 970	6 960
Echouage	6 350	5 450	(3 110)	4 100	5 560
Manquants/ autre raison (1)	3 980	6 240	(5 890)	4 680	5 030
<b>Total</b>	<b>6 280</b>	<b>6 200</b>	<b>4 610</b>	<b>5 420</b>	<b>6 070</b>

### c) Age moyen (années)

	Pavillons de complaisance	Pays de l'OCDE	Europe orientale	Reste du monde	Total
Naufrage	21,9	19,5	5,6	22,0	20,3
Incendie	21,5	21,6	—	20,3	21,4
Abordage	20,2	15,9	(15,0)	19,7	17,2
Echouage	24,2	22,9	(11,5)	23,9	23,4
Manquants/ autre raison (1)	27,8	15,8	(8,0)	18,8	20,8
<b>Total</b>	<b>22,9</b>	<b>20,7</b>	<b>10,0</b>	<b>22,0</b>	<b>21,5</b>

(1) Dans cette catégorie figurent les navires perdus pour d'autres raisons, telles que des opérations militaires ou du fait des glaces, ainsi que les navires disparus sans laisser de traces.

élevés pour les pays du reste du monde, ce qui s'explique par le nombre élevé de ces navires affectés au trafic de cabotage, en particulier en Amérique du sud. (Le chiffre élevé indiqué sous la rubrique Manquants/autre raison pour le *reste du monde* résulte essentiellement des pertes de guerre enregistrées en Asie du sud et au Moyen-Orient.)

Si l'on rapproche leur tonnage et leur âge moyen des principales causes de perte, les navires sous pavillon de complaisance victimes d'abordage semblent être de construction nettement plus récente et de plus fort tonnage que la moyenne. Le tonnage moyen élevé des navires qui ont été victimes d'incendie est à rapprocher de la perte de pétroliers de plus de 50 000 tjb.

## Répartition géographique des pertes

Les navires sous pavillon de complaisance sont particulièrement exposés aux risques de pertes en mer de Chine, dans l'archipel malais, les Caraïbes et l'Océan indien. Dans ces quatre régions, 42 % de tous les navires sous pavillon de complaisance ont été perdus, alors qu'elles n'enregistrent que 33 % des pertes totales mondiales (et 20 % des pertes des pays de l'OCDE). En revanche, les six zones de l'OCDE, Europe du nord-ouest, Méditerranée, Atlantique nord, Amérique du nord de l'est et de l'ouest, et Japon (où ont été enregistrées 67 % des pertes des pays de l'OCDE), ne représentaient que 44 % des pertes de navires sous pavillon de complaisance.

Il apparaît donc que dans la mesure où les pertes de navires causent des dommages et entraînent des dépenses pour les États riverains des zones maritimes dans lesquelles les pertes se sont produites, les pavillons de complaisance constituent une menace sensiblement plus grave pour les pays en développement que pour les pays de l'OCDE.

\*

Il ressort clairement de cette étude que les pertes de navires battant pavillon de complaisance sont en chiffres relatifs le quadruple de celles des pays de l'OCDE et au moins le double de celles du *reste du monde*. Ces navires ont en général plus tendance que ceux des pays de l'OCDE et de l'ensemble du monde à être victimes de naufrages et d'échouages, types de pertes qui sont le plus étroitement liés à des déficiences physiques des navires et à l'incompétence des équipages. Les navires sous pavillon de complaisance plus anciens et de tonnage moindre sont particulièrement vulnérables. L'étude ne signale aucune raison spéciale ou critère particulier qui pourrait expliquer les taux de pertes plus élevés des flottes sous pavillon de complaisance, et de ce fait, ils ne peuvent être imputables qu'à leurs normes en matière d'exploitation et de gestion.

Les données statistiques dont on dispose laissent penser que les taux de pertes élevés des différentes flottes sous pavillon de complaisance sont assez comparables si l'on tient compte de leur âge et de leur tonnage différents. Ceci dit, les navires les plus exposés aux risques sont les navires sous pavillon de complaisance de moins de 8 000 tjb. de plus de dix ans d'âge, et leurs risques de pertes sont moindres dans les zones de l'OCDE et plus élevés dans les zones des pays en développement. Par comparaison avec la perte d'un navire des pays de l'OCDE, la perte d'un navire sous pavillon de complaisance sera plus souvent due à un naufrage ou à un échouage qu'à un incendie ou à un abordage.

Les pétroliers sous pavillon de complaisance sont plus sujets aux pertes que les pétroliers sous pavillon des pays de l'OCDE mais ils le sont moins que les navires transporteurs de marchandises générales. En outre, lorsqu'il s'agit de navires neufs de gros tonnage, les résultats des pays offrant des pavillons de complaisance sont plus voisins de ceux des pays de l'OCDE. C'est pourquoi il faudrait surtout orienter sur les navires plus anciens et de tonnage moindre les efforts faits pour atténuer les problèmes posés par le nombre élevé de pertes enregistrées par les flottes sous pavillon de complaisance.

# Science, technologie et maîtrise des problèmes complexes

*Le Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE s'est réuni au niveau des ministres les 24 et 25 juin 1975 sous la présidence du ministre des Sciences et de la Technologie du Canada, Charles Mills Drury, et a publié le communiqué suivant :*

**L**es ministres ont noté que la contribution de la science et de la technologie à la solution des problèmes de la société moderne et au développement des économies de leurs pays, comme de l'économie mondiale, revêt un caractère essentiel et est appelée à prendre encore plus d'importance. Les ressources scientifiques et technologiques dont disposent les pays de l'OCDE, qui représentent plus des deux tiers de la capacité mondiale de recherche, constituent un facteur déterminant de leur aptitude à réaliser les aspirations individuelles et collectives de leur population et à contribuer à la solution des problèmes auxquels sont confrontés les pays en voie de développement, y compris les pays Membres en voie de développement. Les programmes résolus de recherche et de développement menés par les pays de l'OCDE permettent d'améliorer la compréhension des problèmes affectant le niveau et la qualité de la vie dans des domaines tels que l'énergie, la nutrition, l'environnement et le bien-être, et d'assurer les moyens d'y faire face.

Les ministres ont reconnu que, pour atteindre ces objectifs, les connaissances scientifiques et technologiques doivent intervenir de manière plus efficace dans la définition, la mise en œuvre et le contenu des politiques gouvernementales à tous les niveaux. Cela est d'autant plus important que les problèmes de la société d'aujourd'hui sont complexes.

C'est pourquoi le thème général de la réunion est science, technologie et maîtrise des problèmes complexes. Dans ce contexte, les ministres ont pris la mesure des défis nouveaux liés des changements importants qui se sont produits dans les domaines économique, politique et social, depuis leur dernière réunion en 1971. Ils ont passé en revue les problèmes que rencontrent actuellement le système de la recherche des pays Membres, en particulier leurs aspects sociaux et ceux qui ont trait à la gestion, les responsabilités tant des décideurs que des chercheurs, et la prise de conscience par le public des implications du progrès scientifique et technologique. Ils ont aussi examiné la contribution que la science et la technologie peuvent apporter à l'instauration d'un meilleur équilibre social dans le monde, y compris les questions qui ont été discutées à la récente réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel : les produits de base et les relations avec les pays en développement. Ils ont souligné que dans tous ces domaines le Comité de la politique scientifique et technologique a un rôle important à jouer. Ils se sont aussi déclarés satisfaits des travaux actuels du Comité, concernant notamment l'application de la science et de la technologie à la solution des problèmes sociaux.

Les débats ont porté essentiellement sur les six questions sui-

vantes qui ont toutes d'importantes incidences sur le plan national et sur le plan international.

## 1

### Le rôle de la science et de la technologie dans l'élaboration des politiques

Face à la complexité des problèmes de la société contemporaine, une planification prospective à moyen et à long terme est nécessaire pour assurer la compatibilité des choix et prévoir les problèmes de demain. A cet égard, les ministres ont souligné le besoin d'une meilleure insertion des connaissances scientifiques dans les politiques générales et sectorielles des gouvernements. Ils ont reconnu qu'il est nécessaire d'utiliser de manière plus efficace la science et la technologie pour préparer et mettre en œuvre les politiques gouvernementales.

A cette fin, ils ont estimé qu'il était nécessaire :

- d'évaluer l'expérience des pays Membres relative à l'utilisation de la science et de la technologie dans l'élaboration des politiques gouvernementales
- de déterminer les éléments de l'analyse prospective d'ensemble qui peuvent aider à la planification à moyen et à long terme, en vue de mieux comprendre les rapports qui existent entre les facteurs sociaux, économiques, scientifiques et technologiques
- de promouvoir l'intégration des sciences sociales dans le processus d'élaboration des politiques.

## 2

### La gestion du système de recherche

Les ministres ont noté que le système de la recherche ne pouvait être uniquement orienté en fonction des problèmes à court terme qui se posent à la société, et ils ont souligné la nécessité de faire en sorte que la capacité globale du système soit assez souple pour répondre aux besoins de la recherche sur les problèmes à court aussi bien qu'à long terme. Le plafonnement des ressources affectées à la recherche et au développement, qui est observé dans plusieurs pays Membres, fait qu'il est difficile d'assurer cette souplesse, ce qui appelle un examen des problèmes en jeu, en particulier ceux qui touchent aux structures de la recherche et à la mobilité des chercheurs.

Les ministres sont convenus que des efforts devraient être faits, en particulier au niveau national, pour fournir une meilleure base à l'élaboration des décisions en renforçant la capacité d'analyse et d'interprétation des données de la recherche et du développement. Ils ont en outre recommandé que l'OCDE examine les méthodes permettant d'accroître l'efficacité du sys-

tème de la recherche et les problèmes de gestion que soulèvent les modifications du volume des fonds affectés à la recherche et au développement.

### 3 Science, technologie et société

Les ministres ont reconnu la nécessité de veiller à ce que l'importance grandissante attachée à la recherche orientée vers les objectifs sociaux conduise à une meilleure application de la science et de la technologie à la satisfaction des besoins sociaux dans des domaines tels que la protection de l'environnement, les transports collectifs, l'urbanisme et l'humanisation des conditions de travail. Ils ont aussi reconnu que les politiques visant à encourager l'innovation doivent tenir compte des conséquences sociales non voulues qui peuvent survenir.

Les ministres ont souligné qu'il importe de promouvoir une association plus étroite des sciences de la nature et des sciences sociales, en particulier pour traiter des problèmes qui appellent une large approche et une perspective interdisciplinaires. Ils ont noté la nécessité de mieux comprendre les facteurs qui interviennent dans la conduite des recherches interdisciplinaires visant à résoudre les problèmes sociaux. En raison du rôle essentiel que les sciences sociales jouent dans la compréhension et la gestion des problèmes de la société, les ministres ont exprimé le vœu que l'OCDE intensifie ses travaux relatifs au développement et à l'utilisation de ces disciplines dans le processus de décision.

### 4 La nécessaire participation du public

Les ministres ont souligné la nécessité d'établir un dialogue large et ouvert entre le public et les responsables des activités scientifiques et technologiques. Pour que les nouvelles technologies soient acceptées et, par conséquent, appliquées, il est indispensable qu'elles soient comprises du public. Les ministres ont exprimé le vœu que l'OCDE examine les expériences des pays Membres relatives à la participation du public dans le domaine de la science et de la technologie. L'espoir a été exprimé que cette initiative aiderait sensiblement les gouvernements Membres à élaborer de véritables procédures permettant d'informer le public des incidences des innovations technologiques, de solliciter ses réactions et de le faire participer au processus de décision.

### 5 Une nouvelle vision des ressources naturelles

Les ministres ont souligné la nécessité urgente d'une meilleure gestion des ressources naturelles mondiales, qui pose des problèmes critiques. Ils ont reconnu la nature complexe de ce problème qui devrait faire l'objet d'un examen détaillé. Cet examen devrait tenir compte de toutes les interactions et devrait conduire à une meilleure compréhension des choix offerts et de leurs conséquences, y compris l'évolution possible de la demande de matières premières, compte tenu des incidences éventuelles d'une meilleure utilisation et des progrès technologiques.

Les ministres ont exprimé le vœu que l'OCDE, reconnaissant que la nature des questions en jeu exige la participation d'autres organisations internationales, au niveau tant régional que mondial, encourage des études dans cette voie. En outre, ils ont souligné l'étroite interdépendance entre pays industrialisés et pays en développement et la nécessité, de ce fait, d'entreprendre



Le président de la réunion ministérielle de l'OCDE, Charles Mills Drury (deuxième à partir de la gauche), ministre d'État canadien chargé de la Science et de la Technologie et ministre des Travaux publics. De gauche à droite : Hylan Lyon, directeur adjoint de la Science, la technologie et l'industrie de l'OCDE ; Émile van Lennep, Secrétaire général de l'OCDE ; Gérard Eldin, Secrétaire général adjoint et le professeur Keichi Oshima, directeur de la Science, la technologie et l'industrie de l'OCDE.

en ce domaine un effort en coopération, dans une perspective globale.

S'agissant du problème critique des ressources alimentaires, ils ont noté avec intérêt la proposition des États-Unis concernant la nécessité de promouvoir la recherche et le développement dans ce domaine. Ils ont invité le Secrétaire général à élaborer des propositions spécifiques à cet égard, en consultation avec les comités intéressés de l'OCDE compte tenu des travaux en cours dans d'autres organismes internationaux, notamment la FAO, et à la lumière des délibérations de la prochaine réunion à l'OCDE des Directeurs de la recherche agricole.

### 6 Coopération internationale

Reconnaissant que la majeure partie des activités scientifiques et technologiques est effectuée dans les pays de l'OCDE, et étant donné la complexité croissante des problèmes qui se posent à la société, les ministres ont insisté sur la nécessité d'adapter les arrangements actuels afin d'assurer une meilleure coopération internationale dans le domaine scientifique et technologique, notamment sur la base d'arrangements bilatéraux et multilatéraux. Ils ont estimé qu'une attention accrue devrait être portée à la coopération entre les pays Membres, par exemple dans les domaines interdisciplinaires.

Conscients des responsabilités particulières de leurs pays à l'égard des pays en développement, les ministres sont convenus qu'il importe de développer une perspective plus large dans la conduite de leurs programmes nationaux de recherche et de développement. Ils ont souligné qu'un nouveau schéma de relations internationales s'instaurerait, fondé sur l'interdépendance, et pouvant donner lieu à des échanges mutuels bénéfiques pour tous les pays. Les ministres espèrent que la VII<sup>e</sup> Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui aura lieu prochainement, offrira aussi l'occasion d'examiner les problèmes de la science et de la technologie dans un contexte global.

Les ministres sont convenus de la nécessité d'intensifier activement la coopération entre leurs pays et le monde en développement, en vue de faciliter le transfert de technologies appropriées, et l'accès à celles-ci pour satisfaire de manière plus efficace les besoins des pays en développement et renforcer le potentiel scientifique et technologique de ces derniers. En conséquence, ils ont invité l'OCDE à accorder une attention particulière aux divers aspects de ce problème, notamment à la formation de personnel scientifique qualifié.

# Science, technologie et politique des ressources naturelles

*Les événements récents ont largement démontré le besoin d'une politique d'ensemble des ressources naturelles : la science et la technologie peuvent y contribuer de deux manières, décrites ci-dessous par Gabriel Drilhon, chef de la section ressources naturelles de la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.*

L'existence de relations nombreuses et complexes entre les divers types de ressources naturelles; l'importance du cycle de vie des ressources, l'imbrication des aspects scientifiques, technologiques, économiques, sociaux et politiques du système que forment les ressources; la dimension internationale de ce système et en particulier l'interdépendance de tous les pays : autant de facteurs dont l'importance augmente en fonction de la croissance du nombre et du volume des ressources produites, échangées, consommées, c'est-à-dire en fonction de la croissance économique et démographique. Conclusion : une politique d'ensemble des ressources naturelles est devenue une condition nécessaire de toute amélioration significative de la gestion de ces ressources.

A l'heure actuelle, aucun pays n'a encore formulé une telle politique d'ensemble. Tout au plus existe-t-il un certain nombre de politiques sectorielles, souvent développées en réponse à des crises ou à l'apparition de difficultés sérieuses. Si, par exemple, tous les pays Membres ont depuis longtemps déjà des politiques agricoles, ils n'ont pas encore de véritables politiques de l'alimentation. C'est la prise de conscience par l'opinion publique des problèmes de pollution qui a conduit les gouvernements à formuler des politiques de l'environnement. La crise pétrolière de 1973 est de la même façon à l'origine des efforts actuels visant à mettre au point de véritables politiques énergétiques. Toutefois, la coordination entre ces politiques sectorielles ainsi qu'entre les institutions qui en sont responsables demeure limitée sinon inexistante et l'une des tâches fondamentales des gouvernements dans les années à venir devrait être de les intégrer dans le cadre plus large d'une politique d'ensemble des ressources naturelles.

S'il n'y a pas encore de politique des ressources en matériaux, on peut constater que les gouvernements de plusieurs pays Membres essaient d'y parvenir progressivement. Il convient de souligner à ce propos que le problème fondamental que rencontrera toute politique des ressources sera de concilier deux exigences apparemment divergentes mais également impératives : être fondées sur une vue d'ensemble de la totalité du système des ressources et tenir pleinement compte de la spécificité de chaque ressource particulière.

La contribution que peuvent apporter science et technologie à une politique des ressources naturelles se situe à deux niveaux étroitement complémentaires. En premier lieu, elles peuvent aider à formuler une telle politique, en permettant de mieux connaître le système dans sa complexité, de mieux définir la nature des

problèmes et de considérer toutes les interactions qui entrent en jeu. En second lieu, et c'est là leur rôle plus traditionnel, science et technologie sont l'un des moyens de mise en œuvre d'une politique des ressources dans la mesure où elles permettent d'atteindre des objectifs précis ou d'explorer et de maintenir ouvertes des options alternatives.

## Formulation d'une politique des ressources naturelles

La première difficulté à laquelle se heurte aujourd'hui la formulation d'une politique d'ensemble des ressources naturelles est que notre connaissance du système des ressources dans sa totalité complexe est extrêmement réduite dans la mesure même où elle n'a jusqu'ici fait l'objet que d'un volume dérisoire de recherches. Par conséquent, cette tâche devrait désormais constituer un objectif prioritaire.

En même temps, il faut reconnaître que le développement des recherches visant à mieux connaître le système rencontre des difficultés considérables non seulement pratiques mais surtout méthodologiques.

Un autre problème que soulèvent les recherches visant à mieux connaître le système des ressources naturelles est qu'elles exigent une approche interdisciplinaire. Ce problème que connaissent depuis plusieurs années déjà pratiquement toutes les politiques de la science, est dans le cas des ressources naturelles particulièrement aigu en raison même du nombre et de la diversité des disciplines dont la collaboration est nécessaire. On sait à quel point il est difficile d'assurer dans la pratique une attaque conjointe des spécialistes des sciences sociales, des sciences de la nature et des sciences de l'ingénieur.

Un second aspect, tout aussi classique, de l'exigence d'interdisciplinarité est que le but ultime des recherches en cause n'est pas la connaissance du système pour elle-même, mais la possibilité d'utiliser cette connaissance dans la formulation d'une politique des ressources. Dans le domaine des ressources comme dans tous les autres domaines de l'action gouvernementale se pose la question du dialogue entre chercheurs et décideurs. Comment les premiers peuvent-ils présenter les résultats de leurs travaux en des termes utilisables par les seconds ? Comment ceux-ci peuvent-ils exprimer leurs besoins en des termes susceptibles d'être étudiés par la recherche ?

## ● La prospective

Aucun pays Membre n'était préparé à répondre à la crise pétrolière survenue en 1973. L'examen des perspectives ouvertes par la science et la technologie dans le domaine de l'énergie montre qu'elles sont riches de promesses, mais que, faute d'avoir été commencés plus tôt, les programmes de R-D correspondants n'auront d'impact marqué sur la situation énergétique qu'à partir de 1980. Aux délais inhérents à toute activité de recherche s'ajoutent ceux que comporte l'application industrielle

de ses résultats : il faut sept à dix ans pour construire une centrale nucléaire; dans un pays comme la France il faut environ un quart de siècle pour que la moitié du parc d'habitations soit conforme aux nouvelles normes d'isolation thermique.

Mais la situation peut évoluer considérablement : la recherche et les conséquences de l'application de ses résultats constituent par elles-mêmes un facteur de changement; le cadre économique, politique et social où s'insère la gestion des ressources est susceptible de changer parfois soudainement comme l'a démontré clairement la crise pétrolière de 1973.

Cela dit, la « constante de temps » du système des ressources naturelles est telle que toute politique dans ce domaine doit comporter un effort de prospective qui doit envisager plusieurs scénarios possibles et en tirer les solutions de rechange à explorer non seulement sur le plan de la science et de la technologie, mais aussi du point de vue politique, économique et social.

Les efforts de prospective des gouvernements de la plupart des pays Membres sont jusqu'ici demeurés insuffisants. Les prévisions ont été largement fondées sur une simple extrapolation des tendances passées, et l'horizon de la planification a rarement dépassé cinq ans. Les organismes les plus actifs en ce domaine ont été quelques institutions privées sans but lucratif et surtout certaines grandes firmes industrielles dont en particulier les entreprises multinationales. Mais quelle que puisse être la qualité de la planification stratégique de ces dernières, elle ne saurait remplacer un effort de prospective des gouvernements : les firmes, même les plus grandes, n'ont pour fonction ni de couvrir l'ensemble du domaine des ressources ni de sauvegarder les objectifs politiques, économiques et sociaux d'intérêt général. Il appartient en propre aux gouvernements de développer l'effort de prospective qui fait aujourd'hui largement défaut. En même temps, cet effort ne devrait pas se développer en vase clos, mais se nourrir de la planification effectuée par les entreprises, ainsi que de la prospective qui pourrait être faite par d'autres agents économiques et sociaux — syndicats ou associations professionnelles par exemple. En effet, à un moment où la participation du public à l'élaboration des politiques devient une aspiration de plus en plus générale, l'effort de prospective pourrait constituer l'un des lieux privilégiés d'une telle participation.

## La R-D dans la mise en œuvre d'une politique des ressources naturelles

Aider à formuler une politique des ressources naturelles représente pour la science et la technologie une tâche nouvelle rendue nécessaire par la complexité des problèmes en jeu, et possible en raison des progrès qu'elles ont accomplis. Mais, l'importance de cette nouvelle tâche ne diminue en rien celle de la fonction plus traditionnelle qui est de contribuer à atteindre les objectifs d'une telle politique.

### ● Le choix des orientations de R-D

Lorsqu'on examine quelles ont été, dans les années passées, les grandes lignes de l'effort de R-D des pays Membres dans le domaine des ressources naturelles, on constate un déséquilibre entre le volume de recherches dont ont bénéficié quelques orientations privilégiées, et le peu d'attention qui a été accordée à certaines directions dont l'importance a été récemment mise en lumière, notamment lors de la crise pétrolière.

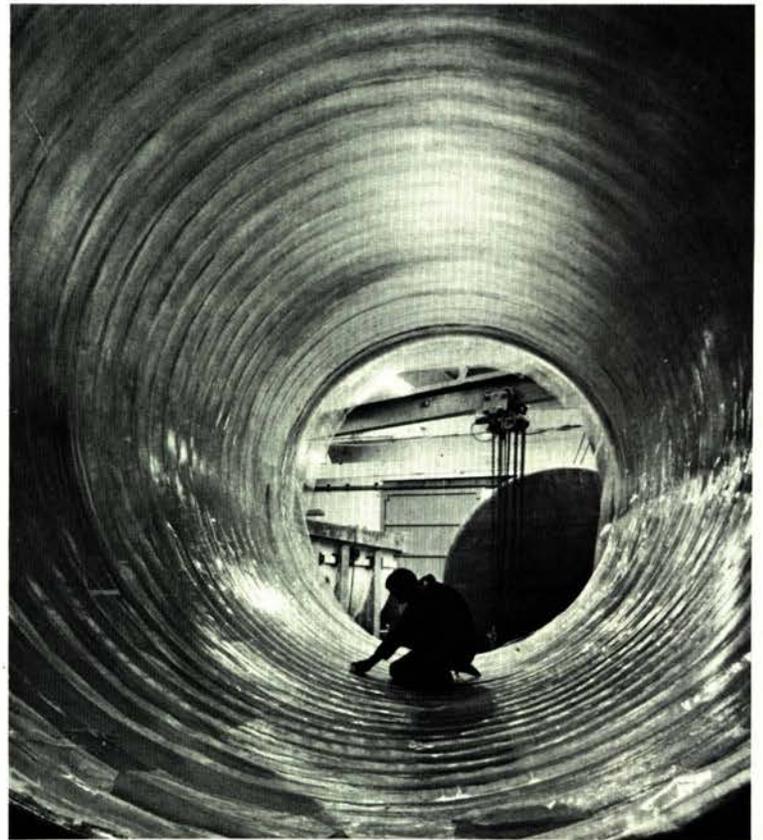
Dans le cas des matériaux, la majorité des activités de R-D visaient à mettre au point des matériaux devant être utilisés dans des conditions extrêmes (conditions de résistance mécanique et thermique dans les moteurs d'avions et les technologies spatiales) et à utiliser des propriétés nouvelles (phénomènes électroniques, magnétiques et optiques à l'état solide) en vue de créer des technologies et des industries entièrement nouvelles.



*Les recherches visant à diminuer le volume des déchets et à augmenter la durée de vie des matériaux et des produits deviennent nécessairement plus importantes.*

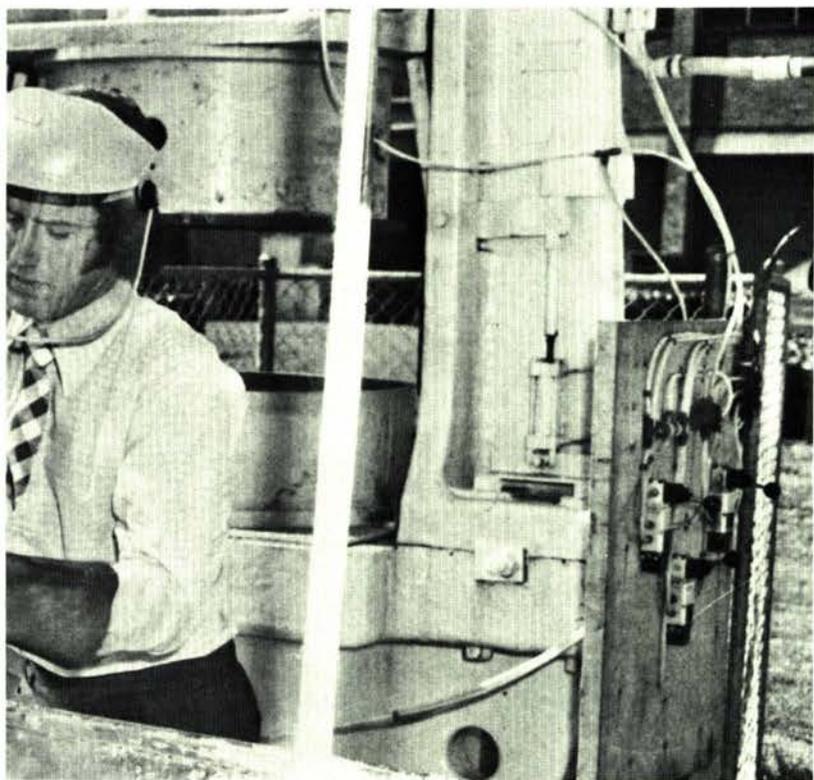
*Ci-contre : un procédé australien permet de tirer intégralement parti des vieux pneumatiques.*

*Ci-dessous : une cuve de stockage qui résiste à la corrosion.*



Beaucoup moins développées ont été les recherches destinées à diminuer le volume des déchets dans les technologies de production, à augmenter la durée de vie des matériaux et des produits ou à recycler une plus grande proportion des déchets solides.

Ce déséquilibre apparaît encore plus nettement dans le cas de l'énergie. La seule source d'énergie, autre que les hydrocarbures, à avoir fait l'objet d'un effort de recherche soutenu au cours des années soixante a été l'énergie nucléaire — et cela en partie pour des raisons de défense ou de prestige national, étrangères aux problèmes énergétiques. Il est à noter que l'effort de recherche nucléaire civile a, dans la plupart des pays, plafonné,



voire diminué en termes réels, à partir de 1967, précisément en raison du niveau très bas du prix du pétrole. Dans bien des cas, les centres de recherche sur le charbon ont été considérés comme des survivants d'un autre âge qu'on n'osait pas supprimer; si l'on cherchait à les maintenir, c'était grâce à une diversification de leurs activités. Les recherches relatives aux autres sources d'énergie (solaire, géothermique, etc.) ne bénéficiaient que d'un financement minime et n'étaient que rarement prises au sérieux, au point qu'on les qualifiait parfois d'« exotiques ». Plus remarquable encore était l'absence quasi totale de travaux de R-D visant à une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

De même, en ce qui concerne les ressources alimentaires, les recherches agronomiques poursuivies depuis plusieurs décennies ont principalement tendu à accroître la productivité grâce à une utilisation de plus en plus intensive de l'énergie, soit par la mécanisation des équipements, soit par l'emploi croissant des engrais et des pesticides chimiques. La fameuse « révolution verte » ne consiste d'ailleurs en réalité que de l'introduction de ce type d'agriculture dans les pays en développement.

Pour justifier le choix des orientations passées de l'effort de R-D, on a souvent invoqué l'impératif souverain que constitueraient les mécanismes de marché. Pourtant, force est de constater que nombre de recherches relatives à l'énergie ou aux matériaux étaient directement liées aux besoins de la défense et de l'exploration spatiale et se situaient donc hors marché. Même si l'on fait abstraction de ces « exceptions », il n'y a jamais eu, en ce qui concerne les ressources naturelles, de véritable « marché » concurrentiel au sens de la théorie économique; le niveau des prix et des échanges a été établi d'après le rapport de forces entre un petit nombre de joueurs coalisés. Cette situation oligopolistique a entraîné l'existence de « rentes » positives ou négatives qui ont complètement faussé le jeu du marché.

Toutefois — et c'est de loin le facteur le plus important — les considérations économiques qui ont dans une large mesure déterminé les grandes orientations de l'effort de R-D reposaient sur l'hypothèse implicite que le type et le taux de croissance économique que l'on connaissait se poursuivraient à long terme sans changement important et ne se heurteraient à aucune limite. La recherche et le développement tendaient donc avant tout à augmenter la production de ressources nécessaires pour satisfaire une demande croissante et à stimuler encore cette dernière soit en abaissant les coûts de production soit en

créant de nouvelles possibilités destinées à devenir des besoins nouveaux. Dans cette optique, le souci d'économiser les ressources étaient totalement absent.

Les crises et difficultés ont progressivement fait ressortir les insuffisances de cette approche. Ainsi la prise de conscience des problèmes d'environnement a-t-elle obligé les responsables à tenir compte de l'interdépendance des ressources : bon gré mal gré, l'objectif de développer des technologies moins polluantes devient progressivement « internalisé » par l'industrie et vient s'ajouter à l'objectif de rentabilité économique. La crise énergétique a renforcé cette prise de conscience; elle a également et surtout fait ressortir clairement la nécessité de voir la recherche prendre deux directions négligées auparavant : l'exploration d'options alternatives et les économies de ressources.

En d'autres termes, le choix des priorités que rendent nécessaire aussi bien l'étendue du domaine que la multiplicité des directions de recherche envisageables doit désormais se faire à partir de deux critères : l'impact des recherches sur l'ensemble des ressources et l'évolution future de cet ensemble. La question essentielle qui est posée aux responsables des politiques de la science et de la technologie est donc de savoir comment identifier les « points clés » du système où la recherche et le développement pourraient conduire, à temps, aux résultats les plus significatifs qu'il s'agisse d'améliorer délibérément la gestion du système ou de faire face à des difficultés imprévues d'ordre politique, économique ou social.

### ● La nécessité de « centres d'expertise scientifique et technologique »

Si gouvernement et industrie demeurent dans le domaine des ressources naturelles les principaux acteurs lorsqu'il s'agit de science et de technologie, le poids de l'opinion publique devient de plus en plus important. C'est même ici que s'est le plus clairement manifesté le regard critique que porte le public à l'égard des effets de la science et de la technologie : environnement, composition des produits alimentaires, énergie nucléaire, etc. De plus en plus, la mise en œuvre de technologies relatives aux ressources semble devoir être soumise à l'acceptation du public ce qui nécessite un effort systématique d'information qui est jusqu'ici demeuré très insuffisant. Il est à noter toutefois que les données et informations fournies par l'industrie et même le gouvernement sont fréquemment contestées, non pas pour des raisons objectives, mais par le fait même qu'elles proviennent de sources qui sont en général parties prenantes dans les technologies mises en question.

Cette défiance croissante fait apparaître le besoin de mettre en place des « centres d'expertise scientifique et technologique » à la fois compétents sur le plan scientifique et technique et suffisamment libres pour exprimer leurs vues en dehors de toute influence. Dans une large mesure, un tel rôle a été joué par la *National Academy of Sciences* des États-Unis, mais il s'agit d'une institution unique et il n'est pas certain qu'elle puisse continuer à satisfaire la demande croissante qui lui est adressée. Peut-être cette fonction pourrait-elle être confiée aux universités : en effet, celles-ci semblent être à cet égard dans une position privilégiée alliant à la fois compétence et liberté. La question se pose cependant de savoir dans quelle mesure et sous quelles conditions elles pourraient effectivement jouer ce rôle, compte tenu de la charge supplémentaire qu'il représenterait ainsi que de son exigence d'interdisciplinarité sur le plan de la recherche. La réponse ne saurait être partout la même, et dans certains pays de nouvelles institutions devront être créées.

Toutefois, quelles que soient les différences entre les institutions nationales, leurs fonctions et les problèmes qu'elles auront à traiter seront dans une très large mesure communs à tous les pays. Il semble non seulement profitable, mais nécessaire que se développe entre elles une étroite coopération leur permettant d'échanger des informations et des spécialistes, d'harmoniser leurs positions, voire même d'élaborer une doctrine commune.

# Science-société : des relations nouvelles

*Une réévaluation des rapports entre la science et la société est devenue nécessaire à cause de la volonté qu'a l'opinion publique d'exercer une plus grande influence sur les orientations et les conséquences sociales de la recherche scientifique. Ces problèmes sont discutés ci-dessous par Georges Ferné, chef de la section Politique des sciences sociales à la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie.*

**L**e scientisme du siècle dernier avait considéré l'activité scientifique et technique comme un facteur décisif du progrès humain. La rencontre des préoccupations de la société et de la logique de développement propre à la science devait permettre, de changements en changements, l'instauration d'un meilleur ordre social. Débouchant sur la maîtrise des rapports sociaux et des rapports de la société avec la nature, une technologie de plus en plus précise devait assurer la continuité du progrès.

## Quel progrès ?

Actuellement on assiste à une remise en cause d'une certaine conception du progrès : le changement induit par le développement scientifique et technologique n'est pas nécessairement un facteur de « progrès » lorsqu'il engendre des dislocations en chaîne au sein de sociétés ébranlées par la cadence accélérée du développement technologique. Objet d'espérance et de crainte, la science apparaît de plus en plus clairement comme le reflet et le révélateur des grands problèmes de la société.

La science s'est ouverte aux conflits sociaux et en est devenue l'un des enjeux. Déjà on commence d'oublier tout ce qu'on lui doit et ne songer qu'aux périls et aux difficultés du présent. L'accumulation des problèmes sociaux incite à beaucoup attendre des apports conjugués des sciences de la nature, de l'ingénierie et des sciences sociales. Mais le bilan des tentatives esquissées en ce domaine est décevant. Les recettes dégagées par les efforts technologiques des dernières décennies ne s'avèrent pas toujours valables dans des situations nouvelles.

Ne faut-il pas, dans un nouveau contexte social, porter des appréciations différentes sur les structures de la science et du savoir qui en résultent ? Ne faut-il pas mieux mesurer, avant de proposer des remèdes, les prolongements sociaux des efforts scientifiques et technologiques ?

## La science devant ses prolongements

L'interdépendance des problèmes de la société rend difficile la définition des coûts et des avantages sociaux. De ce fait, l'exploitation de la science et de la technologie s'accompagne de l'éventualité de dommages importants. Pourtant — sauf

quelques exceptions — la plupart des efforts destinés à prendre en compte l'impact du développement technologique présentent un caractère rétrospectif. L'incertitude ainsi engendrée par la science et la technologie a éveillé, au sein du public, l'exigence de mieux en mieux affirmée d'une évaluation des techniques et de leurs effets qui précéderait l'application au lieu de la suivre.

La crainte des conséquences indésirables de la technologie, et le souci de les prévenir, s'étend de plus en plus à la science elle-même. L'enseignement et les moyens de communication ont amené de larges fractions de la population à mieux percevoir les fondements scientifiques de produits tels que les avions à réaction, les antibiotiques et les tranquillisants, les matières synthétiques et les ordinateurs. Les efforts de recherche fondamentale qui les ont rendus possibles en viennent à être considérés par l'opinion comme susceptibles de préparer d'autres bienfaits inquiétants. De telles conceptions amènent à douter de l'efficacité d'une évaluation rétrospective pour maîtriser avec succès les conséquences indésirables de la technologie. L'accent s'est donc déplacé, de l'évaluation des technologies existantes à l'évaluation des technologies à venir. Dans la mesure où la science donne naissance à la technologie, l'évaluation prospective de celle-ci devient donc presque équivalente à une évaluation sociale des résultats scientifiques.

L'influence de la science sur le changement social est presque toujours envisagée sous l'angle de ses contributions à la technologie. Cette approche essentiellement utilitaire est liée au sentiment de l'existence d'une filière entre la recherche, la technologie et les produits. Cette filière était, jusqu'à ces dernières années, l'exemple le plus frappant des liens entre la science et ses conséquences sociales. Les sciences de la nature en apportent de nombreuses illustrations. La recherche fondamentale a dégagé des connaissances — parfois de simples formules — qui ont directement conduit à des produits et des procédés techniques et ont profondément modifié les perceptions individuelles ou influencé des décisions politiques importantes. Les recherches de Pavlov avaient par exemple déjà inspiré des techniques de manipulation des masses. L'élaboration de nouveaux matériaux de synthèse menace sans cesse d'entraîner de profonds bouleversements économiques. Les transplantations d'organes remettent en question les principes acceptés en matière de prélèvements, accroissent le coût des soins médicaux et appellent une redéfinition de la mort. Les essais thérapeutiques sur l'homme s'avèrent de plus en plus indispensables pour mesurer l'impact de certains produits. D'autres produits permettent d'influer directement et de manière prévisible sur le comportement de l'homme. Enfin, une connaissance de plus en plus précise du capital génétique rend sans doute très proche la mise au point de techniques de manipulation de ce capital.

Autant d'exemples qui soulignent à quel point, en résolvant certains problèmes, le développement scientifique en fait surgir d'autres, que la société n'est pas préparée à aborder. Pourtant, la gravité de ces problèmes appelle une démarche nouvelle : on



*La politique de la science sera appelée à inventer une nouvelle forme de dialogue entre la société et la technologie qui — avant toute chose — prendra en considération les aspirations de l'homme.*



ne peut en effet attendre que des solutions naissent spontanément lorsque la technologie les appellera. De telles solutions ne pourront être dégagées et acceptées que si elles peuvent être les fruits de débats rationnels qui ne sauraient être conduits à chaud — lorsqu'il est trop tard pour l'événement. C'est par conséquent dès le stade de la recherche, lorsque se dessinent les résultats possibles, qu'un système d'alerte doit fonctionner.

## **La responsabilité du scientifique à l'égard de la collectivité**

Les scientifiques et les ingénieurs sont les premiers à pouvoir attirer l'attention de la collectivité sur les implications de leurs travaux. La responsabilité sociale ou scientifique s'oppose ici dans une très large mesure à la conception traditionnelle de la responsabilité scientifique : alerter la société au stade d'une recherche préliminaire c'est, en effet, aller au-delà de la stricte objectivité scientifique, interpréter des résultats préliminaires à la lumière d'hypothèses peut-être fragiles. N'est-ce pas courir le risque d'être inutilement alarmiste en cas d'erreur ? Le silence serait, cependant, plus coupable : le scientifique ne fait qu'attirer l'attention de la société sur une éventualité. Il ne lui appartient pas de prendre une décision qui reste, fondamen-

talement, une décision politique. D'ores et déjà, diverses organisations scientifiques se sont préoccupées de ces problèmes ou se sont créées dans ce but. Il est incontestable qu'une éthique scientifique nouvelle, qui paraît se dégager actuellement, faciliterait l'instauration du débat public indispensable pour que la société se prépare à résoudre les problèmes que lui pose la science. Il est tout aussi incontestable que les initiatives prises par les scientifiques permettraient d'éviter que les pouvoirs publics ne prennent des mesures de contrôle direct des recherches qui pourraient être dangereuses pour l'équilibre de celles-ci.

## **Une nouvelle forme de dialogue**

Cela suggère que l'on sera appelé à inventer une nouvelle forme de dialogue entre la société et la technologie, dialogue qui prendra en considération les aspirations de l'homme dans une société complexe plutôt que les tendances « autonomes » de la science et de la technologie.

Le point fondamental est celui-ci : vers quelle fin la technologie est-elle orientée ? N'a-t-on pas perdu de vue cette fin parce que chez les scientifiques comme dans le grand public, on croyait fermement que la technologie représentait un bien en soi issu d'un mouvement autonome ?

A l'époque où les grandes entreprises stratégiques — militaires, nucléaires ou spatiales — constituaient l'essentiel de l'effort scientifique et technique, celui-ci bénéficiait à la fois d'une très grande stabilité et d'une grande précision : les buts et les moyens qu'il requérait pouvaient être bien définis en termes technologiques dès le début des projets, et visaient essentiellement à une réalisation précise telle que le développement d'un engin militaire, d'un avion ou du débarquement sur la lune. Au total, la détermination d'un objectif de ce type s'identifiait avec celle d'un développement scientifique et technique. Il était donc possible de dresser le calendrier de réalisation de tels projets technologiques dès l'instant où étaient définis les objectifs recherchés.

Les objectifs socio-économiques ne s'accommodent pas d'une telle démarche. L'amélioration des conditions de vie dans les villes, la réduction de la criminalité ou l'assistance sociale et médicale sont autant de « cibles mouvantes » pouvant appeler des progrès continus mais qui ne constituent pas en eux-mêmes des problèmes susceptibles d'être résolus « une fois pour toutes ». De ce fait, les programmes de recherche liés à ce type d'activité sont, par nature, toujours inachevés. Ils ne peuvent qu'évoluer par adaptations successives aux conditions nouvelles créées par le progrès des connaissances, à l'évolution des problèmes ou aux modifications intervenues dans l'équilibre des différentes forces politiques, sociales et économiques en présence.

La nature même de ces problèmes appelle donc des efforts concertés entre des organismes administratifs et des autorités régionales et locales — ainsi qu'entre des institutions économiques et sociales non gouvernementales qui n'ont guère, jusqu'à présent, été associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de la science.

Les conceptions traditionnelles de la « gestion par objectifs » se heurtent, dans la pratique, à des difficultés considérables qui tiennent autant à la nature provisoire des objectifs eux-mêmes qu'aux obstacles qui s'opposent à leur réalisation. La définition des buts et celle des moyens apparaissent de ce fait comme des défis complémentaires, qui engagent la société toute entière. Mais, en l'état actuel des choses, les deux tâches sont si étroitement complémentaires qu'il paraît difficile de les distinguer. En fait, contrairement à ce que pourrait indiquer une logique traditionnelle, la détermination des moyens paraît ici déterminer celle des buts. Toute politique sociale s'appuie sur un accord minimal des intéressés. Le savoir ne saurait abolir les conflits et les tensions, mais il peut définir les limites dans lesquelles un débat rationnel est possible.

# Evolution depuis 1971 du niveau et des structures de la R-D dans les pays Membres de l'OCDE

*S'est-il produit d'importants changements du niveau et des structures de la R-D depuis la dernière réunion, en 1971, des ministres de la Science? Cette question est étudiée dans l'article présenté ci-après.*

## **S'est-il produit un plafonnement de la dépense nationale brute pour la recherche et le développement (DBRD)?**

On assiste au début des années soixante à une croissance rapide, et que l'on s'attend à voir durer, du volume des ressources consacré à la R-D : l'objectif se situe pour les responsables des politiques scientifiques de nombreux pays entre 2,5 et 3 % du PNB.

Au milieu des années soixante, apparaissent dans certains pays Membres les signes d'une décélération de ces dépenses. On considère au début qu'il s'agit d'une étape intermédiaire d'une évolution structurelle du financement public de la R-D dont la réduction des programmes spatiaux américains ne serait qu'un exemple. Néanmoins, des indices récents permettent de penser que la baisse touche à la fois les fonds publics et privés.

D'autre part — et c'est là un problème bien plus sérieux — il semble que dans quelques-uns des pays Membres de l'OCDE le potentiel scientifique réel soit en déclin. La croissance du potentiel national de R-D est très difficile à mesurer, mais il est évident qu'elle n'a lieu que si le taux de croissance annuel de la DBRD est suffisant pour contrebalancer l'inflation, la « sophistication » de l'équipement, le vieillissement du personnel, etc.

Les données concernant l'évolution de la DBRD (1) après 1971 sont disponibles pour seize pays, ce qui donne un échantillon représentatif des pays de l'OCDE (2).

Canada, France, Royaume-Uni et États-Unis : les potentiels de R-D nationaux poursuivent leur déclin. Le pourcentage du PIB consacré à la R-D est en baisse (voir graphique A) et le taux de croissance annuel moyen de la DBRD (aux prix de 1961 du PIB) est très faible ou négatif.

Pays-Bas et Islande : le taux réel de croissance annuel de la DBRD est très nettement inférieur à 5 % et le pourcentage par rapport au PIB baisse également, ce qui semble signifier que les potentiels scientifiques de ces pays déclinent. La Norvège est dans le même cas à partir de 1973 ; en Allemagne la croissance de la DBRD aux prix de 1961 atteint un « rythme de croisière » en 1973, avec une nouvelle décélération en 1974.

Dans les huit pays restants : la DBRD continue de croître au rythme de plus de 5 % par an (plus de 20 % en Espagne) et, en général, les pourcentages du PIB augmentent également. Ce-

pendant, exception faite pour l'Italie, les taux de croissance sont plus faibles en 1973/74 qu'au cours des années précédentes.

Ainsi, à la fin de la période, la DBRD plafonne ou décline dans la moitié des pays pour lesquels on dispose de données, et, dans les autres, si l'on constate encore une croissance du potentiel scientifique, c'est avec des indices de décélération.

## **Y a-t-il eu des changements importants dans l'équilibre entre fonds publics et fonds privés ?**

Les données les plus récentes concernant les seize pays modifient l'impression que l'on a eue dans les années soixante (sauf pour la Belgique et l'Allemagne) d'une participation croissante de l'industrie. Dans la moitié des pays — Canada, Finlande, Islande, Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Allemagne (jusqu'en 1973) — le pourcentage de la DBRD financé par l'État augmente nettement après 1971 (voir graphique B). La contribution des entreprises à la DBRD s'accroît en Autriche, en Belgique, en Espagne, aux États-Unis, en France, aux Pays-Bas et en Suède. Il n'y a pratiquement pas de changements au Japon.

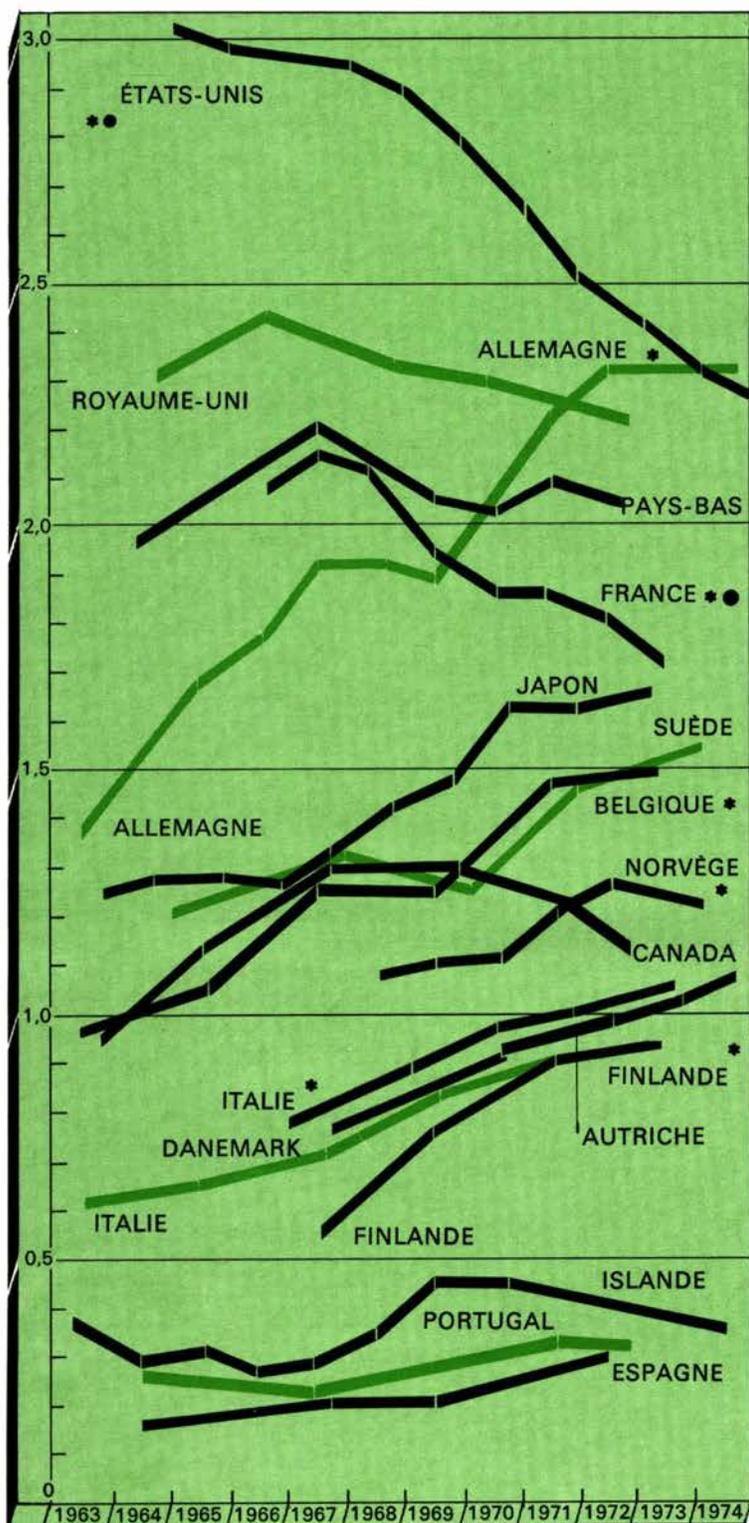
On ne peut guère établir de lien direct entre les changements survenus dans la structure du financement et les résultats obtenus par l'analyse précédente sur le plafonnement de la DBRD. Dans la moitié des pays qui plafonnent, la part de la DBRD financée par l'État croît et dans l'autre moitié elle baisse. Ceci est également vrai pour les pays où le potentiel scientifique continue d'augmenter.

Rien dans les données récentes n'indique donc que l'industrie a pu suppléer à un moindre soutien de l'État à la R-D dans les pays où celle-ci plafonne. Dans quatre des huit pays où la contribution des entreprises à la DBRD a crû, il n'y a, au mieux, qu'une faible augmentation de la part de ce secteur en pourcentage du PIB. C'est le cas notamment de l'Allemagne en 1974. La situation demeure stationnaire aux Pays-Bas et aux États-Unis et on perçoit une baisse en France. Dans les quatre autres pays où un plafonnement de la DBRD se produit (Canada, Islande, Norvège et Royaume-Uni), la R-D dans le secteur des entreprises, en pourcentage du PIB, baisse également. Par contre il y a une nette croissance dans les fonds en provenance du secteur des entreprises en pourcentage du PIB, après 1971, dans cinq des huit pays où le potentiel de R-D continue d'augmenter (Autriche, Belgique, Espagne, Japon et Suède).

(1) Ou équivalent national correspondant. Les données postérieures à 1971 sont, en général, des estimations ou des extrapolations préliminaires nationales et ne sont pas issues d'enquêtes effectuées par l'OCDE.

(2) Les données suivantes sont disponibles : Autriche (jusqu'en 1975), Allemagne et États-Unis (1974), Belgique, Finlande, France, Islande, Italie, Norvège et Suède (1973), Canada, Espagne, Japon, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni (1972).

## A. DBRD en pourcentage du PIB



\* Ces données comprennent les sciences sociales et/ou humaines.  
 ● Total national le plus proche de la DBRD.

### Peut-on constater un déclin de la priorité que les gouvernements accordent à la R-D ?

Nous ne disposons pratiquement d'aucune information postérieure à 1973 pour la R-D industrielle. Cependant, des données récentes sur les tendances dans le financement public de la R-D peuvent être obtenues à partir des budgets scientifiques. Des

données plus récentes que celles de 1973 sont disponibles pour douze pays (3).

Une des méthodes permettant d'évaluer la priorité que les gouvernements accordent au financement de la R-D consiste à examiner la part de ce financement dans le budget total de l'État. Depuis 1973, cette part décroît dans les deux tiers des pays, elle ne subit aucun changement dans trois (États-Unis, Irlande, Norvège) et augmente légèrement dans deux (Autriche et Finlande).

En volume on peut parler, au mieux, d'une faible croissance des ressources consacrées à la R-D par les gouvernements depuis 1973, ce qui implique que les programmes de R-D qui se maintiennent ou déclinent par rapport au total des fonds publics consacrés à la R-D peuvent avoir subi, en fait, une baisse en valeur absolue. Il existe donc une grande différence avec la situation telle qu'elle apparaissait au cours des années soixante, où presque tous les programmes de R-D augmentaient.

### Existe-t-il une évolution notable dans les objectifs du financement public de la R-D ?

On a généralement pensé que les années soixante-dix seraient, sur le plan du financement public de la R-D, la décennie des objectifs sociaux au détriment de la défense et de la mégascience, qui présentaient d'ailleurs une tendance au plafonnement. Certains allaient jusqu'à prédire que les objectifs sociaux dépasseraient en importance, les programmes nucléaire, industriel et militaire. La ventilation, en pourcentage, de la R-D totale par objectifs, entre 1970 et 1974 (ou 1975), montre que ces prévisions ne se sont pas complètement réalisées.

#### ● Evolution de l'équilibre entre recherche militaire et recherche civile

Au cours des années soixante, la part des fonds publics totaux pour la R-D militaire a eu tendance à baisser, particulièrement dans les pays où ces programmes avaient été très importants au début de la période étudiée : États-Unis, Royaume-Uni, France et Suède. Cette période de déclin paraît maintenant terminée : l'importance relative de la R-D militaire a nettement augmenté en Suède (après 1970) et moins nettement au Royaume-Uni (1971) et aux États-Unis (1974/75) ; en France, elle ne diminue plus depuis 1972. L'évolution en faveur de la R-D civile semble par conséquent terminée.

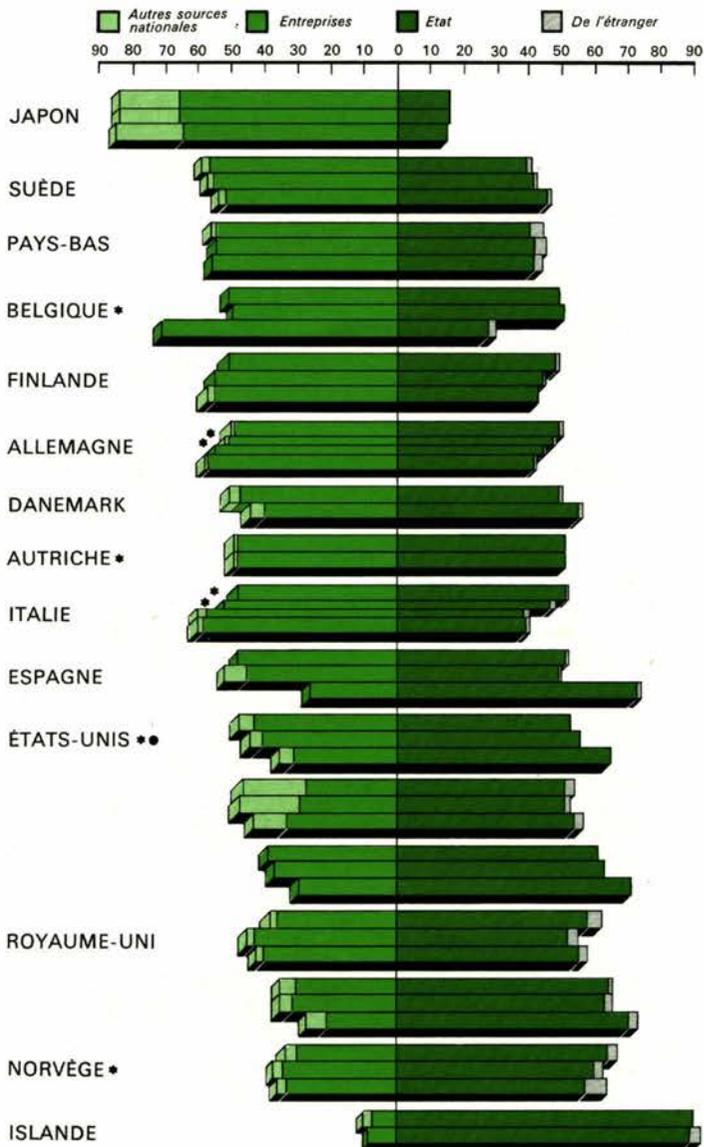
#### ● Evolution du soutien de l'Etat à la R-D dans les objectifs sociaux

En l'absence d'une définition unique des objectifs sociaux, on a pris en considération ceux qui ont une orientation sociale directe comme la santé, les services sociaux, l'éducation, etc.

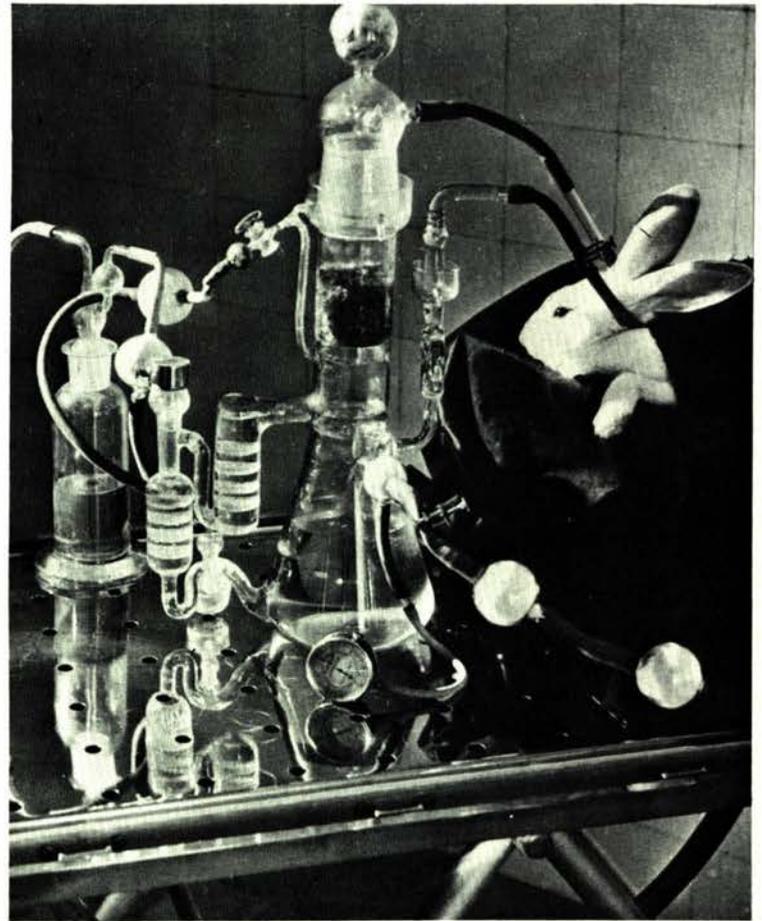
Le financement public de la R-D en faveur d'objectifs sociaux a connu, au cours des années soixante, des taux de croissance spectaculaires, dus en partie à leur faible niveau initial. La priorité accordée à ces objectifs dans l'ensemble de la R-D financée sur fonds publics n'a cessé de croître jusqu'en 1971 dans presque tous les pays Membres pour lesquels le Secrétariat dispose d'informations. Entre 1971 et 1973, la part de ces objectifs dans le financement public total pour la R-D cesse d'augmenter dans les deux tiers des pays étudiés et a même baissé dans certains. Un accroissement net s'est toutefois produit en Belgique, aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Norvège.

(3) Allemagne, Danemark, États-Unis, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni jusqu'en 1974 ou 1974/75 ; Autriche, Belgique, Finlande, France (partielles), Norvège, Pays-Bas jusqu'en 1975 ou 1975/76.

## B. DBRD par source de financement (%)



\* Ces données comprennent les sciences sociales et/ou humaines.  
 ● Total national le plus proche de la DBRD.



Recherches sur le cœur artificiel.

Le premier impact important de la crise de l'énergie ne s'est fait sentir dans la plupart des pays qu'après la fin de la discussion du budget 1974. Les données budgétaires disponibles actuellement pour cette année-là ne comportent pas, en général, de corrections pour les coupures et regroupements effectués par la suite. Ce n'est que dans les cinq pays pour lesquels on dispose d'une ventilation des données budgétaires pour 1975, que l'on peut s'attendre à trouver des changements importants.

En Finlande, les programmes de R-D énergétique qui représentent 3,7 % du total des fonds publics, en 1973, se retrouvent à 3,4 % en 1975. Aux États-Unis, la part de l'ensemble des fonds publics pour la R-D consacrée à l'énergie passe de 2,6 % en 1972/73 à 5,1 % en 1973/74. A en juger par des données prévisionnelles récentes sur le budget, ce pourcentage devrait demeurer stable en 1975/76. La part consacrée à la R-D nucléaire dans l'ensemble de la R-D énergétique est passée de 83 % en 1972/73 à 57 % en 1973/74. La part allant aux combustibles fossiles, à l'énergie solaire et géothermique augmente régulièrement. A partir d'un niveau initial très bas, la croissance en volume des sommes consacrées à l'énergie solaire et géothermique a été très rapide à partir de 1972/73.

En France, le pourcentage des fonds de « l'enveloppe recherche » de l'État consacré à la R-D énergétique (et faisant l'objet d'une discussion interministérielle) est passée de 28 à 31 % entre 1974 et 1975, les programmes thermonucléaires obtenant environ 90 % des fonds. Dans le budget, la part de l'électro-nucléaire est passée de 25 à 27 % et celle des autres programmes de R-D énergétique de 3 à 4 %.

Aux États-Unis, l'accroissement de la R-D énergétique depuis 1973/74 paraît s'être produit surtout au détriment de l'espace, de la santé et des programmes de R-D à finalité sociale. En France, la part des objectifs socio-économiques n'a pas baissé fortement en 1975 et 1974, les principales victimes étant le Plan calcul et la R-D sur les composants électroniques, et, dans une moindre mesure, l'espace et la recherche fondamentale.

En 1974, certains pays (Danemark, Irlande, Italie, Suède) voient l'importance relative de la R-D sociale augmenter, alors qu'elle avait tendance à baisser au cours de la période précédente, et inversement cette importance relative a un peu diminué aux États-Unis.

Au cours des dernières années pour lesquelles nous disposons de données, l'ensemble de la R-D à finalité principalement sociale n'a pas atteint le quart des fonds publics pour la R-D dans aucun pays Membre, et même pas le dixième pour la moitié des pays étudiés.

### ● Energie

Les séries chronologiques internationales concernant la R-D pour l'énergie ne portent que sur les programmes de R-D nucléaire qui se trouve être le premier objectif des pays de l'OCDE, pris dans leur ensemble, au cours des années soixante. Le financement de cet objectif avait, néanmoins, tendance à plafonner à la fin de la période. Dans deux pays du Marché Commun seulement, la Belgique et l'Italie, apparaît une augmentation de la R-D nucléaire par rapport à l'ensemble des fonds publics entre 1973 et 1974.

# L'aide au développement des membres du CAD en 1974

## Aide publique au développement

En 1974, les membres du CAD ont accru de 21 % leur apport net d'aide publique au développement, le portant ainsi à 11,3 milliards de dollars (9,4 milliards de dollars en 1973). Ce chiffre correspond à 0,33 % de leur PNB global, contre 0,30 % en 1973, et marque le premier changement de tendance véritable par rapport au fléchissement ininterrompu constaté depuis 1970.

Selon des évaluations provisoires, le prix des biens et des services fournis dans le cadre des programmes d'aide aurait augmenté beaucoup plus rapidement que le niveau général des prix (1), en partie en raison de la hausse des coûts unitaires de l'aide alimentaire, et des exportations de produits manufacturés. L'augmentation de 21 % en valeur nominale de l'APD refléterait ainsi une légère augmentation du volume des ressources réelles transférées.

Le montant de 11,3 milliards de dollars auquel s'est établi l'apport total d'APD correspond, par rapport à la population totale des pays en développement, à un transfert de 5,60 dollars environ par habitant. Le chiffre moyen correspondant n'était que de 3,70 dollars pendant la période 1964-1966, mais il faut là encore tenir compte de l'érosion exercée par l'inflation. En termes réels, l'APD par habitant a fléchi de plus de 20 % au cours des dix dernières années.

Les dix-sept membres du CAD ont tous accru leurs apports d'APD en dollars, et treize d'entre eux ont également amélioré leurs résultats par rapport au PNB (2). Le taux de croissance a été particulièrement élevé dans le cas de l'Australie, du Danemark, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède. La Suède est le premier pays du CAD à satisfaire à l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'APD auquel ont souscrit la majorité des membres du Comité (3).

## Apport total

Outre l'aide publique au développement et les dons des organismes privés béné-

---

*Lors de leur réunion à Paris le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet, les ministres et chefs d'organismes d'aide des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont consacré une grande partie de leurs discussions à la préparation de la VII<sup>e</sup> Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui doit avoir lieu en septembre. Ils ont particulièrement souligné l'importance du développement agricole et de la sécurité des approvisionnements en produits alimentaires, les rôles complémentaires de l'aide et des échanges et la nécessité de concentrer l'aide sur les pays les plus pauvres. Les données statistiques présentées ci-après ont servi de base aux discussions.*

---

voles, l'apport total couvre les crédits à l'exportation accordés par les secteurs public et privé ainsi que les investissements directs et les investissements de portefeuille. Ces autres apports sont essentiellement fournis aux conditions du marché. L'apport total net de ressources pour le développement fourni par les membres du CAD aux pays en développement et aux organismes multilatéraux a augmenté de 10 % passant de 24,3 milliards de dollars en 1973 au chiffre sans précédent de 26,7 milliards de dollars; notons cependant qu'en raison de l'inflation, ce taux nominal d'accroissement équivaut à un fléchissement en termes réels (4).

Cet apport net de 26,7 milliards de dollars a correspondu à 0,78 % du PNB combiné des membres du CAD, soit le même pourcentage que celui constaté en 1973. Les contributions auraient dû être plus élevées de 5 milliards de dollars pour que soit atteint l'objectif de 1 % du PNB prévu par les Nations Unies pour l'apport net de ressources de chaque donneur. Cet objectif, auquel ont souscrit tous les membres du CAD, a été atteint par cinq pays en 1974 : la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Canada et la Suède (pour la première fois dans le cas de ces deux derniers

pays). En pourcentage du PNB, l'apport total net de la plupart des autres membres du CAD s'est fortement accru par rapport à 1973. La principale exception a été le Japon dont l'apport total net est tombé de 1,44 % du PNB en 1973 à 0,65 % en 1974, en raison d'une forte diminution des sorties nettes au titre d'autres prêts du secteur public et d'investissements privés de portefeuille, liée aux conditions économiques perturbées de 1974.

Les chiffres que nous venons de donner ne couvrent pas les emprunts effectués par les pays en développement sur les euromarchés, dont le montant net peut être estimé à 5 milliards de dollars en 1974. La plupart de ces marchés sont situés dans des pays membres du CAD. Bien qu'il ne soit pas possible de connaître la source des fonds correspondant à tel ou tel prêt, on sait qu'une large fraction des capitaux acheminés en 1974 par le biais des euromarchés provenait de pays de l'OPEP.

En combinant les apports de ressources des membres du CAD, des euromarchés et des donneurs non membres du CAD (en particulier certains pays de l'OPEP et les pays à économie planifiée), le montant total net des recettes de toutes provenances des pays en développement peut être évalué à 37,9 milliards de dollars en 1974 contre 31,2 milliards de dollars en 1973.

Rapportées à la population des pays en développement, les recettes totales de ces pays en provenance des membres du CAD ont représenté 13 dollars par habitant en

---

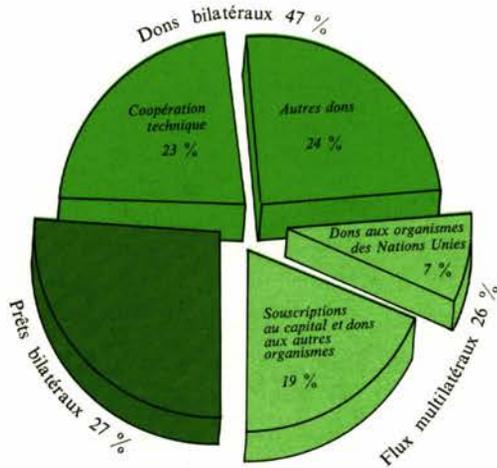
(1) En d'autres termes, le « déflateur » (indice implicite des prix) des prix de l'APD pour l'ensemble des pays membres du CAD a augmenté plus rapidement que le déflateur du PNB qui accuse une hausse de 12 % par rapport à 1973.

(2) Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

(3) Treize membres du CAD ont maintenant accepté l'objectif de 0,7 % : les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et la Norvège sans aucune réserve; l'Australie, le Danemark et la Nouvelle-Zélande pour la deuxième partie de la décennie; la Finlande, la France, le Canada, la République fédérale d'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni sans aucun objectif de date.

(4) Selon des évaluations encore incomplètes, le déflateur de l'apport total aurait augmenté plus rapidement que les 12 % enregistrés par le déflateur du PNB entre 1973 et 1974, mais moins rapidement que le déflateur de l'APD.

## APD par type d'aide (APD 1974 \$ 11,3 milliards)



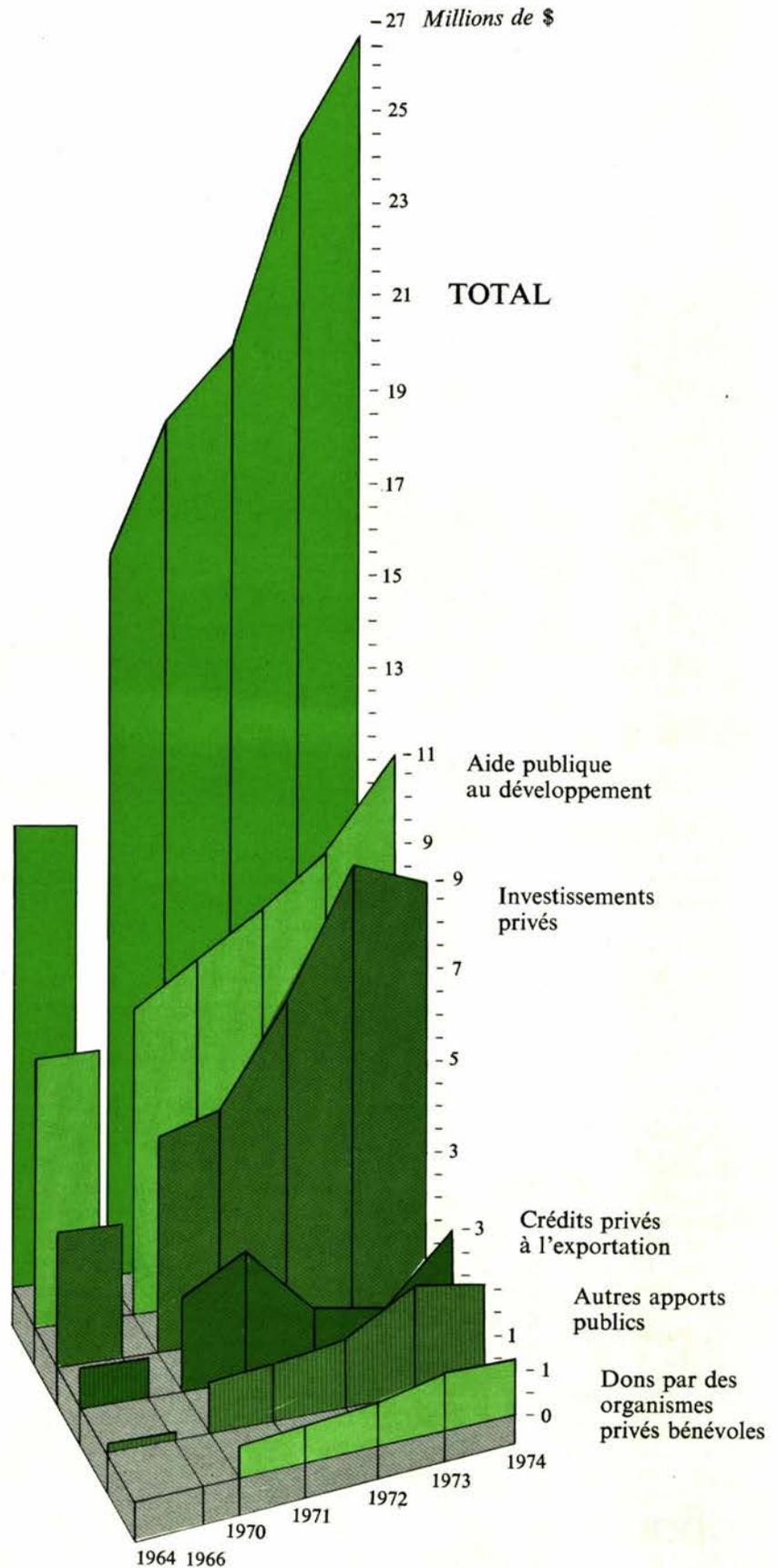
1974, ce qui correspond, en dollars, à une augmentation de 100 % par rapport à la moyenne relevée entre 1964 et 1966 et, en termes réels, à une progression de l'ordre d'un quart.

## Principales composantes de l'apport total

Les dons d'APD ont augmenté de 25 %, passant de 6,6 milliards de dollars en 1973 à 8,3 milliards de dollars en 1974, et représentent désormais 73 % de l'APD totale contre 71 % en 1973. Presque la moitié de cet accroissement a tenu à l'augmentation des dons des membres du CAD aux organismes multilatéraux s'occupant de développement, dont le montant est passé de 2,2 à 3 milliards de dollars.

En ce qui concerne les diverses catégories de dons bilatéraux, l'assistance technique a augmenté moins rapidement que le total : elle n'a progressé que de 13 % pour s'établir à 2,6 milliards de dollars, ce qui correspond en fait à une stagnation en termes réels. En revanche, l'aide alimentaire s'est fortement accrue (de 40 %) atteignant 1,6 milliard de dollars. Bien que cette progression ait partiellement tenu à l'augmentation des prix, on a également constaté un accroissement en volume, ce qui prouve que les membres du CAD ont pris conscience des difficultés subies par nombre des pays en développement les plus pauvres, déjà confrontés au renchérissement de leurs achats de pétrole, pour financer le coût plus élevé de leurs importations alimentaires essentielles. L'aide alimentaire supplémentaire a été principa-

## Total des apports financiers nets fournis par les pays membres du CAD aux pays moins développés et aux organismes multilatéraux



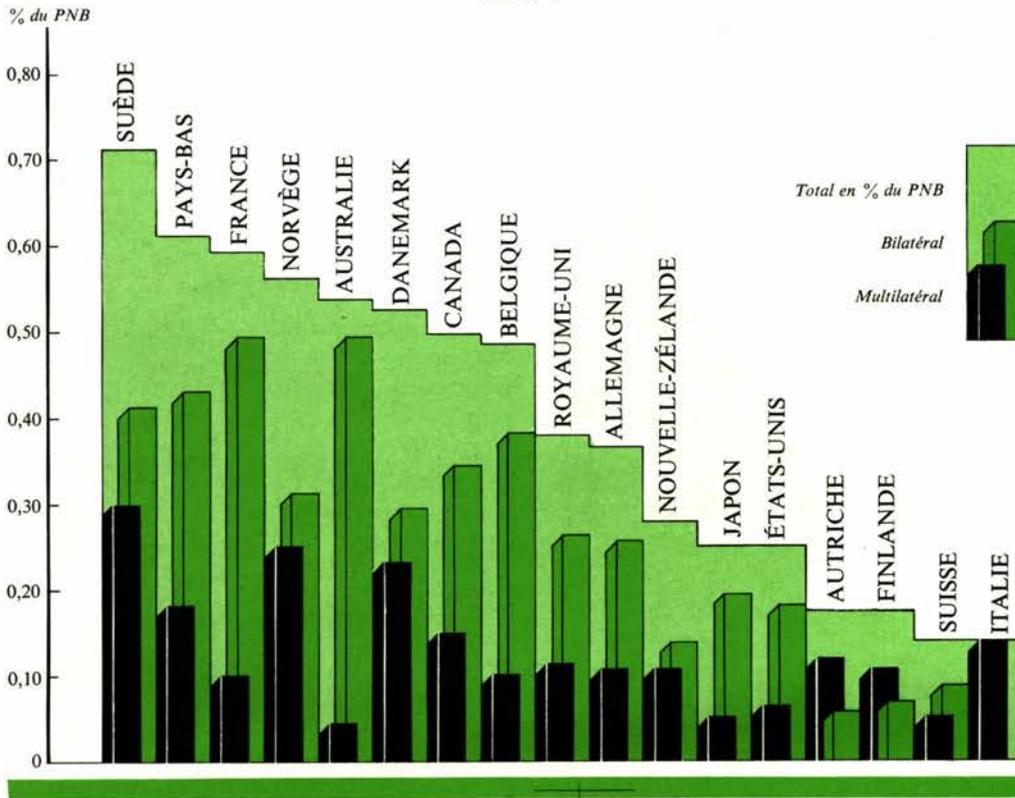
lement acheminée dans le cadre d'arrangements multilatéraux. C'est ainsi que la valeur nominale du programme collectif d'aide alimentaire des membres de la CEE a progressé de 80 % entre 1973 et 1974.

Exprimé en pourcentage de l'APD totale, le flux net de *prêts libéraux* est tombé de 29 % en 1973 à 27 % en 1974, alors qu'il a augmenté en termes nominaux, passant de 2,7 à 3 milliards de dollars. La

diminution de sa part dans l'APD est en partie le reflet statistique de l'accroissement de la part des dons, et en partie le résultat de l'augmentation des recettes d'amortissement au titre des prêts antérieurs d'APD qui ont réduit l'apport net de ressources correspondant aux versements bruts au titre de nouveaux prêts.

Les chiffres relatifs aux *apports du secteur privé* sont encore trop provisoires pour pouvoir être commentés en détail. On peut cependant estimer que le volume des *investissements directs*, évalué à 7,1 milliards de dollars en 1974, a progressé en termes nominaux par rapport à 1973, mais que les *investissements de portefeuille* et les *autres investissements du secteur privé* sont tombés de 3,2 à 2,4 milliards de dollars, presque entièrement en raison de la réduction des investissements de portefeuille du Japon. Les crédits privés à l'exportation ont en revanche plus que doublé, passant de 1,2 milliard de dollars en 1973 à 2,5 milliards de dollars en 1974. Cette progression tient à ce que les pays en développement ont dû recourir en 1974 à des formes plus onéreuses de financement pour couvrir le coût de leurs importations essentielles de biens et de services.

## Aide publique au développement en pourcentage du PNB - 1974

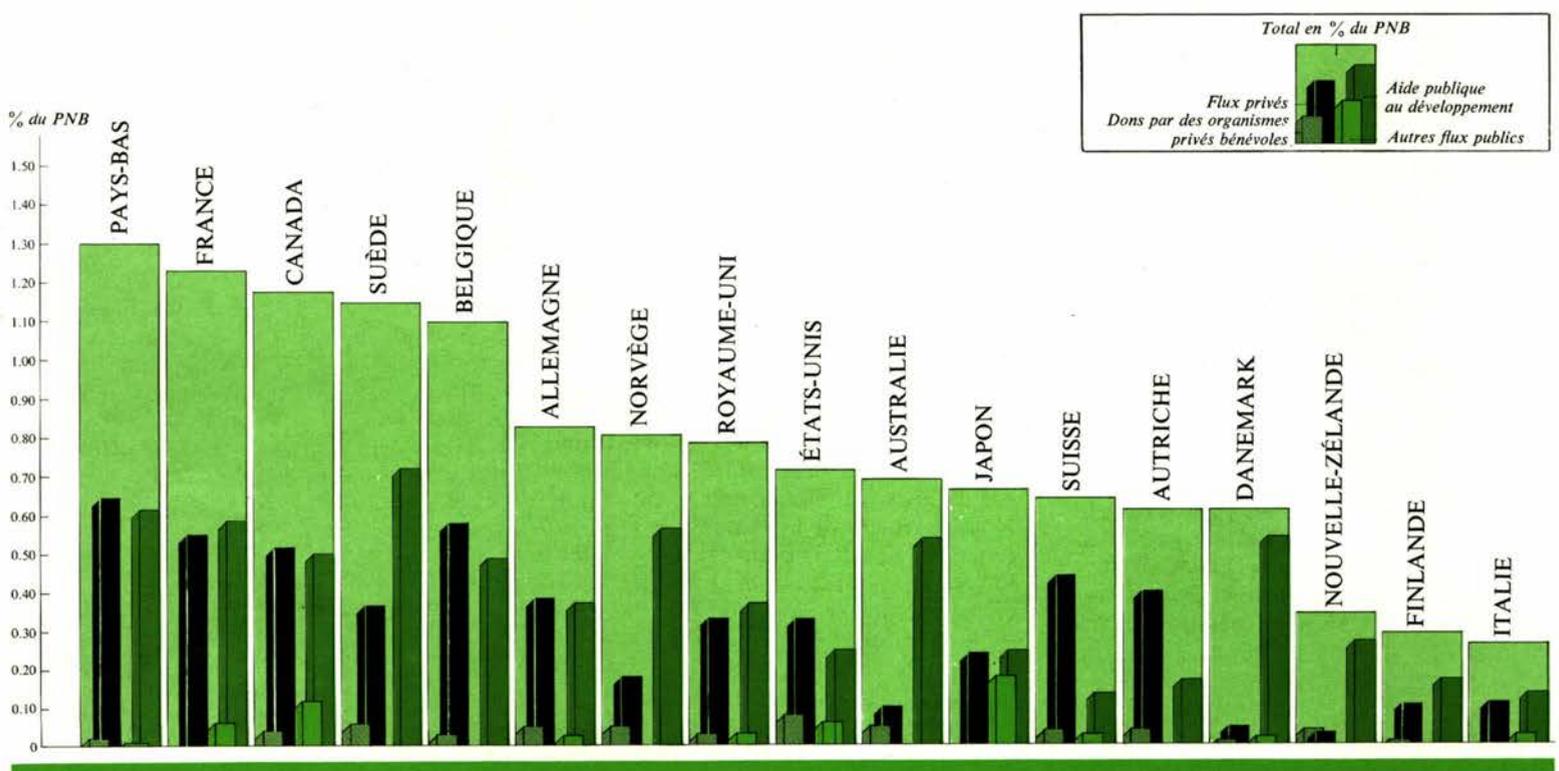


## Conditions

### Aide publique au développement

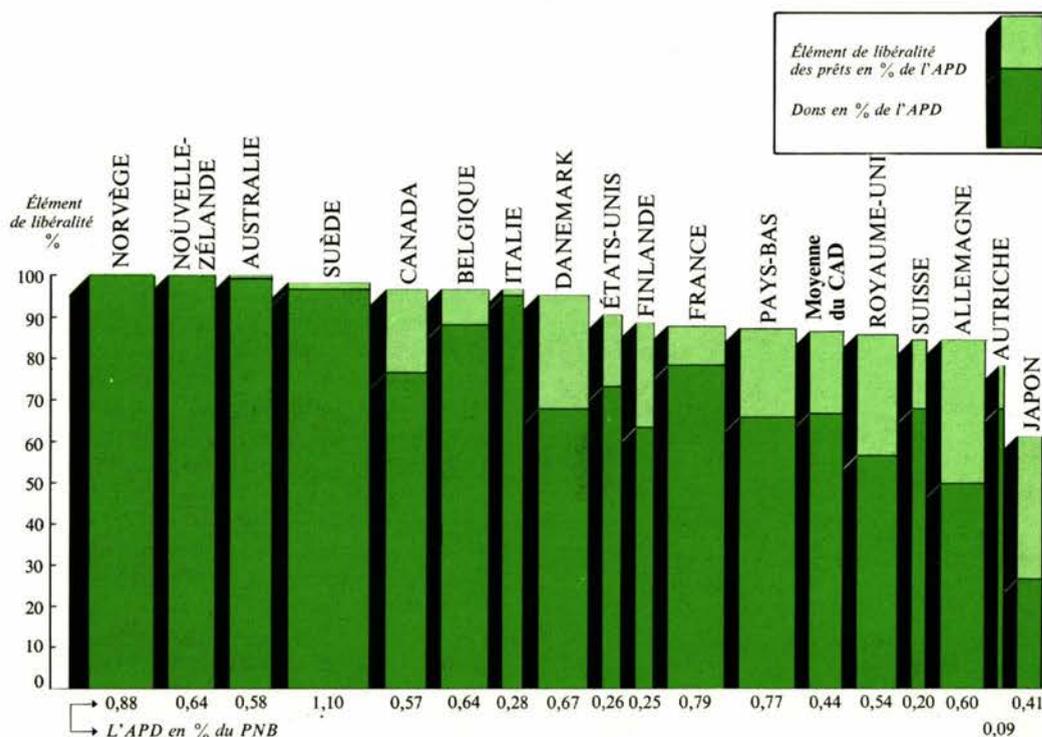
Les conditions de l'APD se sont dans l'ensemble légèrement durcies en 1974.

## Apports totaux nets en pourcentage du PNB - 1974



## Élément de libéralité de l'APD

Engagements 1974



Alors qu'au niveau des versements, la part des dons s'est accrue, elle a fléchi quelque peu en termes d'engagements, de 66,8 % en 1973 à 66,4 % en 1974. En même temps, les conditions des nouveaux prêts ont passablement durci, puisque l'élément de libéralité de cette partie de l'APD est tombé de 64,8 % à 60,2 %.

Conformément à l'objectif de 1972 sur les conditions (5), chaque donneur du CAD s'est engagé à porter à 84 % l'élément de libéralité de son programme d'APD (6). L'élément de libéralité de 86,8 % réalisé par l'ensemble des membres en 1974 était très supérieur à l'objectif (en 1973, le taux correspondant avait été de 87,8 %). Bien que les chiffres soient encore provisoires, il ne fait pas de doute que les douze pays qui s'étaient conformés en 1973 à l'objectif relatif aux conditions y ont également satisfait en 1974.

Sur ces douze pays, la Belgique, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et les États-Unis ont porté leur élément de libéralité à un niveau supérieur à celui de 1973. L'Australie, le Danemark, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont assorti leur APD de conditions telles que leur élément de libéralité est resté au niveau très élevé atteint en 1973, ou tout au plus, très légèrement inférieur.

Parmi les cinq autres pays, la Finlande et la Suisse se sont bien conformées à la recommandation relative aux conditions, mais le volume de leurs engagements a été

trop faible pour que l'on puisse considérer qu'ils aient satisfait à l'objectif. L'élément de libéralité des programmes de l'Autriche et de l'Italie s'est fortement accru, mais les conditions des engagements d'APD du Japon se sont durcies dans l'ensemble, l'élément de libéralité de ce pays tombant de 69,9 % en 1973 à 61,5 % en 1974. Les conditions moyennes des prêts du Japon se sont assouplies, mais l'élargissement de la part des prêts dans le programme a réduit la part des dons, et par là même l'élément global de libéralité.

### Apport total

L'effet du léger durcissement des conditions de l'APD en 1974 a été peu de chose si l'on considère la progression des taux du marché pour les nouveaux emprunts : aussi, dans l'ensemble, les conditions de l'apport total de ressources aux pays en développement se sont-elles sensiblement détériorées par rapport à 1973. Comme on a également assisté à une forte expansion du volume des apports nets (et donc des apports bruts), il en est résulté un net alourdissement de la charge que représentera le service de la dette des pays en développement pour les années à venir, alourdissement qui ne sera peut-être pas entièrement compensé par l'inflation.

(5) Recommandation du CAD sur les conditions et les modalités de l'aide, 17 octobre 1972.

(6) A l'exception de l'Italie qui n'a pas souscrit à la recommandation.

# Les principaux

Après avoir examiné en détail des 24 pays Membres de l'OCDE et de la CEE, le Comité de l'agriculture a conclu un certain nombre de conclusions principales auxquelles faire face (1)

Le contexte dans lequel s'inscrivent les politiques agricoles a changé. Les problèmes de l'agriculture débordent aujourd'hui très largement le cadre de l'exploitation; ils se posent aussi au stade de la transformation et des échanges et mettent en jeu une foule de considérations sociales et démographiques qui rendent de plus en plus nécessaire l'intégration des politiques agricole, économique et sociale. Enfin, les problèmes agricoles tiennent une place plus importante que jamais dans l'effort de coopération économique internationale, et cela non seulement à l'intérieur du monde développé — où la CEE en est la démonstration la plus nette — mais aussi dans les relations entre pays développés et pays en développement. Les pays de l'OCDE tiennent en effet de plus en plus compte des besoins de ces derniers en matière d'échanges et d'aide dans la formulation de leurs politiques agricoles.

## Différents schémas d'adaptation

Même à l'intérieur des pays de l'OCDE, sur lesquels porte l'essentiel de l'étude, l'image de l'agriculture s'est modifiée : l'effort d'adaptation aux changements structurels intervenus — innovation technique, exode rural, accroissement de la productivité aussi bien de la terre que de la main-d'œuvre, développement de productions à haute intensité de capital, recours au crédit — a pris des formes différentes selon les pays, mais on peut en gros subdiviser la zone OCDE en quatre régions :

### • Europe occidentale et septentrionale

Les structures agricoles reflètent encore très nettement la longue évolution historique qu'elles ont connue. Bien que le nombre des exploitations ait diminué assez rapidement au cours des dix dernières an-

# Les problèmes de la politique agricole

*la politique agricole de chacun DE, ainsi que de la Yougoslavie  
riculture de l'OCDE a dégagé  
sions générales relatives aux  
les gouvernements doivent*

nées, la plupart sont encore petites (la productivité de la main-d'œuvre peut néanmoins avoir augmenté grâce à un système de production intensif). On a pu dégager une principale tendance en faveur d'importantes entreprises agricoles mécanisées, ayant un nombre d'activités plus réduit. C'est ainsi que les plus grandes exploitations se sont spécialisées dans la culture et que beaucoup de petites ont abandonné la production de céréales pour se consacrer à la production laitière. Par ailleurs, la production de volailles et, dans une certaine mesure, de porc s'est largement concentrée dans de grandes unités. Mais, comme la production dans de grandes unités intensives comporte beaucoup de risques, la tendance vers la spécialisation pourrait se ralentir dans les années à venir.

## • Amérique du Nord et Océanie

L'agriculture se caractérise par un rapport homme/terre relativement bas, un rendement élevé à l'unité de main-d'œuvre et de grandes exploitations mécanisées. La main-d'œuvre agricole a continué à diminuer, surtout en Amérique du Nord. Les pays de ces régions sont les principaux exportateurs mondiaux de produits agricoles. On y assiste à une évolution nette en ce qui concerne les troupeaux de vaches laitières : leur taille augmente et ils deviennent moins nombreux. La production de viande bovine a par ailleurs progressé rapidement.

## • Pays méditerranéens

L'agriculture est dominée par les conditions climatiques particulières à cette région où l'irrigation joue un rôle primordial. Les structures agricoles sont en général plus défavorables qu'en Europe occidentale, mais elles s'améliorent rapidement dans les régions qui ont connu un important exode rural.

## • Japon

Ce pays constitue un cas particulier ; les unités de production sont extrêmement



*Culture intensive de riz au Japon.*

petites et la terre est exploitée de façon très intensive. L'exploitation à temps partiel est courante. Si la production de riz reste très importante, la production de fruits, de légumes et aussi de bétail a augmenté. Les importations de denrées alimentaires se sont sensiblement accrues.

## Objectifs

Les pays peuvent avoir des approches très différentes pour atteindre les divers objectifs de la politique agricole qui consistent à améliorer l'efficacité, à mettre à la disposition des consommateurs un approvisionnement adéquat en produits alimentaires à des prix raisonnables, à garantir aux agriculteurs un revenu décent, à protéger l'environnement, à accroître la contribution de l'agriculture à la balance commerciale et son rôle dans le développement régional.

On peut à cet égard par exemple faire une distinction entre pays exportateurs et pays importateurs de produits agricoles. Les pays exportateurs nets se préoccupent surtout d'obtenir pour leurs produits de meilleurs débouchés aux meilleurs prix possibles et laissent l'ajustement de la production se faire par le jeu des forces du marché. Sur le plan de la concurrence ces pays s'estiment mieux placés que les autres et c'est en général cette constatation qui est à la base de leur politique agricole. Les pays importateurs nets en revanche cher-

chent avant tout à s'assurer un approvisionnement stable en produits alimentaires et agricoles — surtout à une époque où les marchés mondiaux sont une source peu sûre de tels approvisionnements — et de préserver le revenu des agriculteurs. Ils ont par conséquent tendance à protéger leurs producteurs contre la concurrence extérieure et soutiennent souvent des prix à la production qui sont supérieurs aux cours mondiaux.

Les pays qui, dans l'ensemble, se suffisent à eux-mêmes et qui n'ont pas pour objectif de devenir exportateurs tendent à considérer qu'il est nécessaire de protéger l'agriculture et de stimuler jusqu'à un certain point la production, car leurs exploitants ne sont pas toujours en mesure de faire concurrence sur un pied d'égalité aux pays exportateurs. La politique de ces pays vise à assurer un approvisionnement suffisant tout en évitant un excédent chronique. Il est évident que la situation est différente selon les produits et selon les pays, et qu'elle dépend des circonstances particulières de chacun. Un pays qui adopte une attitude libérale à l'égard des produits pour lesquels sa propre production est compétitive peut avoir un comportement très protectionniste à l'égard des produits pour lesquels elle ne l'est pas.

→

(1) Les examens par pays ont été publiés sous forme de rapports individuels intitulés : La politique agricole en Australie, etc...

## 1. Échanges agricoles en 1973\*

	<i>Importations agricoles (millions de \$ EU) caf</i>	<i>Exportations agricoles (millions de \$ EU) fob</i>	<i>Balance (millions de \$ EU)</i>	<i>Importations agricoles en % des importations totales</i>	<i>Exportations agricoles en % des exportations totales</i>
ÉTATS-UNIS	9 842	16 746	+ 6 904	14,2	23,8
CANADA	2 153	3 637	+ 1 484	9,2	14,4
JAPON	7 409	906	— 6 503	2,5	19,4
AUSTRALIE	417	3 000	+ 2 583	32,2	6,1
NOUVELLE-ZÉLANDE	(140)	(1 725)	(+ 1 585)	(66,5)	(6,5)
CEE-9	39 426	25 898	— 13 528	12,3	18,4
● dans CEE-9	17 542	17 479	—	15,8	15,9
● hors CEE-9	21 884	8 419	—	8,5	21,1
ALLEMAGNE	10 851	3 186	— 7 665	4,7	19,9
BELGIQUE-LUXEMBOURG	2 974	2 239	— 735	10,1	13,6
DANEMARK	928	2 372	+ 1 444	39,1	12,1
FRANCE	5 403	6 833	+ 1 430	19,3	14,7
IRLANDE	393	937	+ 544	44,0	14,1
ITALIE	6 421	1 987	— 4 434	8,9	23,1
PAYS-BAS	4 064	6 103	+ 2 039	25,6	17,3
ROYAUME-UNI	8 391	2 241	— 6 150	7,3	21,6
AUTRICHE	695	234	— 461	4,7	10,3
ESPAGNE	1 654	1 542	— 112	29,9	17,6
FINLANDE	429	153	— 276	4,0	9,9
GRÈCE	436	449	+ 13	31,1	12,6
ISLANDE	38	221	+ 183	76,2	10,7
NORVÈGE	559	657	+ 98	14,0	9,0
PORTUGAL	493	332	— 161	18,8	17,0
SUÈDE	1 142	334	— 808	2,8	10,8
SUISSE	1 600	457	— 1 143	4,9	13,9
TURQUIE	48	428	+ 380	46,8	2,3
YUGOSLAVIE	560	486	— 74	17,0	12,4

\* Classification C.T.C.I. 0, 1, 4, 22, 29.

( ) Estimations du Secrétariat.

Source : OCDE, Statistiques du Commerce extérieur.

## L'ajustement de la production: une tâche difficile

Les contraintes bien connues qui pèsent sur l'agriculture, et notamment la nature même du processus biologique et la nécessité d'importants investissements fixes à long terme, rendent la production à la fois incertaine et rigide, ce qui a naturellement des conséquences pour la réussite des politiques agricoles. L'atomisation du secteur agricole, constitué d'un grand nombre d'entreprises individuelles, ne facilite pas les choses.

La politique des prix est le principal, mais pas le seul instrument de régulation de la production agricole. Appliquée avec suffisamment de fermeté, elle peut être efficace; appliquée avec trop de vigueur elle risque d'avoir des effets défavorables sur les revenus et la situation sociale des agriculteurs. En outre, l'efficacité de cette

politique, en tant qu'instrument de régulation de la production, peut être affaibli par des facteurs extérieurs, une modification des taux de change par exemple. Voilà des raisons qui expliquent pourquoi cette méthode est surtout efficace si elle n'est pas appliquée seule, mais associée à d'autres mesures.

Si la politique des prix peut être un moyen coûteux d'ajuster la production, son coût doit être comparé à celui des autres mesures possibles et aussi à celui d'une non-intervention. Il faut par conséquent juger cette politique dans un contexte plus large et voir dans quelle mesure elle permet d'assurer au moindre coût l'approvisionnement de la collectivité en denrées alimentaires.

## Disparités des revenus

L'un des principaux problèmes de la politique agricole est d'assurer aux agri-

culteurs un revenu acceptable. Dans presque tous les pays de l'OCDE, les revenus moyens dans l'agriculture sont inférieurs à ceux des autres secteurs, et il en est ainsi depuis des années. Le problème est encore aggravé par l'irrégularité des revenus agricoles, due aux importantes fluctuations des récoltes et des prix. Cependant, tous les exploitants ne sont pas dans une situation aussi difficile. Dans de nombreux pays, la disparité des revenus — et du niveau de vie — à l'intérieur même du secteur agricole est plus préoccupante que l'écart entre les revenus moyens de l'agriculture et ceux des autres secteurs. Souvent, le problème ne se pose que pour certaines régions ou certains groupes d'exploitations où les agriculteurs ne parviennent pas à améliorer la rentabilité, parce que les conditions naturelles sont défavorables, les structures mal adaptées ou encore parce qu'ils n'ont pas eux-mêmes les connaissances nécessaires à une bonne gestion.

Ni la politique de soutien général des prix, ni les subventions accordées pour l'achat de facteurs de production ne per-

mettent d'améliorer de façon satisfaisante les revenus de ces agriculteurs car ce type de mesures favorise en général les plus gros producteurs qui sont aussi les plus efficaces. Certains pays ont adopté une méthode plus sélective, avec notamment des versements directs à certains agriculteurs, dont ceux qui vivent dans des régions particulièrement désertées. Cependant, les gouvernements en viennent de plus en plus à penser que dans de nombreuses régions relativement défavorisées l'agriculture seule ne peut assurer un niveau de vie décent et que c'est par la création d'activités non agricoles que l'on y pourra surmonter les difficultés, faute de quoi l'exode rural risque de détruire totalement la vie économique et sociale. De fait, contrairement à ce qui se passait il y a encore quelques années, les politiques à l'égard des régions moins favorisées visent souvent, non plus à détourner la population active de l'agriculture, mais à maintenir la capacité globale de production et l'activité économique générale.

La faiblesse des revenus agricoles et les disparités que l'on observe à l'intérieur du secteur sont dues en grande partie à des structures mal adaptées. Ce problème ne peut pas être résolu « une fois pour toutes » car une exploitation dont la superficie était suffisante il y a dix ans, peut se révéler légèrement trop petite aujourd'hui et risque de poser de sérieux problèmes dans dix ans. La superficie de l'exploitation n'est cependant pas le seul facteur décisif : la difficulté structurelle peut venir d'un apport insuffisant en capital ou, d'une façon plus générale, d'un déséquilibre entre terre, travail et capital.

Certains pays comptent essentiellement sur les forces du marché pour provoquer les changements de structures nécessaires. Lorsque les gouvernements interviennent dans ce domaine, leurs efforts vont de l'application de mesures uniquement destinées à orienter et à « humaniser » le processus, à des programmes d'ajustement globaux et positifs.

## Instabilité des marchés des produits agricoles

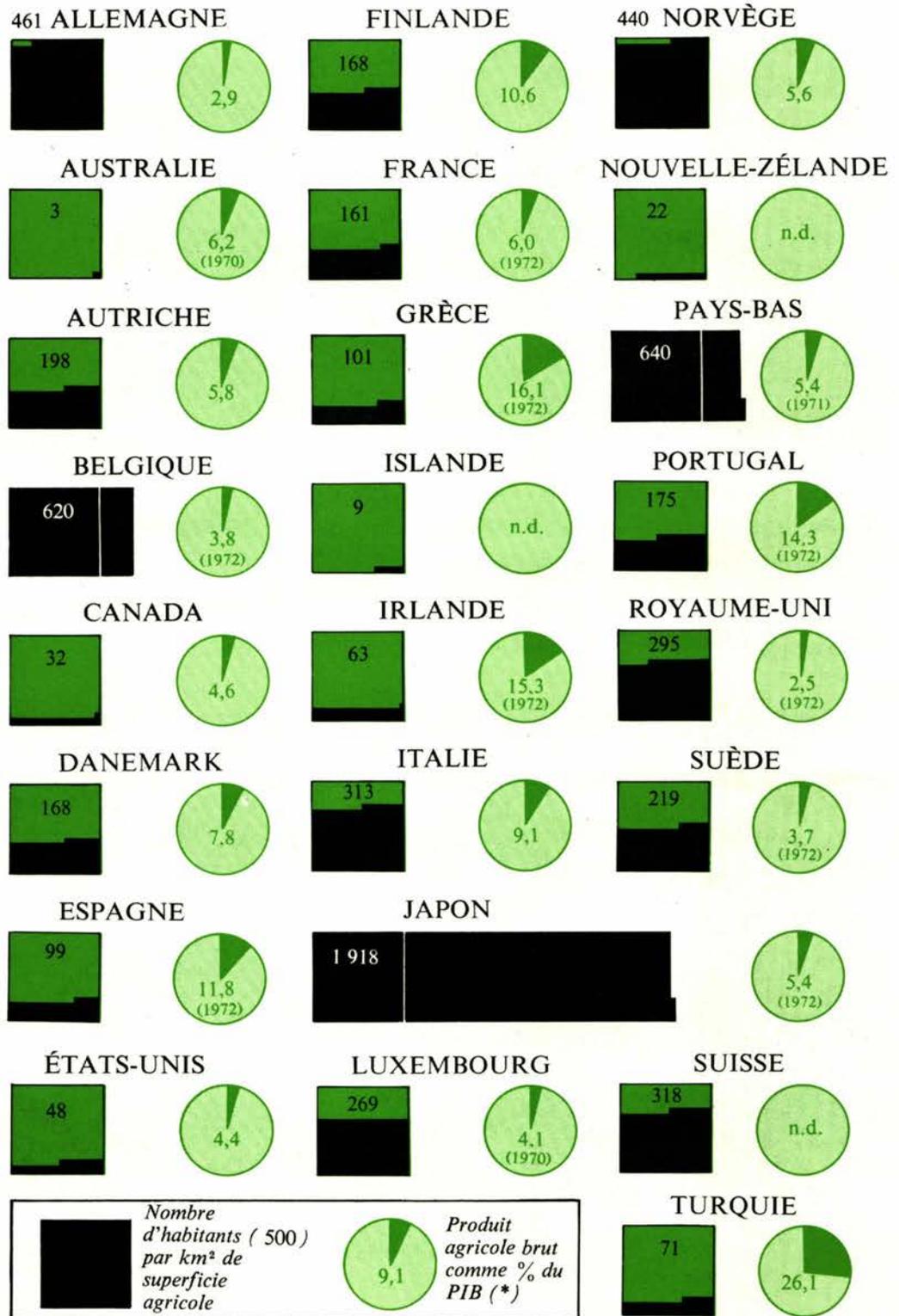
C'est souvent au niveau international que les problèmes nationaux apparaissent avec le plus de netteté. En effet, lorsqu'ils ont à faire face à des difficultés, les pays ont tendance à faire passer l'intérêt national au premier plan, et, comme le fait remarquer le rapport de l'OCDE « il peut en résulter la situation où l'on exporte ses problèmes et où l'on désorganise le marché international ». Il est évident que cet état de choses porte particulièrement

préjudice aux pays qui sont très dépendants du marché mondial que ce soit pour les importations ou les exportations. Il n'est donc pas étonnant que les problèmes politiques les plus délicats se soient précé-

sément posés dans le domaine des échanges internationaux.

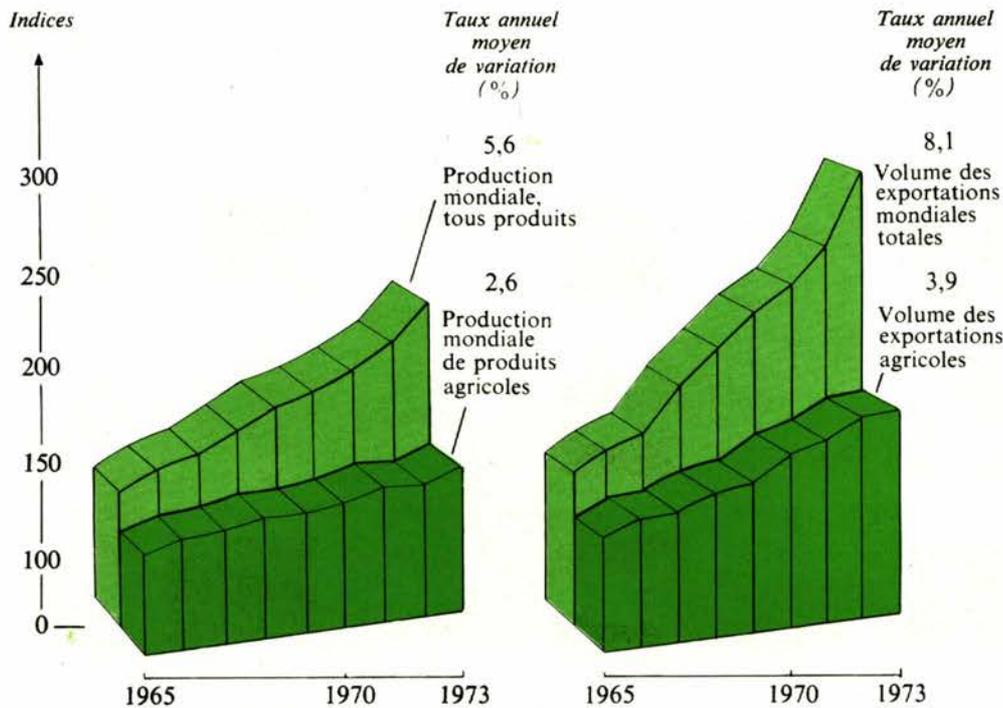
Le développement rapide de ces derniers a aggravé les problèmes. Le graphique B montre que le volume des échanges de pro-

### A. Des structures agricoles différentes



(\*) Chiffres de 1973 sauf autre indication n.d. non disponible OCDE, Comptes nationaux, 1961-1972 et 1962-1973.

## B. Tendances de la production et des exportations mondiales - 1960 = 100



Source : GATT, *Échanges internationaux 1973/74*, Genève, 1974, Tableau 1.

la diversification de la production agricole. Ceci fait que, dans de nombreux pays, le secteur agricole doit importer des facteurs de production — les produits d'alimentation du bétail par exemple. La part de la production totale vendue sur le marché international varie selon les produits (tableau 2); c'est en général pour les produits destinés à un usage industriel, telles les fibres, qu'elle est la plus élevée, et pour le riz, les céréales fourragères et les produits animaux qu'elle est la plus faible. Le fait que le marché mondial soit un marché marginal pour de nombreux produits agricoles a des conséquences importantes, car de faibles variations de l'offre et de la demande peuvent entraîner des fluctuations des cours mondiaux hors de proportion. Ce phénomène a été douloureusement illustré par les énormes fluctuations des prix mondiaux enregistrées au cours de la récente crise des produits alimentaires (2).

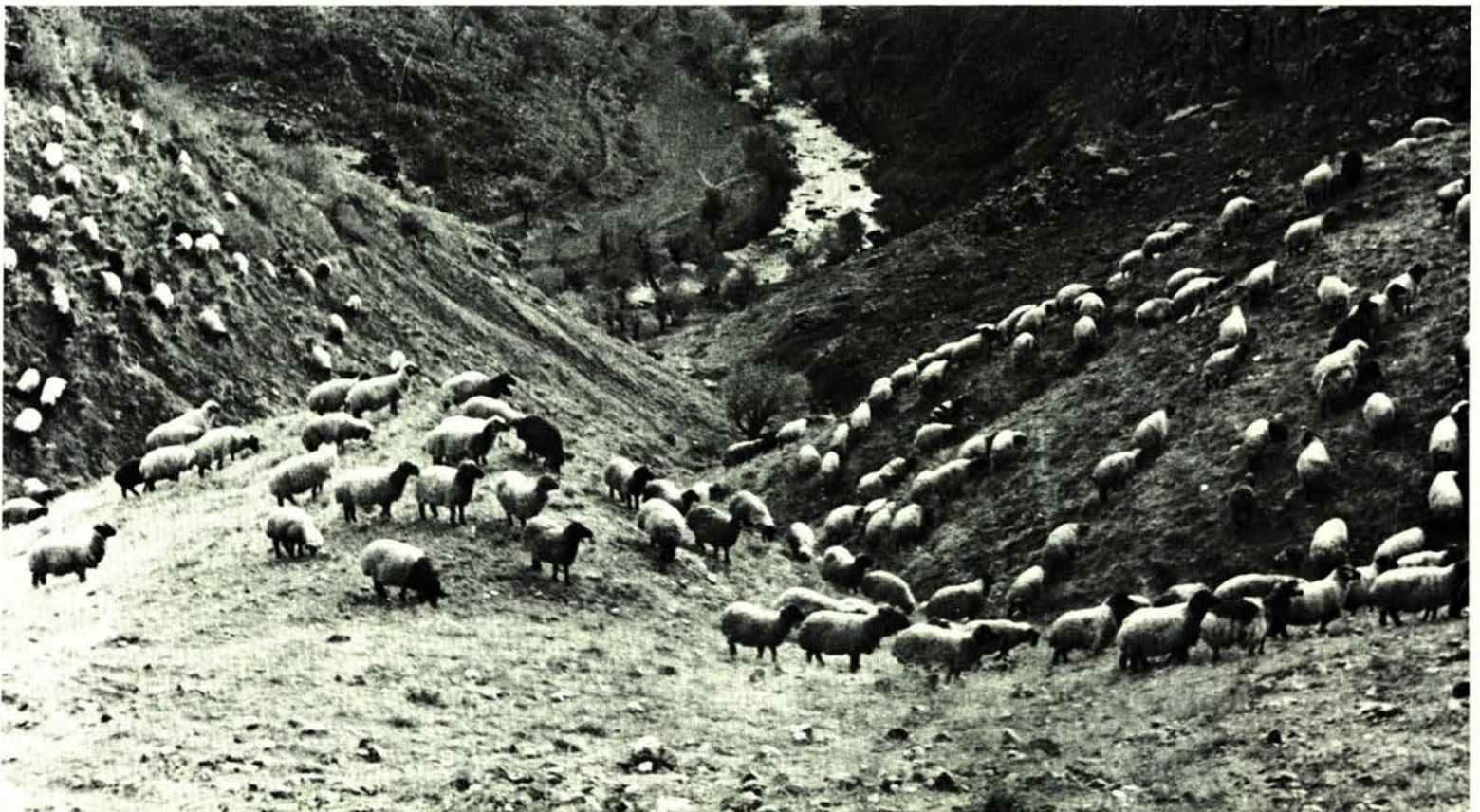
L'instabilité des marchés a eu des conséquences sérieuses sur les échanges internationaux car l'incertitude croissante rend difficile toute planification de la production et encourage la spéculation. Le problème essentiel est de parvenir à limiter les fluctuations du marché tout en laissant les prix jouer un rôle dans l'ajus-

duits agricoles a augmenté beaucoup plus vite que la production, mais pas aussi vite cependant que les échanges internationaux pris globalement. Cette expan-

sion est due à un accroissement de la demande mondiale accompagné d'une tendance générale à la consommation de produits alimentaires plus élaborés et à

(2) Voir dans l'OBSERVATEUR DE L'OCDE n° 68, février 1974, l'article d'Albert Simantov intitulé Que penser des difficultés récentes sur les marchés agricoles?

Élevage de moutons en Turquie.





*Petite exploitation en Norvège.*

tement de l'offre et de la demande. L'instabilité du marché est due à plusieurs facteurs, et notamment aux mauvaises récoltes enregistrées dans certaines régions

du monde qui ont réduit les réserves alimentaires et ont dû être compensées par des achats sur les marchés internationaux. Il ne faut pas oublier non plus que l'ab-

## 2. Les exportations mondiales de certains produits par rapport à la production mondiale, 1971-73

Produits	Production mondiale (millions de tonnes)	Exportations (millions de tonnes)		Exportations totales en % de la production mondiale
		Total	En provenance des pays développés	
Blé et farine	360	68	58	19
Riz (équivalent usiné) (a)	200	9	3	5
Autres céréales	651	58	47	9
<b>Total céréales (a)</b>	<b>1 318</b>	<b>140</b>	<b>110</b>	<b>11</b>
Fèves de soja	55	14	12	26
Sucre (équivalent brut)	76	17	3	22
Viande	116	5,1	3,6	4
Beurre et ghee	6,1	0,9	0,8	15
Fromage	9,3	0,9	0,8	10
Œufs	22	0,5 (b)	0,3 (b)	2
Laine (équivalent en suint)	2,7	1,1	1,0	41
Coton	12,8	4,2	1,1	33

a) Le tonnage du riz est établi sur une base différente de celui des autres céréales.

b) Exportations en coquille.

Source : FAO, Annuaires de la production et du commerce, 1973.

sence d'élasticité de la demande de produits alimentaires par rapport aux prix et aux revenus limite les possibilités d'ajustement de la demande en fonction de l'évolution du marché. En outre, les mesures visant à protéger les intérêts nationaux risquent de renforcer les effets du déséquilibre de l'offre et de la demande sur le marché international. On voit donc que c'est au niveau national qu'il faut surtout chercher la solution au problème de l'instabilité du marché mondial.

L'évolution récente dans le domaine du commerce international a été caractérisée essentiellement par le renforcement de l'intégration économique entre les pays. On peut citer en exemple l'élargissement de la CEE qui a permis un resserrement des relations économiques et une intensification des échanges entre les pays participants. Cette tendance en faveur de la création de groupements régionaux et du resserrement de la coopération économique entre les pays peut faciliter l'ajustement des échanges, puisqu'il y aura moins de parties en présence et donc moins de politiques différentes à concilier, en particulier si ces politiques sont tournées vers l'extérieur; cette dernière attitude permettra peut-être également de minimiser les effets de ce rapprochement sur les relations commerciales avec les pays tiers.

L'une des méthodes préconisées pour faciliter les échanges de produits agricoles est l'organisation au niveau international des marchés des différents produits. On a vu s'accroître au cours des dernières années le nombre d'accords bilatéraux sur des produits agricoles, qui ont facilité et stabilisé, pour les produits concernés, les échanges entre les pays. Mais de nombreux pays estiment que les intérêts de la collectivité internationale — développement des échanges et stabilisation des marchés — seraient mieux servis par une solution multilatérale. Le problème est que, jusqu'à maintenant, ce genre d'accords commerciaux n'a pas couvert une part suffisamment importante des échanges mondiaux. Ceci a eu de graves conséquences pour les échanges non compris dans des accords, qui se sont ainsi, dans de nombreux cas, trouvés exposés à des fluctuations encore plus fortes. Les solutions à envisager à cet égard passent par une triple action : améliorer l'information sur l'évolution de l'offre et de la demande de produits alimentaires, aider les pays en développement à améliorer leur potentiel de production et coordonner au niveau international les politiques nationales en matière de réserves. Des mesures peuvent être prises cas par cas. Cependant, le succès des accords internationaux dépendra, pour reprendre les termes du rapport, « de la volonté politique d'utiliser dans la pratique les instruments convenus et du degré de participation des principaux pays importateurs et exportateurs ».

L'inflation ayant atteint des taux à deux chiffres dans de nombreux pays Membres de l'OCDE, on s'est demandé, un peu partout, s'il ne fallait pas, par un système d'indexation, ajuster automatiquement sur la hausse des prix diverses variables économiques : salaires, avoirs financiers, impôts, prestations sociales, etc. En ce qui concerne les impôts, l'inflation a sans aucun doute possible des effets importants : sur les revenus globaux que procure aux pouvoirs publics la fiscalité; sur la part de ces revenus globaux que fournit chaque forme particulière d'impôt ou de taxe; et donc, sur la répartition de la charge fiscale. D'où la question suivante : l'impôt sur le revenu des personnes physiques doit-il comporter un mécanisme de protection automatique contre l'inflation de manière à rendre insensibles à la hausse des prix les impôts « réels », à prix constants, payés par le contribuable ? Cet aspect du problème de l'inflation doit faire l'objet d'un examen prioritaire.

Les mesures adoptées par les pouvoirs publics dans la plupart des pays Membres pour alléger le supplément de charge fiscale que subissent les ménages en période d'inflation rapide ont pris la forme de décisions ponctuelles : réduction des taux, augmentation des abattements et, dans les régimes progressifs, élargissement des tranches. Le Canada, le Danemark et les Pays-Bas sont allés plus loin : ils ajustent automatiquement les abattements au revenu imposable et aux tranches pour tenir compte de l'inflation.

Le Comité étudiera les arguments avancés pour et contre l'indexation automatique, ainsi que les problèmes techniques que pose la mise en œuvre d'un système d'indexation. Il examinera d'autre part certaines conséquences que peuvent entraîner de tels systèmes sur le plan de l'équité. Créent-ils une discrimination entre différentes catégories de contribuables ? Quelles sont leurs répercussions possibles dans d'autres domaines de l'action des pouvoirs publics ? On espère pouvoir établir, dans le courant de 1975, un rapport sur ces problèmes.

## Le régime fiscal des familles

Dans beaucoup de pays on se pose la question de savoir si les revenus des différents membres d'une famille doivent être imposés ensemble, si les deux conjoints doivent être imposés séparément ou s'ils doivent avoir le choix entre ces deux formes d'imposition. Un certain nombre de gouvernements ont récemment modifié à cet égard leurs systèmes et pas toujours dans le même sens. De toute évidence, il est impossible d'étudier isolément ce choix : les différences en matière de taux et d'abattements entrent également en ligne de compte. D'autres questions doivent être considérées : dans quelle mesure les pays

Membres autorisent-ils en ce qui concerne les frais de garde des enfants des déductions ou des abattements ? Quel est le régime fiscal en vigueur à l'égard de contribuables tels que veufs et veuves, familles à parent unique, divorcés et séparés ?

Le Groupe de travail portera une attention particulière au régime fiscal des femmes mariées qui travaillent. Les responsables politiques des différents pays s'intéressent à cette question, soit en raison des effets éventuels des impôts sur le désir

# Les aspects sociaux de la fiscalité

*L'intérêt croissant que suscitent les aspects sociaux de la fiscalité — notamment comme moyen de diminuer les inégalités — a conduit l'OCDE à créer, dans le cadre du Comité des affaires fiscales, un nouveau Groupe de travail chargé d'étudier justement Les aspects sociaux et statistiques de la fiscalité. Son programme de travail (1) :*

- les incidences de l'inflation sur la fiscalité
- le régime fiscal des familles
- l'imposition de la fortune et des plus-values
- l'imposition de l'épargne des ménages.

des femmes mariées de chercher un emploi rémunéré; soit pour des raisons d'équité fiscale entre les familles qui disposent d'un seul salaire et celles qui en ont plusieurs.

## Imposition de la fortune et des plus-values

L'imposition de la fortune et des plus-values est généralement motivée par le sentiment que, dans leur état actuel, les impôts sur le revenu ne permettent pas aux pouvoirs publics d'atteindre les objectifs en matière de redistribution qu'ils se sont fixés. D'autre part, à cause de la définition étroite donnée au terme *revenus*, cette forme d'imposition laisse échapper une partie de ce qu'elle devrait couvrir. Un certain nombre de pays, parmi lesquels l'Australie, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni, envisagent la possibilité d'imposer la fortune, les plus-values, ou les deux. Le moment est venu, pour

l'OCDE, d'analyser les avantages et les inconvénients des diverses méthodes d'imposition de la fortune (impôts sur l'actif net, plus-values, donations et successions). On commencera par étudier la façon dont les pays Membres envisagent l'imposition de la fortune : les objectifs qu'ils poursuivent, les raisons qui les incitent à préférer un type d'impôts plutôt qu'un autre, les difficultés qu'ils connaissent pour élaborer un système d'impôts sur la fortune qui soit adapté à leurs besoins propres.

## Imposition de l'épargne des ménages

La dégradation des termes de l'échange consécutive au renchérissement du pétrole et, partant, la nécessité pour les pays Membres de l'OCDE d'affecter davantage de ressources aux exportations et à la substitution aux importations entraîneront nécessairement un ralentissement du rythme de la consommation privée. Cette situation suscite un certain nombre de questions qui méritent réflexion.

Quels sont les liens entre le niveau global de l'épargne dans une économie nationale et la politique fiscale de ce pays ? Peut-on affirmer, preuves à l'appui, que, en ce qui concerne le rapport entre le niveau d'imposition global et le PNB, il existe un seuil au-delà duquel l'épargne baisse et/ou l'incitation à travailler diminue ? Certains types d'impôts ont-ils des résultats moins nocifs pour l'épargne que d'autres ? Quel est l'effet des différentes mesures fiscales spécifiquement destinées à encourager l'épargne des ménages sur le niveau global de celle-ci ? Ces mesures modifient-elles surtout la structure de l'épargne en laissant son niveau à peu près inchangé ?

Un programme de travail sur ces questions sera prochainement mis au point. On pense l'orienter dans quatre directions :

- faire un tour d'horizon général des questions évoquées ci-dessus
- étudier l'approche globale de certains pays à l'égard de la question de l'imposition de l'épargne dans son ensemble
- inviter éventuellement tous les pays à établir et à communiquer un inventaire général des dispositions fiscales qui favorisent ou découragent l'épargne
- entreprendre une étude plus approfondie sur l'imposition de certains types d'épargne. En raison de l'intérêt qu'il présente pour les pouvoirs publics et de son importance pour la redistribution, le régime fiscal de la propriété du logement peut ici avoir la priorité.

(1) L'OCDE a déjà publié deux rapports dans ce domaine : *L'impôt négatif sur le revenu* (voir l'Observateur de l'OCDE n° 70, juin 1974) et *La situation en matière de fiscalité et de prestations sociales de l'« ouvrier moyen »* (voir l'Observateur de l'OCDE n° 74, mars-avril 1975).

# Tendances du tourisme dans les pays de l'OCDE

## en 1974 et au cours des premiers mois de 1975

Le ralentissement du tourisme international amorcé en 1973 s'est fortement accentué au cours de l'année 1974 et pour la première fois depuis l'après-guerre les mouvements touristiques internationaux dans la plupart des pays Membres de l'OCDE ont été en nette régression par rapport à l'année précédente. L'alourdissement de la conjoncture économique internationale depuis la crise du pétrole de l'automne 1973, la diminution du pouvoir d'achat due à l'inflation, la hausse du coût des transports et notamment des tarifs aériens, la dépréciation des taux de changes dans certains pays émetteurs de touristes et les réactions psychologiques des touristes potentiels à ces événements sont les principales causes de cette baisse. Alors qu'elles avaient encore augmenté de 4 % en 1973, les arrivées de touristes étrangers dans les pays Membres et en Yougoslavie en 1974 ont diminué de 7 % pour atteindre environ 145 millions. Le nombre de nuitées enregistrées dans 14 pays Membres européens et en Yougoslavie a atteint 597 millions, soit une baisse de 4,4 % contre une augmentation de 4 % en 1973 (voir tableau 2). Un fléchissement sensible a été également observé dans les paiements touristiques internationaux. Les recettes de l'ensemble des pays Membres au titre du tourisme international n'ont progressé que de 6 % et les dépenses touristiques de 8 % atteignant respectivement 26 et 29 milliards de dollars (voir tableau 1). Le taux d'accroissement des recettes est inférieur de plus de moitié au taux moyen de l'inflation enregistrée dans les pays Membres, ce qui représente une baisse des recettes en termes réels. La faible progression des recettes et des dépenses touristiques en devises a eu pour effet de diminuer la part des paiements touristiques dans les paiements courants de l'ensemble de la zone de l'OCDE.

Au cours de l'année 1974 les mouvements touristiques en provenance des principaux pays émetteurs ont baissé dans presque tous les pays Membres; les principales augmentations ont concerné les

### 1. Recettes et dépenses des pays Membres de l'OCDE au titre du tourisme international

(chiffres arrondis en millions de \$ E.U.)

Pays	Recettes			Dépenses		
	1973	1974	Variation %	1973	1974	Variation %
Allemagne	2 213	2 325	+ 5	6 524	7 041	+ 8
Autriche	2 190	2 289	+ 5	678	890	+ 31
UEBL	628	695	+ 11	1 043	1 143	+ 10
Danemark	578	642	+ 11	499	524	+ 5
Espagne	3 091	3 188	+ 3	271	326	+ 5
Finlande	283	293	+ 4	195	207	+ 6
France	2 398	2 640	+ 10	2 162	2 380	+ 10
Grèce	515	436	- 15	73	79	+ 9
Irlande	205	234	+ 15	145	n.d.	n.d.
Islande	13	16	+ 27	13	18	+ 38
Italie	2 373	1 915	- 19	1 459	1 228	- 12
Norvège	253	298	+ 18	295	387	+ 32
Pays-Bas	960	1 033	+ 8	1 173	1 346	+ 15
Portugal	514	443	- 14	232	255	+ 10
Royaume-Uni	1 677	1 957	+ 17	1 683	1 601	- 3
Suède	219	275	+ 26	718	769	+ 7
Suisse	1 378	1 415	+ 3	584	664	+ 14
Turquie	172	194	+ 13	93	152	+ 63
<b>Total pays Membres européens</b>	<b>19 657</b>	<b>20 287</b>	<b>+ 3</b>	<b>17 693 (1)</b>	<b>19 009 (1)</b>	<b>+ 7</b>
Australie	205	260	+ 27	429	491	+ 15
Canada	1 304	1 499	+ 15	1 435	1 608	+ 2
États-Unis	3 276	3 886	+ 19	5 407	5 843	+ 8
Japon	209	234	+ 12	1 252	1 358	+ 9
Nouvelle-Zélande	99	133	+ 35	182	253	+ 39
<b>Total pays Membres de l'OCDE</b>	<b>24 750</b>	<b>26 299</b>	<b>+ 6</b>	<b>26 398 (1)</b>	<b>28 562 (1)</b>	<b>+ 8</b>
Yougoslavie	630	699	+ 11	n.d.	n.d.	n.d.

(1) Les totaux des dépenses ne comprennent pas l'Irlande.

● Les chiffres, dont certains sont provisoires, excluent les recettes et dépenses au titre des transports internationaux de touristes, sauf pour le Canada et la Turquie.

● Les chiffres pour le Canada, les États-Unis, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suisse sont établis sur la base d'enquêtes par sondages; les chiffres pour les autres pays sont établis sur la base de relevés bancaires. n.d. = non disponible.

**2. Nuitées de touristes étrangers enregistrées ou estimées dans l'ensemble des moyens d'hébergement touristiques recensés des pays européens Membres de l'OCDE (chiffres arrondis en millions)**

Pays	1973	1974	Variation %
Allemagne	19,9	18,8	- 6
Autriche	78,3	74,9	- 4
Belgique	7,4	7,5	+ 1
Danemark	7,4	7,1	- 5
Espagne (1)	69,7	64,8	- 7
France (2)	97,6	97,9	-
Grèce	15,7	10,2	- 35
Irlande (2)	21,2	21,5	+ 1
Italie	73,3	70,2	- 4
Norvège (2)	22,5	22,3	- 1
Pays-Bas	11,1	11,4	+ 2
Portugal (2)	19,1	13,2	- 41
Royaume-Uni (2)	109,8	110,6	+ 1
Suisse	33,8	31,8	- 6

(1) Hôtellerie et camping seulement.

(2) Estimation globale du nombre total de nuitées passées dans le pays.

touristes allemands dans quelques pays récepteurs. Pour la première fois, une forte réduction est intervenue dans les départs de touristes des Etats-Unis vers l'Europe tandis que le nombre de touristes japonais se rendant à l'étranger n'a connu qu'un très léger accroissement. Les diminutions les plus fortes des mouvements touristiques internationaux ont été enregistrées dans les pays Membres de l'Europe méridionale. En termes de nuitées, le tourisme entre les pays Membres européens a diminué de 3,5 % par rapport à 1973.

Par contre, le développement du tourisme national dans les pays Membres a été stimulé par la réduction de la demande pour les voyages à l'étranger. Le nombre de nuitées passées par les touristes nationaux dans les moyens d'hébergement qui sont recensés par certains pays Membres européens et la Yougoslavie s'est accru de 4 % et, dans chacun de ces pays, la part des nuitées de touristes nationaux dans le total des nuitées a augmenté. Dans plusieurs pays Membres, la baisse de la demande touristique extérieure a pu être compensée par l'accroissement de la demande interne.

Reflétant la baisse des mouvements touristiques dans les deux sens entre les Etats-Unis et l'Europe, le nombre total de passagers transportés sur les lignes régulières et par vols d'affrètement sur l'Atlantique nord a, pour la première fois, diminué de 9 % en 1974 pour tomber au-dessous du niveau de 1972 (voir tableau 3). Le trafic par vols d'affrètement a accusé une baisse plus forte (17 %) que le trafic sur les lignes régulières (7 %) et s'est établi au-dessous du chiffre atteint en 1971. De son

côté, le trafic aérien intra-européen s'est considérablement ralenti, la progression du nombre de passagers n'ayant été que de 3 % contre 13 % en 1973.

Dans le secteur de l'hébergement, l'année 1974 a été caractérisée par deux tendances principales : d'une part, la priorité donnée dans plusieurs pays à l'amélioration et à la modernisation des établissements d'hébergement dans le cadre des programmes d'aide gouvernementale et, d'autre part, malgré la hausse des tarifs hôteliers dans la plupart des pays, l'aggravation du problème de la rentabilité par suite de l'accroissement continu des coûts d'exploitation et de la baisse des taux d'occupation.

L'évolution du tourisme international au cours des premiers mois de l'année 1975 reste influencée par la situation économique générale bien que la demande pour les voyages à l'étranger s'améliore dans certains pays. Par ailleurs, il est vraisemblable que le tourisme national continuera à se développer. Les mesures de relance prises par différents pays Membres au cours du premier semestre 1975 laissent espérer, pour le deuxième semestre 1975, une reprise de l'activité économique dans la zone OCDE. Les répercussions sur le tourisme de cette éventuelle reprise ne pourraient cependant se faire ressentir pleinement avant la fin de cette année.

Les statistiques les plus récentes couvrent les arrivées aux frontières ou dans les hôtels et les nuitées des touristes étrangers au cours des trois à cinq premiers mois de 1975. Dans les pays Membres européens, les nuitées de touristes étrangers ont augmenté de 15 % en Autriche (4 mois), grâce notamment à l'afflux continu de touristes allemands, de 3 % en Allemagne (3 mois) et de 1 % en Yougoslavie (4 mois), mais elles ont diminué de 3 % au Danemark et en Suisse (4 mois). Le nombre d'arrivées aux frontières de touristes étrangers a augmenté de 28 % en Autriche (3 mois), de 21 % en France (3 mois), de 14 % au Danemark (4 mois), de 13 % au Royaume-Uni (4 mois) et de 4 % en Allemagne (4 mois). Par contre, il a diminué de 9 % en Espagne (5 mois), de 3 % en Irlande (5 mois) et en Suisse (4 mois, arrivées dans les hôtels) et de 2 % en Yougoslavie (4 mois, arrivées dans tous les moyens d'hébergement recensés). Dans les pays nord-américains, les arrivées aux frontières de touristes étrangers ont augmenté de 25 % aux Etats-Unis (3 mois) et de 2 % au Canada (3 mois).

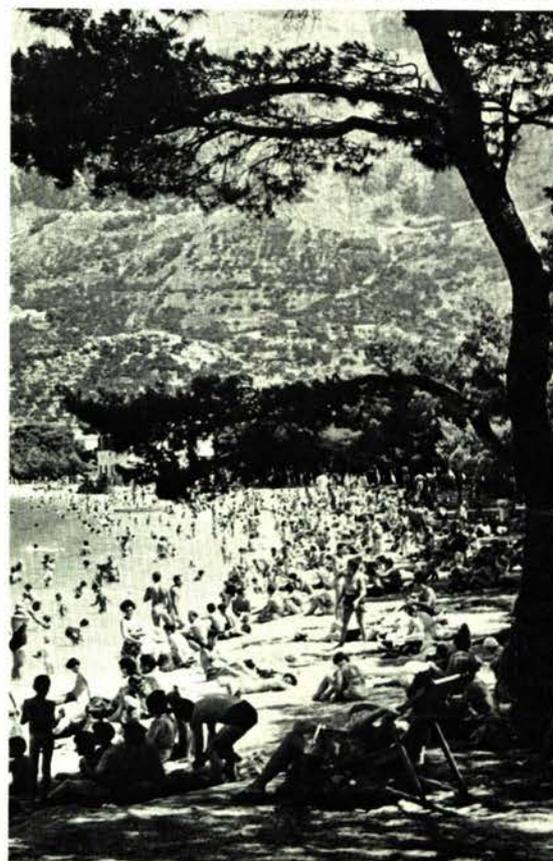
Au cours des quatre premiers mois de 1975, le nombre de passagers transportés dans les deux sens sur l'Atlantique nord par les compagnies membres de l'IATA a diminué encore plus rapidement qu'au cours des quatre premiers mois de 1974 par rapport à la période correspondante de 1973. La baisse sur les lignes aériennes régulières a été de 9 % par rapport à 1974 et de 13 % par rapport à 1973. Pour les

passagers sur vols d'affrètement, la diminution a été de 30 % par rapport à 1974 et de 49 % par rapport à 1973. Au total, le nombre de passagers a diminué de 11 % par rapport à 1974 et de 17 % par rapport à 1973. Cette situation tient principalement au fait que les départs des ressortissants des Etats-Unis vers l'Europe, qui avaient cessé d'augmenter en 1973, continuent de baisser depuis 1974, la diminution pour le premier semestre 1975 étant estimée à 11 % par rapport au premier semestre 1974 et à 27 % par rapport au premier semestre 1973.

## Suggestions concernant la politique et l'action gouvernementales dans le domaine du tourisme

La baisse des mouvements touristiques internationaux et les changements intervenus dans la structure de la demande touristique montrent la sensibilité du secteur du tourisme à la conjoncture économique générale. Bien que le tourisme soit relativement moins touché que certains autres secteurs d'activité économique, il est important que les gouvernements des pays Membres suivent de près l'évolution du tourisme en fonction des fluctuations conjoncturelles pour mieux adapter leur politique touristique aux

Vacances du mois d'août



### 3. Évolution du trafic aérien sur l'Atlantique nord — 1971 - 1974

Nombre de passagers transportés dans les deux sens

Nombre de passagers	1971	%*	1972	%*	1973	%*	1974	%*
Vols réguliers IATA	7 531 929	+ 5	9 503 097	+ 26	10 029 024	+ 6	9 345 489	— 7
Vols réguliers non IATA	268 000	+ 2	294 000	+ 10	300 000	+ 2	290 000**	— 3
<b>TOTAL VOLS RÉGULIERS</b>	<b>7 799 929</b>	<b>+ 5</b>	<b>9 797 097</b>	<b>+ 26</b>	<b>10 329 024</b>	<b>+ 5</b>	<b>9 635 489</b>	<b>— 7</b>
Vols par affrètement IATA	1 059 046	+ 30	1 329 208	+ 26	1 671 286	+ 26	1 142 622	— 32
Vols par affrètement non IATA	2 181 000	+ 30	1 887 000	— 13	2 085 000	+ 10	1 980 000**	— 5
<b>TOTAL VOLS PAR AFFRÈTEMENT</b>	<b>3 240 046</b>	<b>+ 30</b>	<b>3 216 208</b>	<b>— 1</b>	<b>3 756 286</b>	<b>+ 17</b>	<b>3 122 622</b>	<b>— 17</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>11 039 975</b>	<b>+ 11</b>	<b>13 013 305</b>	<b>+ 18</b>	<b>14 085 310</b>	<b>+ 8</b>	<b>12 758 111</b>	<b>— 9</b>

Source : Association du Transport Aérien International (IATA), Genève. \* Variation par rapport à l'année précédente. \*\* Estimation.

changements rapides de la situation. Dans les circonstances actuelles, les efforts en vue de maintenir la demande touristique extérieure et intérieure au niveau nécessaire pour garantir l'utilisation optimum de l'équipement existant devraient être poursuivis. Les mesures promotionnelles devaient être plus sélectives et fondées sur des études de marché plus détaillées; ces mesures devraient couvrir non seulement les marchés étrangers mais également le marché national.

En ce qui concerne l'action sur l'offre touristique, la priorité pourrait être accordée aux projets de développement touris-

tique intégrés à l'environnement social, culturel et naturel des régions et des zones à développer. Par ailleurs, des mesures visant à faire participer au tourisme une partie plus importante de la population présentent une importance particulière.

Au cours des dernières années on a constaté dans divers pays Membres un développement des déplacements touristiques de courte durée, notamment au cours des week-ends ou des jours fériés prolongés, qui répondent principalement aux besoins de « détente proche » des populations vivant dans les grandes agglomérations urbaines. Cette forme de la de-

mande touristique, qui se développe rapidement, nécessite une planification physique adéquate dans les zones touristiques se trouvant aux environs des grandes villes ou bien l'adaptation des plans régulateurs au tourisme ainsi qu'une protection des sites dans ces zones. Une politique d'investissements couvrant à la fois l'infrastructure générale d'urbanisation, l'habitat secondaire et l'équipement touristique et de loisirs est par conséquent nécessaire. Or, dans la plupart des cas, les administrations locales ne parviennent pas à établir des plans et à les financer par leurs propres moyens et l'intervention et l'aide financière des autorités centrales deviennent une nécessité. Les pouvoirs publics devraient donc élargir le champ de leur planification touristique afin de tenir compte de façon plus efficace des interactions de plus en plus importantes des activités de loisirs et de détente.

Dans le domaine de la recherche touristique il existe un vaste champ d'études sur les aspects économiques et sociaux du tourisme et ses conséquences pour l'environnement. Toutefois, les questions suivantes peuvent présenter une importance particulière : l'analyse sur le plan national de l'évolution des prix des services touristiques en vue de l'établissement éventuel d'un indice des prix touristiques, les effets du développement touristique sur le secteur de l'emploi, particulièrement au niveau régional et local, et l'amélioration des indicateurs permettant de mesurer les résultats du tourisme. Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à reconnaître qu'il est à la fois nécessaire et avantageux d'expliquer l'influence du tourisme non seulement sur le plan économique mais également sur le plan social et de l'environnement dans leur pays. A cet égard, il serait utile que le rôle économique du tourisme puisse être expliqué en termes de comptabilité nationale. Des efforts vigoureux devraient également être faits en vue d'améliorer les statistiques du tourisme à la fois en qualité et en quantité.

...en Yougoslavie (à gauche) et en Nouvelle-Zélande (à droite).



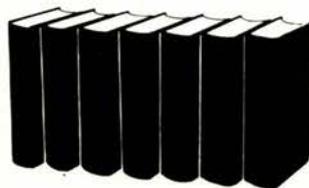
Dans le domaine des transports, les événements récents ont démontré que les hausses de prix et les changements de structure des tarifs aériens ont des effets directs non seulement sur la rentabilité des lignes aériennes mais en même temps sur celle des équipements touristiques qui sont liés aux transports aériens. Le rôle des différents modes de transport, et notamment des transports publics, ne devrait pas être négligé dans le cadre de la planification touristique afin d'assurer la meilleure utilisation possible de l'infrastructure et des équipements.

Le Comité du tourisme de l'OCDE a constaté avec satisfaction que, malgré la détérioration considérable de la balance des paiements de la plupart des pays Membres, aucun de ces pays, à l'exception du Portu-

gal, n'a imposé de restrictions aux allocations touristiques automatiques en devises prévues par le Code de la libération des opérations invisibles courantes de l'OCDE. Cette attitude est conforme aux engagements pris dans le cadre de la Déclaration publiée le 30 mai 1974 par le Conseil de l'OCDE siégeant au niveau des ministres dans laquelle les gouvernements des pays Membres affirmaient, entre autres, leur détermination d'éviter pendant une période d'un an, de prendre des mesures unilatérales de caractère général ou spécifique visant à restreindre leurs importations ou des mesures analogues concernant les autres opérations courantes. Le Comité a également noté avec grand intérêt que cette Déclaration a été reconduite pour une nouvelle année par le Conseil de

l'OCDE siégeant au niveau des ministres lors de sa réunion des 28 et 29 mai 1975. Le Comité désire souligner que dans la situation actuelle il est très important que les pays Membres évitent toute mesure qui pourrait décourager les voyages à l'étranger.

Le Comité considère que la réorientation de la demande touristique et la redistribution des mouvements touristiques de la zone de l'OCDE doivent inciter les gouvernements des pays Membres à mieux orienter leurs efforts en vue d'assurer un développement plus harmonieux du tourisme sur les plans économique et social et sur celui de l'environnement, grâce à une juste appréciation des coûts et des bénéfices qu'impliquent les décisions en matière de politique touristique.



## Nouvelles publications de l'OCDE

### PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 17 (juillet 1975).

Analyse de la situation actuelle des économies des pays de l'OCDE et des perspectives à court terme concernant la demande, la production, l'emploi, les prix, le commerce et les paiements extérieurs. Les *Études spéciales* qui accompagnent ce numéro des Perspectives économiques, traitent des sujets suivants :

- Allocations chômage et indemnités connexes dans les sept grands pays, par Axel Mittelstädt.
- Excédents et déficits de la balance des paiements : définition et signification des différents concepts, par Erwin Veil.
- Comparabilité des indices de prix à la consommation dans les pays de l'OCDE, par Charlotte Vannereau.

(12 75 17 2) ISBN 92-64-21374-0  
N° 17 et *Études spéciales*  
F 20,00 £ 2,00 \$ 5,00

(12 75 01 2) ISBN 92-64-21375-9  
*Études spéciales vendues séparément*  
F 10,00 £ 1,00 \$ 2,50

Abonnement (2 numéros : 17 et 18 à paraître en décembre 1975) :  
F 34,00 £ 3,40 \$ 8,50

### « Études économiques de l'OCDE ». Série 1975 :

GRÈCE (juin 1975)  
(10 75 16 2) ISBN 92-64-21 360-0  
74 pages.

Le fascicule . . . . F 7,00 £ 0,70 \$ 1,75  
(10 75 00 2) Abonnement à la série 1975 en cours de parution  
F 90,00 £ 9,00 \$ 22,50

### COMPARAISON INTERNATIONALE DES MÉTHODES D'AMORTISSEMENT FISCAL / INTERNA-

### TIONAL COMPARISON OF TAX DEPRECIATION PRACTICES (juin 1975).

Une comparaison détaillée des méthodes d'amortissement fiscal en vigueur dans les pays Membres de l'OCDE et estimation quantitative de l'effet de ces méthodes sur le coût du capital dans chaque pays.

(23 75 03 3) ISBN 92-64-01350-4  
346 pages, bilingue  
F 42,00 £ 4,20 \$ 10,50

### Série « Études du Centre de développement » :

OBJECTIFS NATIONAUX ET ÉVALUATION DES PROJETS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT, par Hartmut Schneider (juin 1975).

Une analyse de la nature complexe des objectifs nationaux et de leur répercussion peu satisfaisante sur les critères et les procédures de l'évaluation des projets. Elle suggère de placer cette dernière dans un cadre de planification qui fournirait un lien étroit et significatif entre les moyens et les objectifs. Annexe : Étude de cas sur le Pérou.

(41 75 01 2) ISBN 92-64-21336-8  
120 pages . . . . F 14,00 £ 1,40 \$ 3,50

STATISTIQUES PÉTROLIÈRES PROVISOIRES PAR TRIMESTRE. 4<sup>e</sup> trimestre 1974 / PROVISIONAL OIL STATISTICS BY QUARTERS (juin 1975).

(60 74 04 3) ISBN 92-64-01321-0  
22 pages, bilingue  
F 6,00 £ 0,60 \$ 1,80

(60 74 00 3) Abonnement  
F 18,00 £ 1,80 \$ 4,50

### « Recherche routière » :

MARQUAGE ET BALISAGE DES ROUTES (juin 1975).

Passé en revue les systèmes de marquage et de balisage routiers utilisés pour accroître la capacité et la sécurité des routes et pour améliorer le confort de la conduite et le service offert aux usagers. Ces systèmes ont le rôle important de fournir un guidage optique et constitue un moyen essentiel de répondre aux exigences des techniques d'optimisation de l'exploitation de la circulation. Le rapport indique les conditions et facteurs à considérer dans le choix des systèmes et des matériaux appropriés.

(77 75 04 2) ISBN 92-64-21343-0  
156 pages . . . . F 26,00 £ 2,60 \$ 6,50

CHANGEMENT DANS LES RELATIONS EMPLOYEURS-TRAVAILLEURS DANS L'ENTREPRISE, par Norman F. Dufty (mai 1975).

Examine les changements intervenus ces dernières années dans les relations employeurs/travailleurs à l'intérieur de l'entreprise et recherche les tendances qui se font jour dans ce domaine.

(82 75 01 2) ISBN 92-64-21343-0  
142 pages . . . . F 22,00 £ 2,20 \$ 5,50

LE RÔLE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE (juin 1975).

Résumé des rapports de dix pays sur la composition de la population active féminine, le fondement de leur choix professionnel, les problèmes de discrimination, la conciliation de la vie familiale et professionnelle, la législation relative au

travail des femmes, ainsi que les discussions et conclusions d'une réunion d'experts sur ce sujet qui a eu lieu à Washington en décembre 1973.

(82 75 02 2) ISBN 92-64-21339-X  
140 pages . . . . F 20,00 £ 2,00 \$ 5,00

POLITIQUE DES SCIENCES SOCIALES : FRANCE (juin 1975).

Examen des politiques relatives à l'organisation, au financement et à la coordination des recherches en sciences sociales en France et des mesures prises pour mieux utiliser les résultats de ces recherches.

(92 75 02 2) ISBN 92-64-21363-5  
310 pages . . . . F 38,00 £ 3,80 \$ 9,50

L'ÉDUCATION RÉCURRENTE - TENDANCES ET PROBLÈMES (juin 1975).

Décrit les développements importants survenus dans l'éducation récurrente à l'intérieur du système éducatif et du monde du travail et analyse les problèmes qui en découlent.

(96 75 04 2) ISBN 92-64-21344-9  
64 pages . . . . F 10,00 £ 1,00 \$ 2,50

L'ÉCOLE A OPTIONS MULTIPLES - INCIDENCES SUR LA CONSTRUCTION (juin 1975).

Examine les aspects méthodologiques et institutionnels de la programmation et de la conception d'installations appropriées au fonctionnement de nouveaux types d'écoles secondaires dans divers pays Membres.

(95 75 02 2) ISBN 92-64-21340-6  
110 pages . . . . F 36,00 £ 3,60 \$ 9,00

# Où obtenir les publications de l'OCDE

## ALLEMAGNE

Verlag Weltarchiv G.m.b.H.,  
D - 2000 HAMBURG 36, Neuer Jungfernstieg 21.  
Tél. 040-35-62-500.

## ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.,  
Florida 165, BUENOS-AIRES.  
Tél. 33-1787-2391 Y 30-7122.

## AUSTRALIE

International BCN Library Suppliers Pty Ltd.,  
161 Sturt St., South MELBOURNE, Vic. 3205.  
Tél. 69.7601.  
658 Pittwater Road, BROOKVALE NSW 2100.  
Tél. 938 2267.

## AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, WIEN 1.  
Tél. 52.22.35.

## BELGIQUE

Librairie des Sciences,  
Coudenberg 76-78, B 1000 BRUXELLES I.  
Tél. 513.37.36/512.05.60.

## BRÉSIL

Mestre Jou S.A.,  
Rua Guaipá 518, Caixa Postal 24090,  
05089 SAO PAULO 10. Tél. 256.2746/262.1609.  
Rua Senador Dantas 19 s/205-6,  
RIO-DE-JANEIRO - GB. Tél. 232.07.32.

## CANADA

Information Canada, 171 Slater  
OTTAWA KIA OS9. Tél. (613) 992-9738.

## DANEMARK

Munksgaards International Booksellers,  
Nørregade 6, DK-1165 KØBENHAVN K.  
Tél. (01) 12.69.70.

## ESPAGNE

Libreria Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID 1  
Tél. 275.46.55/276.02.53.  
Libreria Bastinos de José Bosch,  
Pelayo 52, BARCELONA 1. Tél. 222.06.00.

## ÉTATS-UNIS

OECD Publications Center,  
Suite 1207, 1750 Pennsylvania Ave, N.W.,  
WASHINGTON, D.C. 20006. Tél. (202) 298.8755.

## FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,  
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10.  
Tél. 625.901.

## FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,  
2 rue André-Pascal, F 75775 PARIS CEDEX 16.  
Tél. 524.81.67.

Principaux correspondants :  
13602 AIX-EN-PROVENCE : Librairie de  
l'Université. Tél. 26.18.08.  
38000 GRENOBLE : Arthaud. Tél. 87.25.11.  
31000 TOULOUSE : Privat. Tél. 21.09.26.

## GRÈCE

Librairie Kauffmann,  
28 rue du Stade, ATHÈNES 132. Tél. 322.21.60.

## HONG-KONG

Government Information Services,  
Sales of Publications Office,  
1A Garden Road. Tél. H-252281-4.

## INDE

Oxford Book and Stationery Co. :  
Scindia House, NEW DELHI 1. Tél. 47388.  
17 Park Street, CALCUTTA. Tél. 24083.

## IRLANDE

Eason & Son, P.O.B. 42,  
40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN 1.  
Tél. 01-41161.

## ISLANDE

Snæbjörn Jónsson & Co., h. f.,  
Hafnarstræti 4 & 9,  
P.O.B. 1131 - REYKJAVIK.  
Tél. 13133/14281/11936.

## ISRAËL

Emanuel Brown :  
9 Shlomzion Hamalka Street, JERUSALEM.  
Tél. 234807.  
35 Allenby Road, TEL-AVIV.  
Tél. 51049/54082.  
& 48 Nahlat Benjamin St, TEL-AVIV.  
Tél. 53276.

## ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,  
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE.  
Tél. 579751/2/3.  
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. Tél. 365083.  
Sub-depositari :  
Herder Editrice e Libreria,  
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA.  
Tél. 674628.

Libreria Hoepli  
Via Hoepli 5, 20121 MILANO. Tél. 865446.  
Libreria Lattes  
Via Garibaldi 3, 10122 TORINO. Tél. 519274.  
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre  
assicurata dalle migliori librerie nelle città più  
importanti.

## JAPON

OECD Publications Centre,  
Akasaka Park Building,  
2-3 4- Akasaka, Minato-ku  
TOKYO 107. Tél. 586-2016.  
Maruzen Company Ltd.,  
6 Tori-Nichome Nihonbashi, TOKYO 103,  
P.O.B. 5050, Tokyo International 100-31.  
Tél. 272-7211.

## LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,  
Edison Building, Bliss Street,  
P.O. Box 5641, BEIRUT. Tél. 354429-344425.

## NORVÈGE

Johan Grundt Tanums Bokhandel,  
Karl Johansgate 41/43, OSLO 1.  
Tél. 02-332980.

## NOUVELLE-ZÉLANDE

The Publications Officer  
Government Printing Office,  
Mulgrave Street (Private Bag),  
WELLINGTON. Tél. 46.807.

and Government Bookshops at  
AUCKLAND (P.O.B. 5344). Tél. 32.919.  
CHRISTCHURCH (P.O.B. 1721). Tél. 50.331.  
HAMILTON (P.O.B. 857). Tél. 80.103.  
DUNEDIN (P.O.B. 1104). Tél. 78.294.

## PAKISTAN

Mirza Book Agency,  
65 Shahrah Quaid-E-Azam, LAHORE 3.  
Tél. 66839.

## PAYS-BAS

W.P. Van Stockum,  
Buitenhof 36, DEN HAAG. Tél. 070-65.68.08.

## PHILIPPINES

R.M. Garcia Publishing House,  
903 Quezon Blvd. Ext., QUEZON CITY,  
P.O. Box 1860 — MANILA. Tél. 99.98.47.

## PORTUGAL

Livraria Portugal,  
Rua do Carmo 70-74, LISBOA 2. Tél. 360582.

## ROYAUME-UNI et COLONIES DE LA COURONNE

H.M. Stationery Office  
P.O. Box 569, LONDON SE1 9NH  
Tél. 01.928.6977, Ext. 410.

or  
49 High Holborn  
LONDON WC1V 6HB (personal callers)  
Branches at : EDINBURGH, BIRMINGHAM,  
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

## SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,  
Fredsgatan 2, 11152 STOCKHOLM 16.  
Tél. 08/23.89.00.

## SUISSE

Librairie Payot,  
6 rue Grenus, 1211 GENÈVE 11.  
Tél. 022-31.89.50.

## TAIWAN

Books and Scientific Supplies Services, Ltd.  
P.O.B. 83, TAIPEI.

## TURQUIE

Librairie Hachette,  
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL.  
Tél. 44.94.70.  
& 14 E Ziya Gökalp Caddesi, ANKARA.  
Tél. 12.10.80.

## VENEZUELA

Libreria del Este,  
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337, Edificio  
Galipan, CARACAS 106.  
Tél. 32.23.01/33.26.04/33.24.73.

## YOUgoslavIE

Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27,  
P.O.B. 36, BEOGRAD. Tél. 621.992.

Les commandes en provenance de pays où  
l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire  
peuvent être adressées au Bureau des Publi-  
cations de l'OCDE, 2 rue André-Pascal,  
F 75775 PARIS CEDEX 16.

# Organisation de Coopération et de Développement Economiques

## *Pays Membres :*

Allemagne  
Australie  
Autriche  
Belgique  
Canada  
Danemark  
Espagne  
États-Unis  
Finlande  
France  
Grèce  
Irlande  
Islande  
Italie  
Japon  
Luxembourg  
Norvège  
Nouvelle-Zélande  
Pays-Bas  
Portugal  
Royaume-Uni  
Suède  
Suisse  
Turquie

## *Pays à Statut spécial :*

*Yougoslavie*

